

cndp

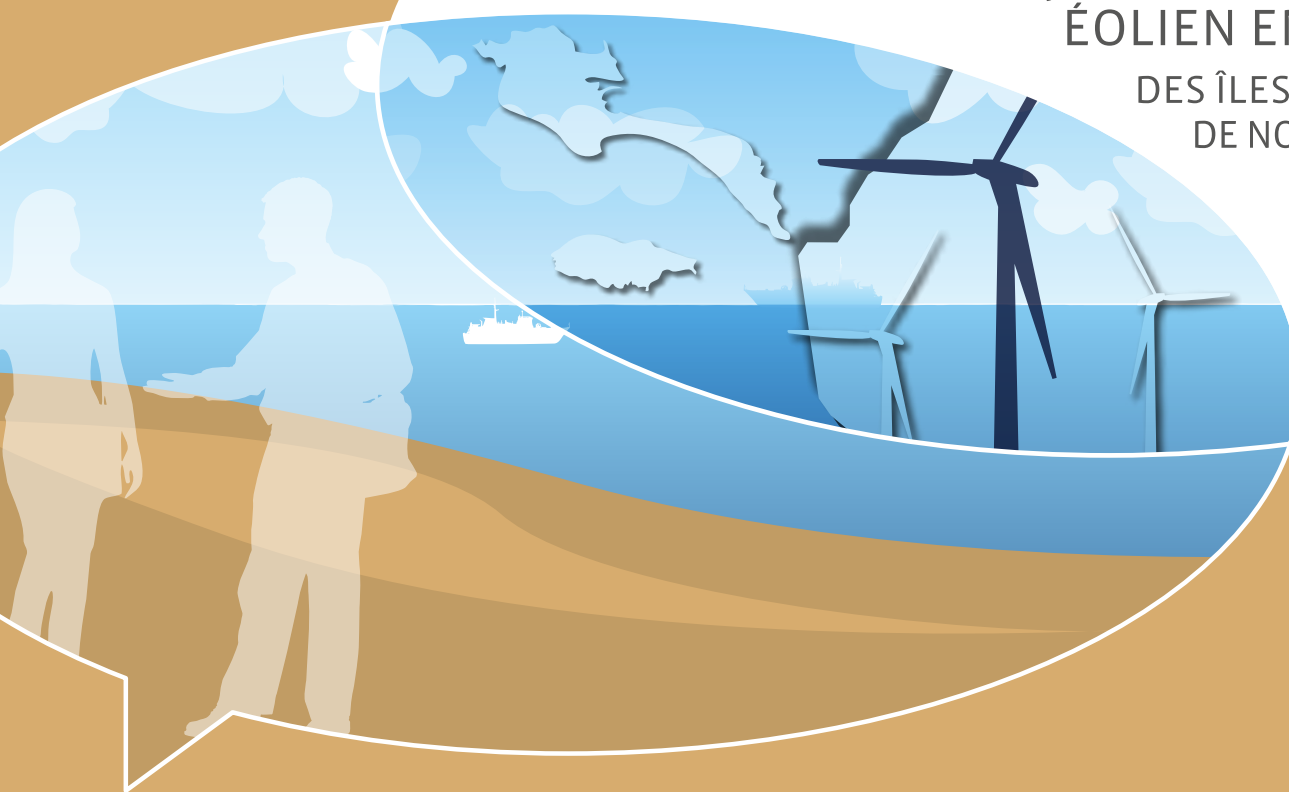
Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC
ÉOLIEN EN MER

DES ÎLES D'YEU ET
DE NOIRMOUTIER

*Du 2 mai au
7 août 2015*



COMPTE RENDU

ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE
DU DÉBAT PUBLIC

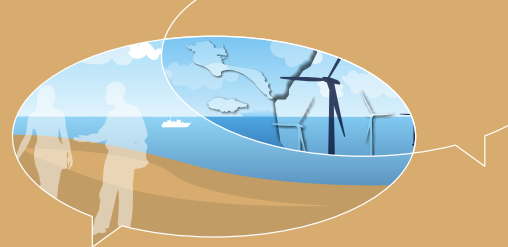
LE 5 OCTOBRE 2015

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DU DÉBAT PUBLIC
AUXQUELS IL EST FAIT RÉFÉRENCE DANS CE COMPTE RENDU
SUR LE SITE INTERNET

<http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



CE DOCUMENT EST ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

Lors de sa séance du 3 décembre 2014, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Après une période de préparation de quatre mois, les rencontres du débat public se sont tenues entre le 2 mai et le 7 août 2015.

Le présent document constitue le compte rendu du débat. La première partie est consacrée à la préparation et à l'organisation du débat ; la deuxième partie rapporte, de façon structurée, les échanges, les avis, les opinions qui ont été émis au cours de la période du débat, quel que soit le mode d'expression utilisé.

La commission a conduit ce travail avec l'objectivité, la neutralité et le souci de prendre en compte tous les points de vue, qui sont ses valeurs de référence.

Dorothée BRIAUMONT

Aurélié COUTURE

François GILLARD

Bruno de TRÉMIOLLES

Jean-Marc REBIÈRE

Jacques ROUDIER

AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DU PRESTATAIRE AGENCE PROLOGUE.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

LES CHIFFRES CLÉS DU DÉBAT

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 25 novembre 2014 : saisine de la Commission nationale du débat public par le Président de la société Éoliennes en mer de Vendée.
- 3 décembre 2014 : décision de la CNDP d'organiser un débat public et nomination du Président de la commission particulière du débat public (CPDP).
- 2 mai – 7 août 2015 : période du débat public.
- 5 octobre 2015 : publication du compte rendu et du bilan du débat.

- **LA DIVERSITÉ DES RENDEZ-VOUS AVEC LE PUBLIC :**

- **Deux rencontres** en amont du débat public
- **Huit réunions publiques** dont deux diffusées en direct sur internet
- **Quatre ateliers thématiques**
- **Six débats mobiles**
- **Deux débats lycéens**

- 1 500 PARTICIPANTS

- 27 POINTS DE VUE dont 19 cahiers d'acteurs et 8 contributions

- 109 QUESTIONS POSÉES ET TRAITÉES*

- 42 AVIS*

- 4 754 VISITEURS UNIQUES sur le site internet du débat

- 80 FANS SUR LA PAGE FACEBOOK

- 128 ABONNÉS SUR TWITTER

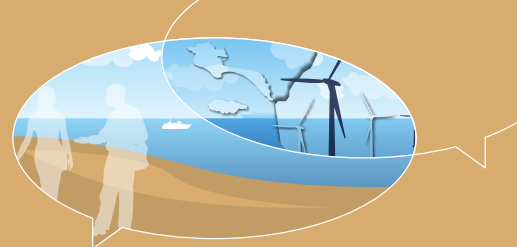
- 650 EXEMPLAIRES DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

- 1 500 EXEMPLAIRES DE LA SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

- 70 000 EXEMPLAIRES DU JOURNAL DU DÉBAT**

* toutes consultables sur le site internet de la CPDP

** diffusés pendant le débat public



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier.

CONTEXTE :

À l'issue d'un processus de planification et de concertation visant à identifier des zones propices, l'État a décidé de soumettre à appel d'offres la construction et l'exploitation de parcs éoliens installés en mer sur deux nouveaux sites : le site des îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée) et le site de Dieppe-Le Tréport (Seine -Maritime). Les candidats ont été départagés selon trois critères principaux : le prix de l'électricité, le plan industriel et la prise en compte des activités existantes et de l'environnement.

Le 3 juin 2014, la société Éoliennes en Mer de Vendée, devenue Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier (actionnaires : Engie, EDPR et Neoen Marine) a été désignée lauréate pour la zone des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

OBJECTIFS :

Ce projet contribue aux objectifs fixés par l'État dans le Grenelle de l'environnement de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation énergétique totale en France en 2020 par l'installation de 6 000 mégawatts (MW) d'éolien en mer.

De plus, ce projet industriel et social compétitif contribue au développement de la filière industrielle française de l'éolien en mer, créatrice d'emplois et compétitive sur le marché européen tout en intégrant la dimension environnementale et les contraintes liées aux usagers de la mer.

CARACTÉRISTIQUES :

Le projet proposé par le maître d'ouvrage est constitué de 62 éoliennes de 8 MW chacune, d'une capacité installée totale de 496 MW, soit l'équivalent de la consommation de 750 000 personnes (un peu plus de la population vendéenne). Il est localisé sur une zone d'une emprise totale du parc de 83 km², située à 12 km de l'île d'Yeu et 17 km de Noirmoutier.

Ce projet s'accompagne d'un programme industriel avec la société Adwen comprenant quatre usines pour la fabrication des composants et deux autres pour la fabrication des mâts ainsi que la mobilisation du tissu industriel local.

COÛT :

Environ 2 milliards d'euros.

DATE DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :

À partir de 2021.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

COMPTE RENDU

DÉBAT PUBLIC

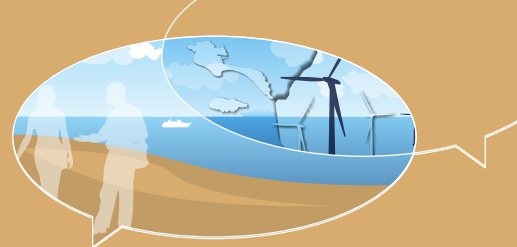
Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier

DU 2 MAI AU 7 AOÛT 2015

SOMMAIRE

PARTIE 1 - LA PRÉPARATION, L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

1/ LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC	10
1.1/ LA SAISINE ET LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC	10
1.2/ LES ORGANISATEURS DU DÉBAT	11
1.3/ LA PRÉPARATION DU DÉBAT PAR LA COMMISSION PARTICULIÈRE	12
2/ LE CONTEXTE DU TERRITOIRE ET DU PROJET	15
2.1/ LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU DÉBAT	15
2.2/ LA NATURE DU PROJET	15
3/ L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC	16
3.1/ LES DOCUMENTS DU DÉBAT	16
3.2/ LES OUTILS NUMÉRIQUES	18
3.3/ LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION	20
3.4/ L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS	22
4/ LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC	23
4.1/ LES SESSIONS PRÉPARATOIRES	23
4.2/ LES RENCONTRES AVEC LE PUBLIC	25
4.3/ LES SÉANCES DE DÉBAT AVEC LES LYCÉENS	29
4.4/ LES EXPRESSIONS EN LIGNE	30



5/ UNE EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE SUR L'IMPACT ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES MARINES...	34
5.1/ L'ORIGINE DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE	34
5.2/ LE CONTENU DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE	34
6/ L'ÉVALUATION DU DÉBAT	35
6.1/ LES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS ISSUS DU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION	35
6.2/ LES ÉLÉMENTS QUALITATIFS	36

PARTIE 2 - LE DÉBAT

1/ LE DÉROULEMENT ET L'ATMOSPHÈRE DU DÉBAT	40
2/ LES THÈMES ABORDÉS	44
2.1/ LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET	44
2.2/ LES MODÈLES ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE	49
2.3/ LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE	54
2.4/ LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS	58
2.5/ LES IMPACTS SUR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE	64
2.6/ LES IMPACTS SUR LE TOURISME ET LES LOISIRS NAUTIQUES	67
2.7/ LA SÉCURITÉ MARITIME ET AÉRIENNE	71
2.8/ LES IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION ..	74
2.9/ LES ASPECTS FISCAUX ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE COMPENSATION ..	78
2.10/ LE RACCORDEMENT DU PARC AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL	80
3/ LA CONCERTATION POST DÉBAT	84

PARTIE 3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES



PARTIE 1

**LA PRÉPARATION,
L'ORGANISATION
ET LE DÉROULEMENT
DU DÉBAT PUBLIC**

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

PARTIE 1 - LA PRÉPARATION, L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DU DÉBAT PUBLIC

1/ LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

1.1/ LA SAISINE ET LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

1.1.1/ LA SAISINE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

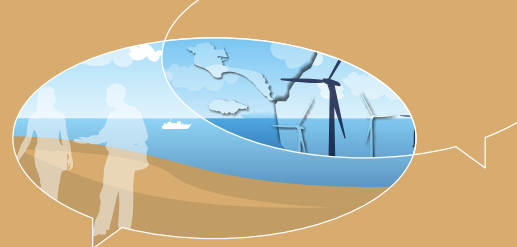
La Commission nationale du débat public a été saisie, le 25 novembre 2014, par la société Les Éoliennes en mer de Vendée, devenue Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier suite à un changement de dénomination sociale, d'un projet de parc éolien en mer situé au large des côtes de Vendée, entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. À la lettre de saisine était joint un dossier de présentation du projet.

1.1.2/ LA DÉCISION DE LA CNDP

Lors de sa séance du 3 décembre 2014, la CNDP considérant que :

- « le projet revêt un caractère national compte tenu des dispositions de la loi du 3 août 2009 fixant à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale d'ici 2020, et de l'objectif de l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant à 6 000 MW la capacité des installations d'éoliennes en mer et d'énergies marines à l'horizon 2020 »,
- « le projet présente des enjeux socio-économiques importants en raison de l'activité générée pendant la construction et l'exploitation du parc et de la création d'une filière industrielle mais aussi en raison de ses impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme »,
- « les impacts du projet (et des aménagements connexes) sur l'environnement, l'avifaune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage sont significatifs ».

a décidé l'organisation d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, dont elle a confié l'animation à une commission particulière.



1.2/ LES ORGANISATEURS DU DÉBAT

1.2.1/ LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

Par décisions des 3 décembre 2014 et 7 janvier 2015, la CNDP a nommé le Président de la commission particulière du débat public et ses membres.

Les membres de la commission particulière se sont engagés à respecter le « code d'éthique et de déontologie » de la CNDP qui rappelle leur indépendance et leurs obligations de neutralité et de réserve.



LES MEMBRES DE LA CPDP

Jean-Marc REBIÈRE

Jacques ROUDIER
Président

Aurélie COUTURE

Dorothee BRIAUMONT

François GILLARD

Bruno de TRÉMIOLLES

- Jacques ROUDIER (président)

Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts honoraire ayant exercé des responsabilités dans le domaine des transports et de la recherche.

- Dorothee BRIAUMONT

Directrice de l'association SOLAAL.

- Aurélie COUTURE

Docteure en sociologie, architecte, animatrice scientifique et enseignante.

- François GILLARD

Membre de la Commission nationale du débat public (représentant de la CGT).

- Jean-Marc REBIÈRE

Préfet honoraire.

- Bruno de TRÉMIOLLES

Ingénieur, ancien cadre chez Alcan-Péchiney.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

1.2.2/ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Président de la commission particulière a choisi le secrétaire général de la commission qui a formé son équipe. Le secrétariat général avait pour mission d'assurer l'assistance à la CPDP, de préparer et mettre en œuvre ses décisions et de coordonner l'intervention des prestataires qui ont ensuite été choisis. Certaines prestations (élaboration et mise en œuvre du plan de communication, *community management*, relations presse notamment), ont été assurées directement par le secrétariat général.

Le secrétariat général était composé de :

- Eric BONTÉ, secrétaire général,
- Lucie DEMONDION, secrétaire générale adjointe,
- Thibaud GRANDSIRE, responsable de la communication,
- Gaëlle THIBAUD, assistante.

La commission particulière a fait le choix de doter le secrétariat général de locaux situés sur le territoire du débat. Elle a retenu un local en rez-de-chaussée d'un immeuble de l'Esplanade de la mer, à Saint-Hilaire-de-Riez, sur le front de mer d'une plage très fréquentée.



Les locaux de la CPDP à Saint-Hilaire-de-Riez.

1.2.3/ LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Les prestataires qui ont accompagné la commission particulière dans l'organisation de ce débat ont été retenus à la suite de consultations publiées par la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, la prise en charge du coût du débat public incombant au maître d'ouvrage.

Sont intervenus :

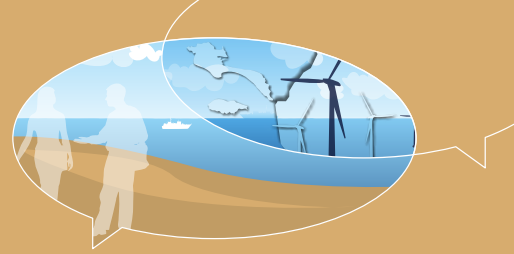
- la société **État d'Esprit** pour la logistique des réunions publiques et opérations de tractage,
- les sociétés **Prologue** et **Imprimerie IROPA** pour la conception graphique et la fabrication des documents de la CPDP,
- la société **Trait Clair** pour l'administration du site internet.

1.3/LA PRÉPARATION DU DÉBAT PAR LA COMMISSION PARTICULIÈRE

Le calendrier retenu dès l'origine pour ce débat, avec l'objectif d'une publication du compte rendu et du bilan avant la mi-octobre 2015, n'a permis qu'une période de préparation relativement courte, mettant sous pression aussi bien les équipes du maître d'ouvrage que la commission elle-même.

1.3.1/ LES ENTRETIENS PRÉLIMINAIRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

De janvier à avril, le Président et les membres de la CPDP, accompagnés d'un membre du secrétariat général, ont rencontré la plupart des acteurs politiques, économiques, associatifs et administratifs présents sur le territoire concerné par le projet. Plus de soixante-dix rencontres, dont la liste figure en annexe, se sont tenues.



Ces diverses rencontres ont permis :

- d’informer les acteurs de la tenue prochaine d’un débat public,
- d’écouter leurs observations et leurs attentes sur le débat et le projet,
- d’envisager les thématiques à aborder lors des réunions publiques.

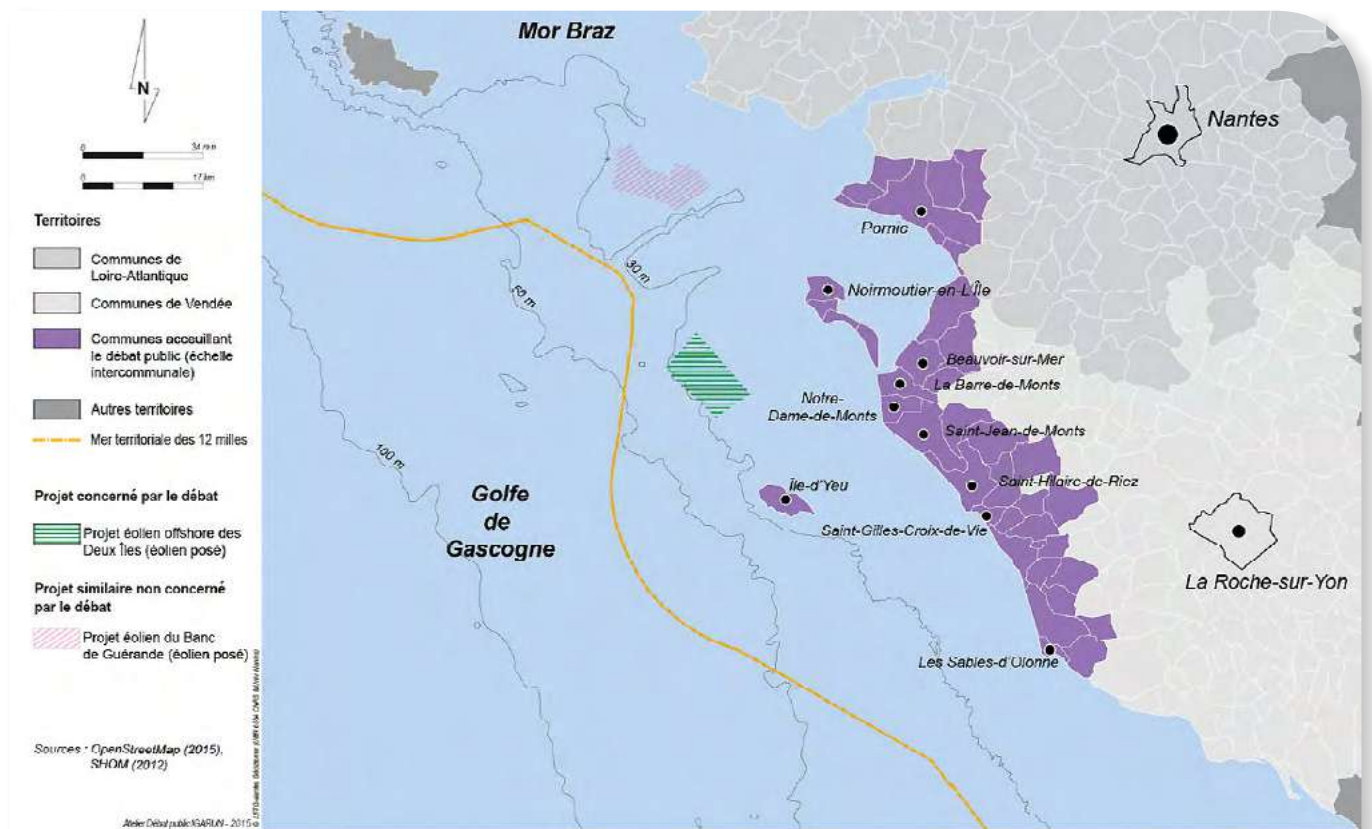
1.3.2/ LA FIXATION DU TERRITOIRE DU DÉBAT

Aux termes des rencontres préliminaires qu’elle a conduites, la commission a retenu, comme territoire du débat, la zone constituée des deux îles d’Yeu et de Noirmoutier, références du projet, ainsi que le littoral continental depuis le sud de l’estuaire de la Loire jusqu’aux Sables-d’Olonne. Ce territoire est principalement dans le département de la Vendée et, pour sa partie nord, en Loire-Atlantique.

Les communautés de communes couvertes par le débat sont celles de :

- l’île d’Yeu
- l’île de Noirmoutier
- Océan-Marais de Monts
- Pays de Saint-Gilles
- Les Olonnes
- Pornic (Loire-Atlantique)

Ce sont, au total, 35 communes et près de 160 000 habitants que le débat a cherché à mobiliser ; les trois premières communautés de communes, les plus directement impactées comportant 10 communes et moins de 50 000 habitants.



CARTE DE LOCALISATION DU TERRITOIRE D’ACTION DE LA CPDP ET DES PROJETS DE PARCS ÉOLIENS EN MER

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

1.3.3/ LA PRÉPARATION DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DE SA SYNTHÈSE

Au cours de la phase préparatoire du débat, la CPDP a consacré de nombreuses réunions avec les équipes de la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, au suivi de la rédaction du dossier du maître d'ouvrage (DMO) et de sa synthèse, afin de s'assurer qu'ils soient complets et accessibles au public. Dix fiches thématiques développant certains aspects ou enjeux du projet ont également été produites. Le maître d'ouvrage a impliqué son partenaire industriel Areva, auquel a succédé Adwen, dans la rédaction de ces documents.

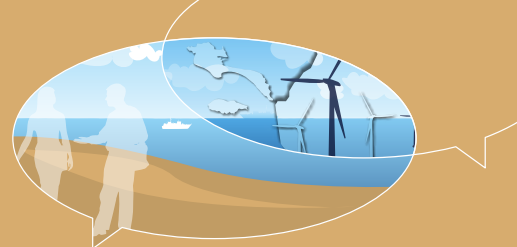
Une plaquette spécifique au raccordement à terre, rédigée en liaison avec Réseau de transport d'électricité (RTE), a par ailleurs été conçue.

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2015, la Commission nationale du débat public a considéré que ces documents pouvaient être soumis au débat public.

1.3.4/ LA DÉTERMINATION DU CALENDRIER ET DES MODALITÉS DU DÉBAT PUBLIC

À cette même séance du 1^{er} avril 2015, la Commission nationale a fixé, sur proposition de la commission particulière, les dates du débat, du **2 mai au 7 août 2015**, et en a arrêté les modalités, qui sont rappelées dans les chapitres qui suivent.

La date de clôture, le 7 août, a notamment été choisie pour permettre l'expression des résidents secondaires et des vacanciers au cours du débat.



2/ LE CONTEXTE DU TERRITOIRE ET DU PROJET

Le projet de parc éolien participe de la mise en œuvre de la politique énergétique nationale ; il contribue également à la construction d'une filière industrielle dont les retombées sont réparties sur le territoire national et dont les ambitions commerciales rayonnent à l'exportation. Pour autant, le projet a d'abord des impacts directs sur une zone entourant son implantation.

Pour construire l'organisation du débat et la stratégie de communication associée, la commission particulière s'est attachée à prendre en compte les caractéristiques du territoire du débat ainsi que la nature du projet.

2.1/ LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU DÉBAT

Plusieurs caractéristiques du territoire sur lequel serait implanté le projet ont paru importantes à la commission particulière et pouvant directement influencer l'organisation et le déroulement du débat :

- ce débat sera le premier débat public, au sens de la CNDP, tenu sur ce territoire,
- si la population permanente est relativement réduite, il existe un afflux très important de **résidents secondaires et de vacanciers**, principalement durant la période estivale, et il importe que le débat puisse toucher ces différentes catégories de populations,
- le projet touche **l'espace littoral et maritime**, avec ses spécificités géographiques, environnementales et économiques ; si sa valorisation est recherchée, la multiplication des projets fait peser sur cet espace une pression croissante à maîtriser,
- dans cette zone les activités industrielles ou de services pouvant avoir un lien avec l'éolien en mer sont importantes ; elles constituent donc autant d'enjeux qui sont susceptibles d'apparaître dans le débat,
- enfin, les deux portions de territoire les plus proches, géographiquement, du projet sont des zones insulaires (Yeu et Noirmoutier) et le débat doit prendre en compte les particularités de **l'insularité**.

2.2/ LA NATURE DU PROJET

La commission a bénéficié du retour d'expérience apporté par les quatre débats publics qui se sont tenus en 2013 sur les projets de parcs éoliens en mer de Fécamp, de Courseulles-sur-Mer, de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire. Ils donnent un éclairage sur les thèmes susceptibles d'être abordés ; ils mettent en particulier en évidence la nécessité de soigner les outils utilisés pour présenter l'impact du projet sur les paysages, à partir de simulations et de photomontages. La commission a pris, sur cet aspect, des dispositions particulières décrites plus loin et qui se sont révélées bienvenues.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

3/ L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

3.1/ LES DOCUMENTS DU DÉBAT

3.1.1/ LE DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET SA SYNTHÈSE

Le dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse et ses fiches complémentaires ont été mis à la disposition du public sur le site internet du débat, <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>, dès le 13 avril. Le DMO comportait des annexes électroniques constituées de dix fiches thématiques traitant du contexte du projet ainsi que de ses caractéristiques techniques. Ces documents étaient également disponibles pendant les réunions publiques. Ils ont été envoyés par courrier, fin avril, à 135 acteurs (élus, associations, État,...) et à tous ceux qui en ont fait la demande, par courrier, courriel ou téléphone tout au long du débat.

Le maître d'ouvrage a aussi réalisé un court film de présentation du projet. Celui-ci était visualisable depuis le site internet du débat et était diffusé en introduction de la présentation du projet par le maître d'ouvrage lors des réunions publiques.

3.1.2/ LES ÉTUDES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

À la demande de la CPDP, le maître d'ouvrage a fourni une liste des études en cours ou envisagées ainsi que des synthèses des études achevées au moment du débat. Elles ont été mises en ligne sur le site de la commission juste avant la séance d'ouverture du débat, et étaient à la disposition du public lors des ateliers. Elles pouvaient également être fournies en format papier sur simple demande.

Suite à des demandes formulées lors de l'atelier préparatoire dédié aux méthodologies des visualisations, un rapport d'expert a été établi par Jean-Marc Vézien (laboratoire LIMSI-CNRS) sur les simulations visuelles du projet et a été mis en ligne sur le site internet du débat le 31 juillet 2015.¹

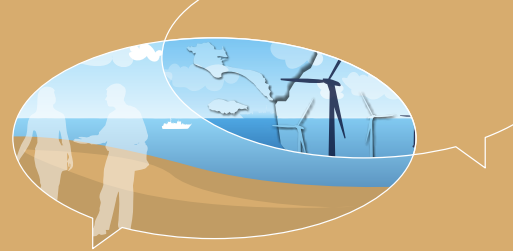
3.1.3/ LE JOURNAL DU DÉBAT

À l'ouverture du débat public, un journal du débat a été diffusé. Ce document, tiré à 80 000 exemplaires, présentait d'une part les modalités du débat public, ses objectifs, les moyens d'information et de participation du public et le calendrier des réunions publiques, et d'autre part, une synthèse du projet porté par la société Éoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Le journal du débat a été distribué en boîtes aux lettres, à l'ouverture du débat, sur la zone littorale allant de Beauvoir-sur-Mer, au nord, aux Sables-d'Olonne, au sud. Il a ensuite été distribué sur les marchés des villes accueillant des réunions publiques et lors des débats mobiles organisés par la commission. Ce support s'est avéré être un excellent outil pédagogique pour faire connaître la procédure de débat public.



¹ Expertise des simulations visuelles, Jean-Marc Vézien, juin 2015.



3.1.4/ LES DOCUMENTS ANNEXES DU DÉBAT

Plusieurs documents susceptibles de contribuer à l'information du public ont été mis en ligne par la commission, au fur et à mesure du débat. Ils traitaient :

- des étapes préalables au projet, et notamment de la procédure de choix des zones propices pour l'implantation de parcs éoliens en mer,
- des règles du balisage aérien et maritime des éoliennes en mer,
- de la répartition de la taxe sur les éoliennes maritimes,
- des impacts acoustiques des éoliennes maritimes.²

3.1.5/ LES SUPPORTS DE VISUALISATION DU PROJET

Le maître d'ouvrage a travaillé avec un bureau d'études à la réalisation de supports permettant au public de se faire une idée de l'impact visuel que pourrait avoir le projet. Trois types de supports ont été présentés dans le cadre du débat :

- des cahiers de photomontages,
- des panneaux semi-circulaires,
- des visualisations dynamiques.

Ces supports étaient installés à l'entrée des réunions publiques et ont été utilisés lors d'expositions itinérantes sur le territoire.³ Afin de permettre au public de mieux appréhender les proportions d'une éolienne, une maquette à l'échelle 1/100 de l'éolienne Adwen était également exposée à l'entrée des réunions.



Les cahiers de photomontages consultables lors des réunions publiques.

3.1.6/ LES ÉLÉMENTS D'EXPOSITION



Afin de permettre la diffusion de l'information dans les espaces publics, une exposition de **trois panneaux** présentant les principes du débat, les modalités de participation et le calendrier des réunions a été conçue par la commission particulière.

Quatre autres panneaux, réalisés par le maître d'ouvrage, présentaient quant à eux le projet et ses enjeux.

L'exposition complète était visible tout au long du débat dans les locaux de la commission particulière et installée temporairement dans les halls des salles accueillant des réunions publiques ainsi que sur le stand des débats mobiles.

Des jeux de panneaux ont également servi à la mise en place d'expositions dans des lieux du territoire du débat. Il a en effet été proposé aux collectivités de les accueillir. Trois expositions ont ainsi été organisées : une sur l'île d'Yeu, une dans les locaux de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier et une à l'office de tourisme de Fromentine.

² Voir 5 - Partie 1

³ Voir 3.1.6 - Partie 1

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

3.1.7/ LE COMPTE RENDU ET LE BILAN DU DÉBAT

Durant les deux mois suivant la clôture du débat, la commission particulière a établi le compte rendu du débat qui rapporte les points de vue exprimés et les questions soulevées lors du débat public. Dans le même temps, le Président de la CNDP a rédigé le bilan. Ces deux documents ont été présentés à la conférence de presse de clôture du débat, le 5 octobre, et mis en ligne sur le site internet.

Une lettre électronique a été diffusée aux abonnés pour les informer de la publication de ces documents.

Le compte rendu et le bilan sont également envoyés par courrier aux acteurs et aux personnes en faisant la demande. Au plus tard trois mois après la publication du compte rendu et du bilan, le maître d'ouvrage publiera sa décision sur la suite donnée au projet.

3.2/ LES OUTILS NUMÉRIQUES

3.2.1/ LE SITE INTERNET

Le site internet dédié au débat a été ouvert le 18 mars 2015 pour permettre au public de s'informer en amont sur le projet ainsi que sur la procédure et l'organisation du débat public.

À ses débuts, le site comportait une présentation complète du débat public (ses objectifs, ses principes, son organisation) et de la commission particulière en charge de l'organisation du débat. Les internautes avaient également la possibilité de contribuer à l'organisation du débat public, en faisant part, *via* un forum dédié, des thématiques et questions qu'ils souhaitaient voir abordées au cours du débat.

Le site s'est progressivement enrichi en contenus jusqu'à l'ouverture officielle du débat public le 2 mai 2015. Ainsi, les internautes avaient accès aux informations pratiques du débat (modalités, calendrier et lieux des rencontres) dès le 1^{er} avril. Les documents d'information ayant trait au projet (dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse et ses fiches complémentaires, glossaire, lien vers le site des photomontages), ont été mis en ligne à partir du 13 avril.

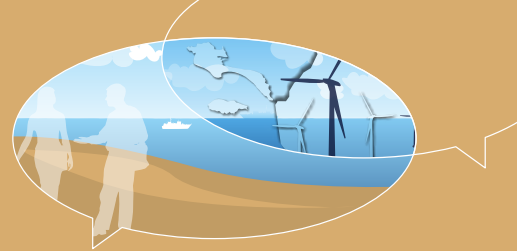
Pour générer du trafic, et faire en sorte que le site soit consulté par un large public, la CPDP a mis en œuvre les moyens suivants :

- référencement naturel (classement dans les moteurs de recherche),
- présence active sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

Ont également été mis en service, le 2 mai 2015, les espaces d'expression - forum de discussion, espace de questions - réponses, points de vue (contributions et cahiers d'acteurs), tous ouverts aux commentaires des internautes.

Après chaque rencontre (ateliers préparatoires, réunions publiques, ateliers du débat...), les supports de présentation des intervenants, les synthèses et les retranscriptions intégrales des échanges (verbatim), les photographies et les enregistrements vidéo existants furent mis en ligne.

Au 9 septembre, le site du débat avait enregistré **4754 visiteurs uniques**.



3.2.2/ LES RÉSEAUX SOCIAUX

La CPDP a été active sur les réseaux sociaux le plus en amont possible du débat. Ainsi, dès le mois de février, des comptes **Facebook** (www.facebook.com/eolienmerpyn.debatpublic) et **Twitter** (@eolienpyn_dp) ont été ouverts.

Chaque actualité du débat a fait l'objet d'une annonce spécifique, afin d'encourager le plus grand nombre à participer aux différents événements.

Les réseaux sociaux ont permis de créer et de consolider une communauté susceptible de relayer les informations relatives au débat et d'accroître, dès lors, sa visibilité.

Le parti a été pris de donner un caractère essentiellement informatif aux messages postés (rappel du calendrier et des échéances du débat, disponibilité de nouveaux documents...), dans un double objectif :

- respecter l'égalité de traitement entre les participants, ne pas favoriser un argument au détriment d'un autre,
- privilégier le site internet de la commission comme espace d'échanges et de débat.

À l'issue du débat, la page Facebook du débat public comptait 80 mentions « j'aime ». Sur Twitter, la CPDP a été suivie par 128 personnes.

Sur Twitter, les abonnés issus des milieux de l'énergie, et tout particulièrement de l'éolien en mer, ont constitué le noyau dur, au côté des journalistes locaux, des institutions locales (communes, offices de tourisme...), du monde associatif et des sphères de la concertation et du débat public. Sur Facebook, les habitants du territoire sont les plus nombreux à avoir suivi l'actualité du débat et à la partager.

Les personnes qui posaient des questions sur les réseaux sociaux étaient invitées à s'exprimer sur le site internet du débat afin que leur parole puisse être prise en compte.

3.2.3/ LES LETTRES ÉLECTRONIQUES



Une lettre électronique (newsletter) a été diffusée, chaque semaine, avant, pendant et après le débat afin d'informer de son actualité.

Les trois lettres électroniques diffusées en amont du débat ont présenté son calendrier, ses modalités et ont annoncé la mise en ligne des documents du maître d'ouvrage.

Durant la période active de débat public, l'envoi de onze lettres a permis d'annoncer les événements à venir, de donner un extrait des derniers avis et questions postés sur le site, et de rappeler, en quelques lignes, les sujets clés abordés au cours des séances précédentes.

À l'issue de la période, une lettre revenant sur les temps forts du débat et présentant ses premiers enseignements a été diffusée. La publication du compte rendu et du bilan du débat a également été annoncée aux 645 abonnés. Les lettres, ouvertes par 31 % des destinataires, ont généré en moyenne 140 clics chacune vers le site du débat et ont pleinement joué leur rôle d'information sur le projet et le débat en cours.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

3.3/ LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Pour établir un plan de communication, le secrétariat général a tenu compte des informations recueillies au cours des entretiens préliminaires ainsi que des spécificités du territoire du débat qu'il a identifiées, notamment l'impossibilité d'utiliser systématiquement l'affichage grand format en raison de la réglementation protégeant le littoral.

Après avoir répertorié les supports de communication disponibles sur ce territoire, il a été décidé de concentrer la communication *via* des encarts publicitaires dans la presse, en radio et sur des actions de communication de proximité.

L'achat des espaces publicitaires a été effectué directement par le secrétariat général auprès de Radio France, NovFM et Neptune FM pour les radios et auprès des régies publicitaires d'*Ouest France*, *Presse Océan* et des hebdomadaires du groupe Publihebdo pour la presse écrite.

3.3.1/ LE CHOIX DE L'IDENTITÉ VISUELLE

Dans le respect de la charte graphique de la CNDP, la commission a souhaité donner une identité visuelle commune à l'ensemble des documents qu'elle a produits, qui permette de les différencier de ceux produits par le maître d'ouvrage et qui permette de différencier le débat des autres débats en cours sur la même période.

Le visuel retenu permet d'identifier la nature du projet soumis au débat et fait référence au territoire concerné :

- le traitement graphique des éoliennes dans la seconde bulle insiste sur le côté hypothétique des réalisations,
- l'appartenance au territoire est soulignée par le dessin des îles et du littoral continental en superposition dans les nuages,
- les personnages insistent sur le côté humain et évoquent le débat.

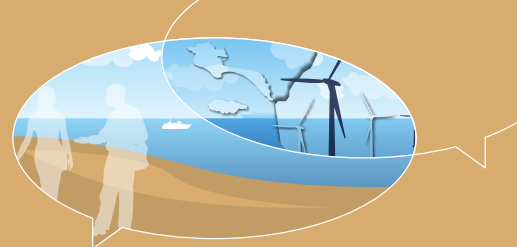


3.3.2/ LA COMMUNICATION À L'OUVERTURE DU DÉBAT

Une campagne de communication a été réalisée sur l'ensemble du territoire concerné durant la semaine précédant l'ouverture du débat public. Il s'agissait d'annoncer la tenue du débat, le calendrier des réunions publiques, les modalités d'information et de participation.

Pour cela, la commission a choisi de communiquer dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale (papier et web) ainsi qu'en radio sur l'intégralité du territoire du projet.

Ne pouvant s'appuyer sur des réseaux d'affichage grand format, la commission a organisé des opérations de distribution de tracts et d'affiches dans les commerces et sur les marchés afin d'offrir une large visibilité au débat.



Il est à noter que l'efficacité des distributions d'affiches dans les commerces était inégale selon les communes, certains commerçants étant parfois réticents à faire figurer des affiches sur leurs vitrines. Le journal du débat a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes du périmètre ciblé : 55 580 documents au total ont ainsi été diffusés.

Les collectivités et les associations du territoire ont pu communiquer sur le débat grâce aux supports de communication fournis par la CPDP. Les principaux documents du débat leur étaient envoyés à la fois sous format papier et numérique.

Certaines collectivités et associations ont notamment affiché le visuel du débat sur leur site internet pour annoncer les réunions locales. L'implication des collectivités est apparue néanmoins inégale selon leur rapport au projet.

3.3.3/ LA COMMUNICATION PENDANT LE DÉBAT

Après cette première communication de lancement, des actions plus ciblées ont été réalisées pour donner des informations locales sur les réunions et pour mobiliser le public.



Certaines collectivités locales annonçaient les rendez-vous du débat sur leurs supports de communication.

Avant chaque réunion, des insertions dans la presse locale étaient programmées pour l'annoncer, des spots radio étaient diffusés et des opérations d'affichage de proximité et de tractage étaient organisées.

La communication s'appuyait également sur un partenariat avec les collectivités qui annonçaient, pour la plupart, les rendez-vous du débat sur leurs sites internet, dans leurs bulletins municipaux et dans leurs locaux *via* des affiches mises à leur disposition par la CPDP.

Le littoral vendéen étant une zone touristique de forte affluence, les offices de tourisme étaient systématiquement sollicités pour qu'ils relaient l'information dans leurs locaux mais également sur leurs sites internet, très fréquentés, et sur leurs pages de réseaux sociaux.

Certaines communes équipées de panneaux lumineux à messages variables annonçaient également les réunions et les temps forts du débat. D'autres ont permis à la commission de mettre en place des panneaux d'information grand format à l'entrée des villes.

Pendant toute la durée du débat, ont été programmées des insertions publicitaires dans la presse locale, hebdomadaire ou quotidienne afin de communiquer de manière continue sur l'actualité du débat, et notamment sur les dates des rendez-vous avec le public.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

3.4/ L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LES MÉDIAS

3.4.1/ LES RELATIONS PRESSE

Des contacts ont été pris avec la presse au cours de la première quinzaine de mars 2015 avec l'envoi d'un premier communiqué contenant des informations générales sur le débat. Il était plus particulièrement destiné aux journaux institutionnels (bulletin municipal, lettre électronique, etc.) dont les délais de bouclage sont très contraints.

Conformément aux règles fixées par la CNDP, la commission particulière a organisé une conférence de presse quelques heures avant la réunion d'ouverture du débat, le 12 mai. Le Président de la CNDP et le Président de la CPDP y ont présenté les modalités du débat public.

Un dossier de presse, récapitulant les modalités d'organisation du débat et comprenant le Journal du débat, le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, a été remis aux journalistes.



Interview du Président de la CPDP lors d'un débat mobile.

Les annonces des réunions publiques ont été réalisées via des courriels d'alerte envoyés une dizaine de jours avant chaque réunion. Ces courriels contenaient les informations pratiques ainsi que le détail du déroulement de la réunion. La presse a également été conviée, par courriel, à couvrir les débats mobiles. La commission, son Président et le secrétariat ont également répondu à toutes les sollicitations des médias, notamment sous forme d'interviews.

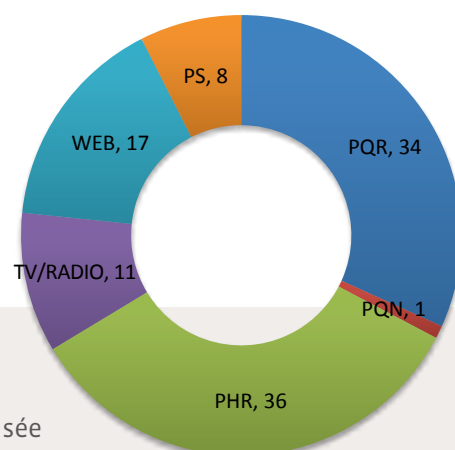
3.4.2/ LE DÉBAT DANS LES MÉDIAS

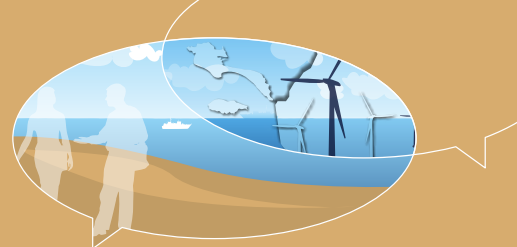
Au cours de ces trois mois, la presse locale et régionale a suivi le débat public sur le projet de parc éolien de façon plutôt assidue, notamment par l'intermédiaire de ses correspondants locaux. **Une centaine d'articles** a été publiée pendant la durée du débat. Le contenu de ces articles était principalement factuel et leur longueur proportionnée à la fréquentation et l'intensité du débat.

RÉPARTITION DES ARTICLES SELON LE TYPE DE MÉDIA

PQR : Presse quotidienne régionale
PQN : Presse quotidienne nationale
PHR : Presse hebdomadaire régionale

TV/RADIO
WEB : Internet
PS : Presse spécialisée





4/ LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

4.1/ LES SESSIONS PRÉPARATOIRES

En plus des rencontres individuelles, la commission a organisé, durant la période préparatoire, deux rencontres ouvertes.

4.1.1/ LA RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS

À la mi-février, soit deux mois et demi avant l'ouverture officielle du débat, la CPDP a convié l'ensemble des associations locales susceptibles d'être intéressées par le débat ou par le projet à participer à un atelier préparatoire. Au total, 70 associations ont été contactées par voie postale, puis relancées par voie électronique ou téléphonique. Vingt d'entre elles ont répondu présentes.

Il s'agissait tout d'abord d'informer les associations vendéennes et ligériennes de la tenue d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier et de s'appuyer sur leurs réseaux pour relayer l'information.

La Vendée étant un territoire sur lequel aucun débat public n'avait encore eu lieu, la CPDP a estimé qu'une présentation approfondie des missions et valeurs de la Commission nationale était un élément crucial pour le bon déroulement du débat. Finalement, cet atelier visait à appréhender les attentes du milieu associatif quant à l'organisation du débat.

La première partie de l'atelier a été dédiée à la présentation de la Commission nationale, de ses missions et de ses valeurs. La commission particulière a ensuite exposé ses premières réflexions quant à l'organisation du débat, notamment les communes susceptibles d'accueillir une manifestation, ainsi que les thématiques du projet devant faire l'objet d'une considération particulière.

Les échanges ont principalement porté sur la place et le rôle des associations dans l'organisation du débat, les thématiques et lieux du débat public à prendre en considération, et sur l'instance organisatrice du débat public. Un compte rendu synthétique retraçant les échanges a été mis en ligne et diffusé par voie électronique aux associations présentes.

En outre, dans un souci d'intégration du plus grand nombre, la CPDP a fait parvenir par voie postale aux cinquante associations absentes à l'atelier préparatoire du 18 février, un courrier présentant le débat public en général et celui dédié au projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier en particulier, auquel était joint un questionnaire permettant d'appréhender leurs attentes. Seuls huit questionnaires ont été retournés, lesquels faisaient largement écho aux échanges de l'atelier du 18 février.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

4.1.2/ L'ATELIER MÉTHODOLOGIQUE SUR LA VISUALISATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES PAYSAGES

En s'appuyant sur les retours d'expérience des débats éoliens passés, la commission particulière a fait le constat d'une attention forte portée par les citoyens aux représentations visuelles du projet. Afin que le débat réponde au mieux à ces attentes, elle a organisé, le 7 avril, un atelier préparatoire, à La Barre-de-Monts, portant sur la méthodologie des visualisations. Ouvert à tous, l'atelier a rassemblé près de trente personnes regroupant des habitant(e)s, des associations, des élu(e)s et des acteurs économiques.



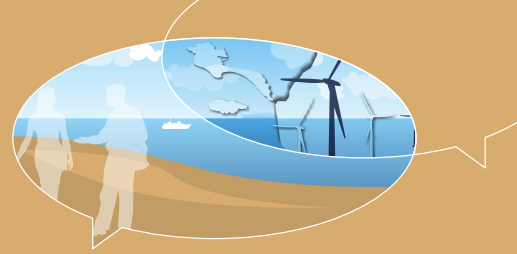
La première partie de l'atelier a consisté en un panorama des méthodologies à disposition pour simuler l'insertion d'un parc éolien dans un paysage et de celles envisagées pour le projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le maître d'ouvrage et son prestataire, la société Géophom, ont présenté la méthodologie de simulation visuelle actuellement envisagée pour le projet. Alain Doré, ingénieur de l'École supérieure d'optique et membre du collectif Défense de la mer, et Jean-Marc Vézien, chercheur au CNRS-LIMSI, ont contradictoirement présenté leurs points de vue concernant les méthodologies existantes de visualisation de projet de parcs éoliens et les points d'attention qu'elles appellent.

Une seconde partie de l'atelier a permis aux participants, répartis en deux groupes, de réfléchir collectivement aux méthodologies présentées par le maître d'ouvrage, à la lumière des apports des différents experts, et de proposer des pistes d'amélioration et d'enrichissement.

Lors de la restitution des échanges, les participants ont formulé deux principales demandes :

- **des prises de vue supplémentaires pour les photomontages** : si les participants ont, dans l'ensemble, estimé que les lieux de prises de vue prévus par le maître d'ouvrage étaient pertinents, car emblématiques de la région, des propositions supplémentaires ont été faites (Baie de Bourgneuf, les Salorges et l'Herbaudière à Noirmoutier, la chapelle du port de la Meule à l'île d'Yeu, la corniche des Sables-d'Olonne). Du fait de l'absence de point de référence en mer permettant d'appréhender la hauteur des éoliennes, il a été suggéré d'intégrer à quelques photomontages des éléments familiers, tel un bateau ou le soleil couchant.
- **une multiplicité d'outils et de supports** pour rendre compte de l'impact visuel du projet : les experts ont souligné les limites intrinsèques à chaque outil tel que le caractère immobile du photomontage ou bien la moindre fidélité du support vidéo. Les échanges ont conclu à la nécessité d'avoir une pluralité de supports de qualité permettant de rendre compte des impacts visuels du projet.

En réponse à ces demandes, le maître d'ouvrage a fait réaliser des photomontages complémentaires : au total, **38 prises de vue depuis 19 sites** ont été effectuées. Ces dernières étaient à disposition des participants *via* des panneaux circulaires, un cahier des photomontages ou bien par le biais du site internet dédié, accessible depuis le site du débat, présentant des simulations dynamiques du projet de parc éolien.



La demande a été faite par ailleurs de disposer de **retours d'expérience** de la part d'habitants riverains de parcs éoliens offshore existants. Cette demande a été satisfaite avec la diffusion, le 20 juillet, d'une synthèse d'étude sur les impacts de parcs éoliens européens sur le tourisme et les activités économiques, établie par le maître d'ouvrage.

4.2/ LES RENCONTRES AVEC LE PUBLIC

Trois formes de rencontres directes avec le public ont été mises en œuvre dans le cadre du débat :

- **les réunions publiques**, au nombre de **huit**, y compris les séances d'ouverture et de clôture,
- **les ateliers thématiques**, au nombre de **quatre**, dont trois couplés avec une réunion publique,
- **les débats mobiles** sur le terrain, au nombre de **six**.

Une brève a été publiée sur internet après chaque manifestation.

Les réunions publiques et les ateliers ont donné lieu à l'établissement d'une retranscription intégrale ainsi que d'une synthèse qui étaient mises en ligne dans les jours suivants, après validation par la commission.

Deux séances de débat avec des lycéens ont été aussi organisées et ont donné lieu à la mise en ligne d'un document de synthèse des échanges.

4.2.1/ LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Plus de **1 000 personnes** ont participé aux réunions publiques qui ont été animées, à tour de rôle, par les membres de la commission.

Elles se sont déroulées sous un format identique :

- début de la réunion à 19h30,
- accueil par le maire de la commune accueillante, ou son représentant,
- présentation du débat public par le président,
- présentation du projet par le maître d'ouvrage, commençant par la projection du film réalisé par le maître d'ouvrage,
- plusieurs temps d'échange avec le public étaient prévus pendant les réunions,
- interventions sur la thématique de la réunion - second temps de débat avec la salle,
- fin de réunion vers 22h30 (lors de certaines réunions, le débat s'est poursuivi au-delà).



Les élus locaux étaient invités à ouvrir les réunions publiques ; ici, Bruno Noury, maire de l'île d'Yeu.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

En revanche, la façon d'aborder les différents sujets a pu varier, selon les réunions :

- **la réunion d'ouverture, à Noirmoutier-en-l'Île** : le Président de la CNDP a présenté la problématique générale et les règles du débat public ; la CPDP a présenté le déroulement et l'organisation du débat ; la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a fait une présentation générale du projet avant l'ouverture de la discussion,
- **les réunions à focus thématique** : la CPDP a fait le choix de privilégier des réunions thématiques, au nombre de quatre, permettant, après la présentation globale du projet sur le territoire, de traiter à chaque fois, de façon un peu plus approfondie et avec l'intervention d'experts, un des principaux sujets en relation avec le projet : retombées économiques, raccordement électrique, impacts sur l'environnement, pêche et sécurité maritime. Pour les trois premiers thèmes, un atelier préalable a été couplé à la séance publique. Malgré ces focus, tous les sujets pouvaient être abordés pendant les réunions de manière à répondre aux attentes du public,
- **les réunions générales** : pour les réunions tenues à Pornic et l'Île d'Yeu, la CPDP a fait le choix de ne pas fixer de thème précis et de s'attacher à balayer l'ensemble des aspects du projet,
- **la réunion de clôture** : les premiers enseignements tirés du débat d'une part par le maître d'ouvrage et d'autre part par la CPDP ont été présentés.

Par ailleurs, sur les huit réunions publiques, deux ont été diffusées en direct sur internet, la réunion d'ouverture et la réunion tenue à l'Île d'Yeu. Ce dispositif a permis à 250 participants ne pouvant assister aux réunions de suivre en direct les échanges et de poser des questions *via* un formulaire sur le site du débat. Certaines d'entre elles ont été portées à la connaissance du public et du maître d'ouvrage en réunion.

4.2.2/ LES ATELIERS THÉMATIQUES

La commission a identifié quatre thèmes, dont elle a estimé qu'ils revêtaient une importance particulière aux yeux des habitants et acteurs du territoire, et étaient propices à un travail en atelier permettant un approfondissement en groupe plus restreint.

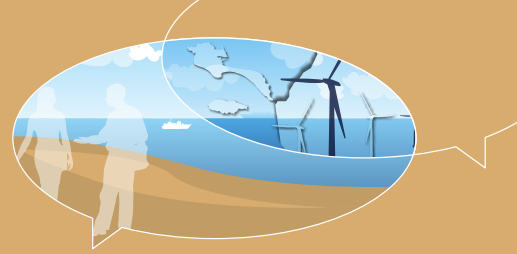
Elle leur a donc consacré quatre ateliers thématiques, qui, pour trois d'entre eux, ont précédé une réunion publique, au cours de laquelle les échanges ont été restitués afin d'alimenter le débat.

Ouverts à tous, ils ont rassemblé entre vingt à trente personnes en moyenne.

La première partie de chaque atelier consistait en une présentation du débat public par la commission particulière, puis un exposé du projet, sous l'angle de la thématique abordée, par le maître d'ouvrage.



Groupes de travail lors de l'atelier du 19 mai aux Sables-d'Olonne.



Suite à un premier temps d'échanges avec les participants visant à éclaircir quelques points portant sur l'organisation du débat ou sur le projet, des groupes de cinq à dix personnes se répartissaient autour des différentes tables afin d'approfondir certains aspects de la thématique.

Les thèmes ayant fait l'objet d'ateliers ont été les suivants :

- **Le tourisme et les loisirs nautiques**, le 19 mai, aux Sables-d'Olonne
Cet atelier était organisé sur le modèle du forum ouvert : les participants ont défini les thèmes qu'ils souhaitaient traiter et se sont librement répartis aux différentes tables au sein desquelles ont respectivement été abordés les thèmes des énergies du futur et de la plaisance, de l'organisation des visites du parc, des impacts touristiques, visuels, acoustiques et électromagnétiques du parc.
Le porte-parole de chaque groupe a ensuite restitué les échanges de l'atelier.
- **Le raccordement électrique du parc**, le 9 juin, à Saint-Jean-de-Monts
Au cours de cet atelier, il a été demandé aux participants d'identifier les zones et enjeux du raccordement. Les participants ont notamment évoqué les zones « à éviter » et ont souligné la nécessité d'utiliser les infrastructures existantes pour le passage du câble.
- **Les impacts du projet sur l'environnement**, le 24 juin, à Beauvoir-sur-Mer
Quatre thèmes avaient préalablement été identifiés par la CPDP mais du fait d'un nombre limité de participants, le choix a été fait d'organiser l'atelier autour de deux principaux sujets :
 - flore, sédiments marins, mammifères et poissons, avifaune et chiroptère,
 - les effets cumulés du projet et des projets connexes du territoire.
- **Les impacts du projet sur l'économie locale et régionale**, le 9 juillet, à Noirmoutier-en-l'Île
Trois aspects distincts avaient été identifiés par la commission et ont été traités :
 - les retombées économiques locales en phase de construction,
 - les retombées économiques locales liées à l'exploitation et à la maintenance,
 - la création de richesses par les activités de services et les retombées fiscales annuelles.

La commission a pris le parti de ne pas organiser, en cours de débat, d'atelier sur l'impact paysager du projet, considérant que ce sujet, très important, avait vocation à être abordé lors de la plupart des réunions publiques et qu'aucun endroit ne se prêtait, plus qu'un autre, à un traitement spécifique de ce sujet. Bénéficiant de l'expérience des débats publics antérieurs sur des projets de parcs éoliens marins, la commission a opté pour la formule d'un atelier méthodologique préalable.

Cela a permis d'éviter les écueils des précédents débats, où impacts visuels et méthodes de simulation de ces impacts avaient été inextricablement mêlés.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

4.2.3/ LES INTERVENANTS SOLLICITÉS PAR LA COMMISSION PARTICULIÈRE

La commission a sollicité, tant pour les ateliers thématiques que pour certaines réunions publiques, des présentations par des intervenants ayant une expertise sur les sujets abordés. Il s'agissait notamment d'élus locaux, de fonctionnaires d'administrations ou encore de représentants des milieux associatifs, économiques et universitaires, pouvant apporter un éclairage sur certains enjeux du débat et une diversité de points de vue. La liste des intervenants sollicités figure en annexe du présent document.



Intervention du capitaine de frégate Azzis lors de la réunion sur la pêche et la sécurité maritime.

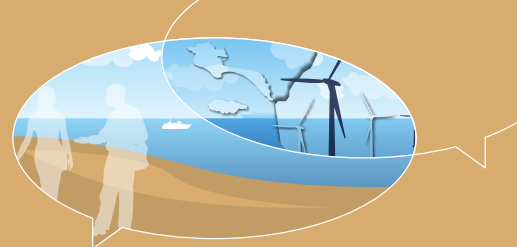


La CPDP et le maître d'ouvrage à la disposition du public sur le festival « A tout vent » à Notre-Dame-de-Monts.

4.2.4/ LES DÉBATS MOBILES

La commission a organisé six débats mobiles, lors de la première quinzaine de juillet, en profitant de manifestations locales telles que des marchés ou des festivals, afin d'être au plus proche des citoyens et résidents du territoire. À chaque fois, des représentants du maître d'ouvrage étaient présents, au côté de la commission, pour répondre aux questions portant sur le projet de parc éolien.

Au total, environ 400 personnes ont été rencontrées, avec lesquelles les membres de la commission et les représentants du maître d'ouvrage présents ont eu des échanges oraux riches et variés, sur beaucoup d'aspects du projet et de thématiques du débat. Toutefois, peu d'éléments peuvent être restitués, du fait d'une réticence de ces participants à déposer une trace écrite de leur contribution.



4.3/ LES SÉANCES DE DÉBAT AVEC LES LYCÉENS

4.3.1/ L'ORGANISATION

Dans sa volonté de donner la parole à l'ensemble de la population, la commission particulière a souhaité associer les citoyens de demain au débat public sur le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. L'objectif principal des ateliers était d'appréhender le regard de la jeune génération sur le projet soumis à débat ; au-delà du projet en lui-même, la commission souhaitait sensibiliser les jeunes au débat et à la concertation en vue de développer leur « fibre citoyenne ».

Le calendrier du débat étant peu compatible avec celui des cycles d'enseignement, plusieurs établissements sollicités ont dû décliner les sollicitations de la CPDP. C'est notamment le cas des écoles de pêche, dont les directeurs se sont toutefois engagés à promouvoir le débat auprès de leurs élèves.

Deux lycées professionnels de La Roche-sur-Yon, du fait des enseignements dispensés (sciences et technique de l'ingénieur, maintenance) ont répondu favorablement à la proposition de la CPDP d'associer leurs élèves au débat public. Ces deux lycées avaient par ailleurs été contactés par la mairie de l'île d'Yeu, pour organiser une réunion d'orientation sur les métiers de l'éolien, au cours de laquelle le maître d'ouvrage avait présenté son projet.

Le premier atelier s'est déroulé le 4 mai 2015, au lycée polyvalent Alfred Kastler-Guitton, avec l'appui de M. Personnaz, chef de travaux, et de l'équipe pédagogique. Le second s'est tenu la semaine suivante, le 11 mai, au lycée Saint-François d'Assise, en présence de M. Potier, directeur de l'établissement. Au total, 77 lycéens issus de trois classes différentes, ont pris part à ces ateliers.

Les ateliers se sont déroulés sous forme de « débat mouvant », un format actif et ludique, où les élèves se déplacent dans la salle en fonction de leur avis sur un sujet donné, favorisant une implication des élèves. La première phase d'atelier a permis de présenter, de façon succincte, les fondements du débat public en général, et les valeurs et missions de la Commission nationale en particulier.

À la suite de cette présentation, le débat mouvant a débuté : cinq affirmations concernant le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (voir encadré) ont successivement été proposées aux lycéens. Le maître d'ouvrage était également présent pour répondre aux questions des élèves.

- *Les éoliennes, ça ne sert à rien car ça ne donne pas d'électricité quand on en a besoin.*
- *Le parc éolien s'inscrira harmonieusement dans le paysage des îles et du littoral vendéen.*
- *Le parc éolien compliquera l'activité des pêcheurs et des amateurs de loisirs nautiques.*
- *En termes d'emplois, ce projet n'apportera rien à la Vendée.*
- *Les éoliennes sont néfastes pour l'environnement.*

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

4.3.2/ LES APPORTS

Ces ateliers ont révélé l'existence d'un large consensus en faveur du développement durable, ainsi qu'une prise de conscience des enjeux environnementaux. Pour les lycéens, le recours aux énergies renouvelables s'inscrit dans la continuité de la politique énergétique française et est nécessaire pour « *sauvegarder la planète* ». Les nuisances visuelles ont constitué le point le plus clivant de ces ateliers avec, d'un côté l'affirmation qu'une « *éolienne est plus jolie qu'une centrale nucléaire* » ou encore que « *les éoliennes font partie du paysage, comme celles de Bouin qu'on ne voit plus* » ; d'un autre côté, des craintes se sont exprimées concernant l'impact visuel nocturne dû au balisage aérien.

Les élèves ont davantage évoqué des points de vigilance autour du projet concernant notamment la perturbation de l'environnement en phase construction et démantèlement, et l'importance de privilégier l'emploi français (« *ou, mieux, vendéen* ») pour la construction du parc.

Ainsi, les élèves n'ont pas manifesté de vive opposition au projet soumis à débat.

4.4/ LES EXPRESSIONS EN LIGNE

4.4.1/ LES QUESTIONS-RÉPONSES

Lors de chaque débat public, un dispositif de questions-réponses était mis en place : les questions écrites, qui pouvaient être adressées au maître d'ouvrage ou à la commission particulière, étaient mises en ligne sur le site internet du débat. Elles faisaient l'objet d'une réponse individuelle et personnalisée.

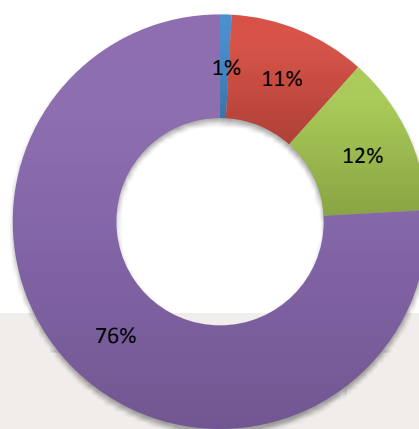
Les questions étaient collectées de diverses manières :

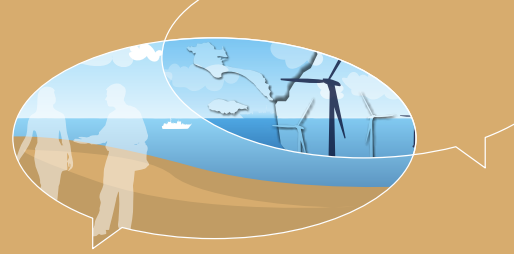
- le système de questions-réponses, sur le site internet du débat public : <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>,
- les questions écrites, transmises lors des réunions publiques ou des débats mobiles,
- les questions adressées par mail, par courrier ou par téléphone.

Le diagramme ci-contre donne la source des questions recueillies :

SOURCES DES QUESTIONS ÉCRITES

- | | |
|---|---|
| ■ Courrier | ■ Débat mobile |
| ■ Réunion publique | ■ Site internet |





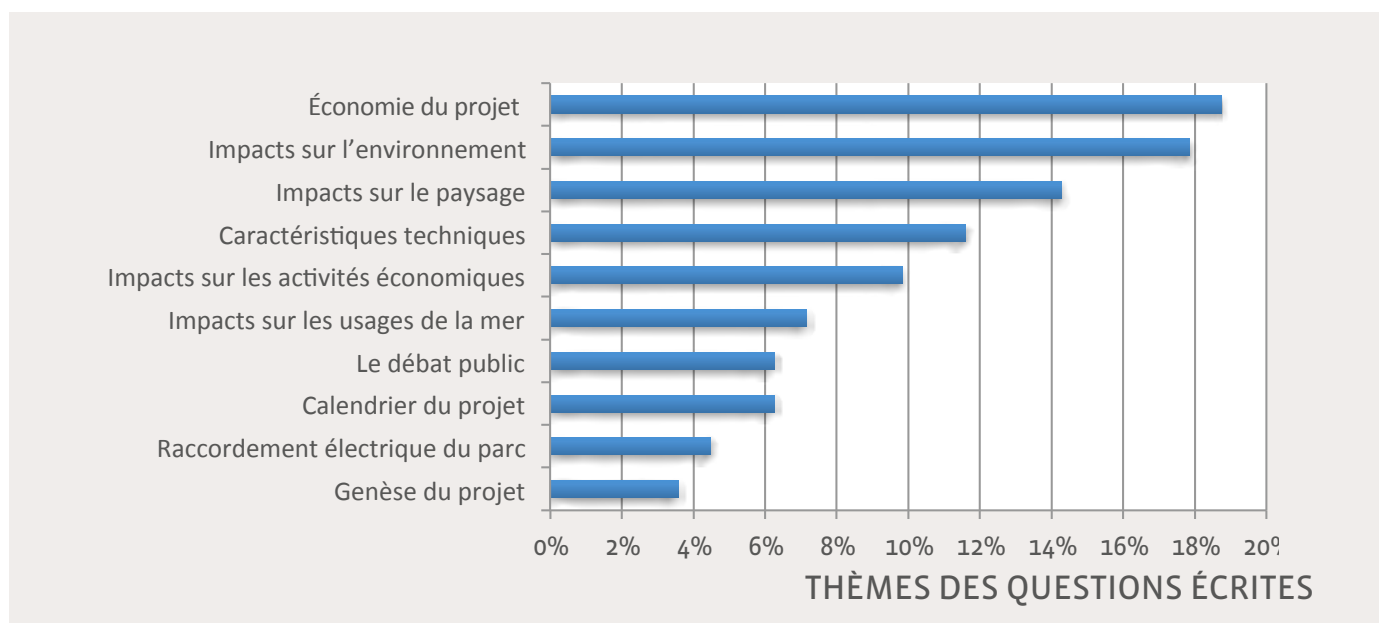
76 % des 109 questions écrites recueillies pendant le débat ont directement été déposées sur le site internet, et 12 % ont été transmises à la commission lors des débats mobiles, qui se sont déroulés au début du mois de juillet. Ajoutés aux nombreuses questions posées oralement, ces chiffres montrent l'intérêt suscité par le débat public.

Toutes ces questions-réponses, classées par thèmes ont été retranscrites sur le site du débat <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>, interface permettant leur transmission au maître d'ouvrage ou à la commission, selon le contenu des questions. Chaque réponse apportée par le maître d'ouvrage était préalablement soumise à la commission, qui donnait son feu vert pour la publication. Garante de réponses claires, compréhensibles et complètes de la part du maître d'ouvrage, la CPDP s'est engagée à ce que ce dernier apporte les réponses dans un délai raisonnable. La commission a d'ailleurs régulièrement demandé au maître d'ouvrage de modifier ou compléter les réponses aux questions qui n'étaient que partiellement traitées.

Parmi les 109 questions écrites posées, cinq thématiques sont clairement ressorties. Il s'agit de questions portant sur :

- l'économie du projet (sa rentabilité, la taxe sur les éoliennes marines, la contribution au service public de l'électricité),
- l'environnement (les impacts du projet sur la faune et la flore marines lors des phases de travaux et d'exploitation, le bilan carbone du projet),
- l'impact visuel du projet (son insertion dans le paysage, la fiabilité des photomontages mis à disposition),
- les caractéristiques techniques du projet (le choix des fondations, les spécificités de l'éolienne Adwen 8 MW),
- l'impact du projet sur les activités économiques locales et régionales (les créations et destructions d'emplois liées au projet, l'implantation des bases d'exploitation et de maintenance).

Le graphique qui suit montre le poids de ces différents thèmes :



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Les réponses apportées par le maître d'ouvrage ont été commentées à quinze reprises par les internautes. Ces commentaires consistaient notamment en des demandes d'informations complémentaires, auxquelles le maître d'ouvrage a parfois donné suite.

4.4.2/ LES AVIS SUR LE FORUM DE DISCUSSION

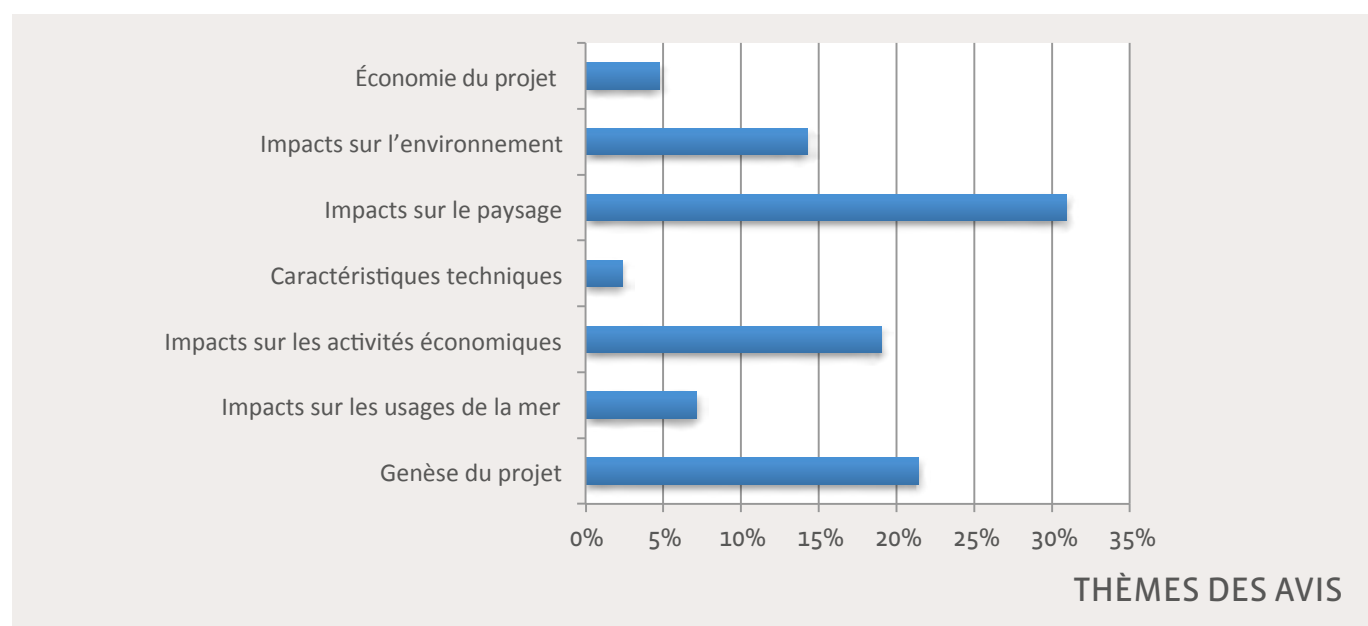
Les participants ont eu la possibilité d'exprimer leur avis sur le projet ou sur le débat *via* un forum de discussion en ligne. Ces avis ont été collectés soit directement sur le site internet du débat, soit lors des débats mobiles. Aucun avis n'a été transmis à la commission particulière lors de réunions publiques ou par courrier.

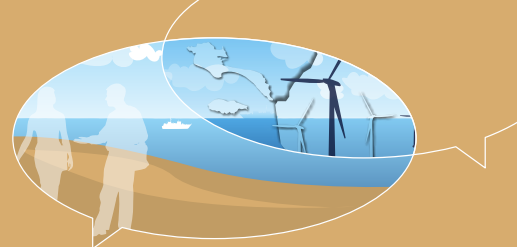
Ces avis proviennent à 40 % du site internet et à 60 % des débats mobiles.

Afin d'accroître l'interactivité de ce forum, chaque avis était ouvert aux commentaires des autres internautes. Cette fonctionnalité a été utilisée par les internautes, puisque vingt commentaires ont été postés sur le site du débat, en réaction aux quelques 41 avis publiés.

Les thèmes ayant suscité le plus d'avis sont, comme le montre le graphique ci-dessous :

- l'impact sur le paysage,
- la genèse du projet,
- l'impact sur les activités économiques et les retombées économiques locales.





4.4.3/ LES POINTS DE VUE

Tout participant pouvait soumettre à la commission un point de vue argumenté et documenté en lien avec le projet porté au débat. Il pouvait prendre la forme d'un document de plusieurs pages respectant les principes du débat public.

Ces points de vue se divisent en deux catégories :

- **Les contributions**

La commission particulière retenait ou non ces points de vue et décidait de les publier sur le site internet du débat en fonction de l'enrichissement de l'argumentation qui y était développée.

Les citoyens pouvaient soumettre leurs points de vue après avoir créé un compte sur le site internet et en suivant le mode d'emploi approprié téléchargeable sur le site.

À la fin du débat, huit points de vue citoyens avaient été publiés.

- **Les cahiers d'acteurs**

Ce type de points de vue était réservé aux personnes morales (collectivités, groupements, associations...).

Au nombre de 19, ils ont été mis à disposition lors des réunions publiques et diffusés sur le site internet, bénéficiant ainsi d'une large visibilité. Les personnes qui en ont fait la demande les ont également reçus par courrier.

La commission a tenu à ce que les propositions de cahiers d'acteurs respectent un cahier des charges précis (position argumentée et en lien avec le projet, dans un nombre de signes limité).

Après validation par la commission, les textes fournis par les acteurs étaient mis en page par le secrétariat général.

Il est rendu compte, dans la seconde partie du présent compte rendu, des positions exprimées dans les cahiers d'acteurs parmi les autres outils d'expression disponibles.

Il était possible, sur le site internet, de commenter les points de vue et d'ainsi échanger avec leurs auteurs. Seuls six commentaires ont été déposés en réaction aux différents points de vue publiés sur le site.

L'ensemble des points de vue reste disponible sur le site internet du débat :

<http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

5/ UNE EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE SUR L'IMPACT ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES MARINES

5.1/ L'ORIGINE DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE

Par lettre du 27 mai 2015, l'association France Nature Environnement (FNE) a demandé au Président de la commission particulière que soit versée au débat une expertise complémentaire sur la question du bruit généré par le parc éolien, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation.

Une demande analogue a été formulée dans le cadre du débat public sur le parc éolien de Dieppe-Le Tréport. Au cours de la séance plénière du 3 juin, la Commission nationale a décidé de donner une suite positive à ces demandes et a confié, après une analyse rapide des compétences nécessaires, à la société SOMME (Société d'Observation MultiModale de l'Environnement), la commande d'une étude bibliographique, permettant un dire d'expert, sur l'impact acoustique des projets éoliens offshore.

Les délais étaient particulièrement contraints, puisque les résultats devaient être disponibles avant la fin des deux débats, soit vers le 20 juillet. Le document produit a été mis en ligne le 23 juillet et présenté à la séance publique de La Barre-de-Monts, le 29 juillet.

5.2/ LE CONTENU DE L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE



Présentation par Cédric Gervaise
des résultats de l'étude bibliographique
lors de la réunion du 29 juillet.

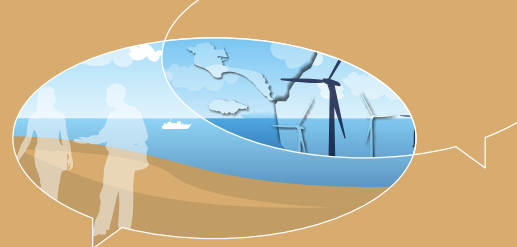
Les travaux menés ont fait intervenir des scientifiques appartenant à deux laboratoires de renom sur ces sujets :

- l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM, Technopôle de Brest-Iroise),
- le laboratoire « Grenoble Images Parole Signal Automatique » (GIPSA-lab, unité mixte CNRS - Université de Grenoble).

Après avoir rappelé les bases de l'acoustique marine, l'étude présente :

- les caractéristiques des sons émis par les fermes éoliennes offshore,
- les bases de la perception sonore chez les animaux marins,
- les effets des sons sur la faune marine et les seuils d'impact,
- le retour d'expériences sur les projets éoliens en Europe depuis 2000.

Elle comporte également une synthèse bibliographique riche de 167 références de la littérature scientifique internationale.



6/ L'ÉVALUATION DU DÉBAT

Dans un objectif d'amélioration continue des pratiques de débat public, la commission particulière a souhaité réaliser une évaluation des modalités d'information et d'expression du public. Cela s'est traduit par trois dispositions complémentaires : la comptabilisation et la répartition des prises de parole de l'ensemble des participants par le biais des verbatim des réunions ; la diffusion lors des rencontres publiques et sur le site internet du débat d'un questionnaire d'évaluation élaboré par la commission ; la mise en place d'un partenariat avec l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN) pour l'analyse des questionnaires et la réalisation d'une étude qualitative du débat basée sur l'observation. Cette étude a été confiée à un groupe de huit étudiants de master 1, encadrés par un doctorant en géographie et supervisés par deux enseignants-chercheurs.

Cette étude est disponible en annexe électronique sur le site internet du débat public.

6.1/ LES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS ISSUS DU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Le questionnaire d'évaluation visait en premier lieu à recueillir le point de vue des participants sur la qualité des supports d'information relatifs au projet et au débat, sur les modalités du débat et sa capacité à favoriser l'expression du public, sur la qualité des interventions et de l'écoute, ainsi que sur la pertinence de la procédure de débat public en elle-même.

Au final, 42 questionnaires complétés ont été recueillis soit un taux de réponse de 2,8 % si l'on considère les 1 500 personnes ayant pris part au débat sur la période du 2 mai au 7 août. Ce ratio s'avère trop faible pour que l'analyse soit représentative du point de vue de l'ensemble des participants ; celle-ci met toutefois en exergue certains éléments qui, bien qu'à considérer avec précaution, semblent intéressants à souligner.

➤ **Concernant l'information relative au débat** : les réseaux institutionnels, associatifs ou sociaux semblent avoir été de réelles ressources pour la mobilisation du public, puisque les deux tiers des personnes ayant répondu au questionnaire affirment avoir appris la tenue du débat par ce biais, contre un tiers seulement ayant été informés *via* les supports déployés par la CPDP (affiche, tract, encart publicitaire, article dans la presse notamment). L'usage du site internet du débat apparaît quant à lui limité : seuls un tiers dit l'avoir visité. Tous le considèrent plutôt clair et compréhensible, et deux tiers d'entre eux estiment qu'il est facile d'y exprimer son opinion.

➤ **Concernant l'information relative au projet** : si seul un quart des répondants avait déjà participé à un débat public (dont 20 % seulement à titre individuel), la majorité affirme avoir lu le dossier du maître d'ouvrage, et s'engage donc dans le débat avec un niveau d'information conséquent sur le projet. Plus largement consulté, le document de synthèse a été globalement jugé clair et fiable, bien que les avis soient partagés quant à son exhaustivité, 38 % des répondants l'estimant plutôt incomplet.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

➤ **Concernant le débat** : la quasi-totalité des sondés ont estimé les modalités du débat et les intervenants pertinents et, dans une moindre proportion, que le maître d'ouvrage avait répondu aux questions et s'était montré à l'écoute des arguments⁴. La grande majorité des personnes ayant répondu au questionnaire estiment ensuite que la CPDP s'est montrée neutre vis-à-vis du projet (67 %, contre 24 % qui affirment le contraire) et du maître d'ouvrage (79 % contre 14 %). La commission est en revanche jugée plus négativement sur sa capacité à permettre l'expression de chacun quel que soit son statut, puisque près des deux tiers estiment qu'elle n'y est pas parvenue.

➤ **Concernant l'utilité de la procédure de débat public** : 90 % des répondants ont estimé que le débat auquel ils avaient pris part leur avait permis de s'informer, 70 % de forger leur opinion, 57 % d'exprimer leur point de vue (36 % ne se prononçant pas sur ce dernier point). Plus globalement, le débat public est considéré par la quasi-totalité des répondants comme un moyen de s'informer. Si deux tiers pensent qu'il permet d'enrichir le projet, presque autant estiment qu'il est inutile. Ces dernières données témoignent d'une certaine résignation du public face à la faible marge d'évolution du projet au stade du débat public.



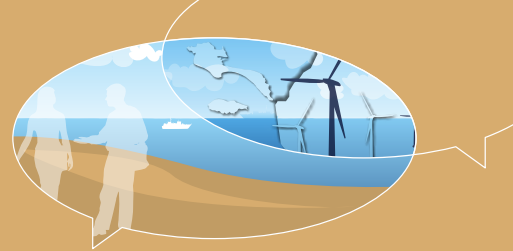
Les participants aux réunions publiques étaient invités à remplir un questionnaire d'évaluation.

6.2/ LES ÉLÉMENTS QUALITATIFS

L'étude qualitative réalisée par les étudiants de l'IGARUN s'attache en second lieu à apprécier le déroulement du débat au regard de ses objectifs d'information et d'expression du public. Elle s'est basée sur une recherche bibliographique visant à établir un cadre d'analyse et une liste de critères à observer lors des séances publiques : nombre et qualité des participants, disposition de la salle, modalités d'animation et distribution de la parole, contenu des échanges.

Quelques étudiants ont ainsi été présents à chacune des rencontres (réunions publiques et ateliers), dans une posture d'observation et d'écoute. Un micro-trottoir a également été réalisé à l'occasion des débats mobiles afin de mesurer le niveau d'information des passants vis-à-vis du projet et du débat. Plusieurs séances de travail ont enfin été organisées avec la CPDP en vue d'orienter l'analyse vers certaines difficultés apparues lors du débat (la faible mobilisation du public par exemple), et de mettre à profit les premiers enseignements de l'étude pour ajuster les modalités d'organisation du débat. Ce travail permet *in fine* de mettre en évidence les éléments positifs et les faiblesses liés au contexte et aux modalités du débat.

⁴ Il est à noter que ce résultat n'est pas complètement cohérent avec nombre d'appréciations exprimées au cours du débat (voir 1 - Partie 2)



➤ **Concernant la faible mobilisation du public** : le rapport pointe différents facteurs explicatifs : un territoire culturellement plus tourné vers le bocage que vers le littoral, une difficulté pour le public à se figurer un parc éolien situé à plus de 10 km des côtes, des supports de communication sur le débat trop peu visibles de par leur charte graphique et leur périmètre de diffusion, un outil internet relativement peu utilisé en territoire rural. Ainsi, le projet semble moins susciter l'intérêt des « locaux » que des résidents secondaires qui ont intégré le débat en période estivale.

➤ **Concernant l'organisation du débat** : le rapport souligne l'intérêt des ateliers mis en œuvre par la CPDP, qui semblent plus propices aux échanges que les réunions publiques dont l'organisation spatiale en format « conférence » et le déroulé induisent une dynamique de questions-réponses plus que de réel débat. Les expérimentations réalisées en manière d'animation lors des ateliers (forum ouvert, travail en « ruche ») apparaissent prometteuses et mériteraient de faire l'objet d'un travail de capitalisation de manière à identifier et à diffuser les bonnes pratiques.

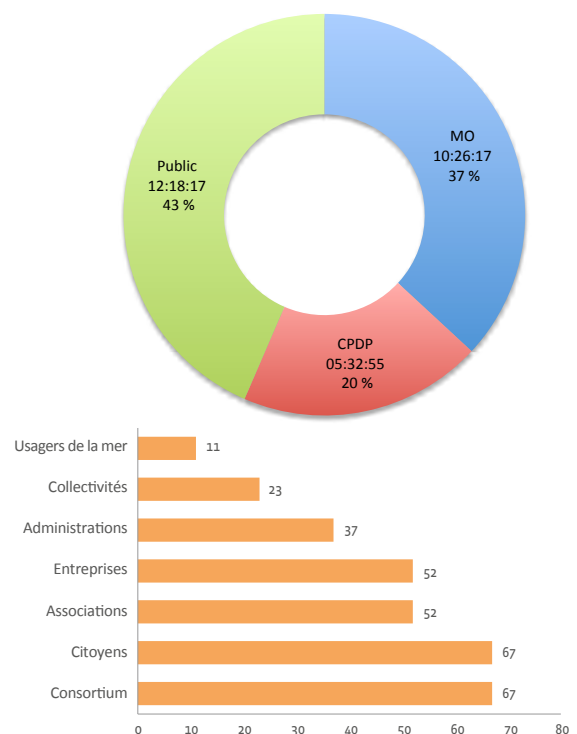
➤ Le rapport revient enfin sur le fait que **le débat est apparu à beaucoup de participants comme un outil de légitimation du projet**, compte tenu notamment de la période à laquelle il se situe dans son processus d'élaboration, plus que comme une réelle phase de réflexion collective et de co-construction. Pour les étudiants de l'IGARUN, le débat public aurait gagné à être, sous la conduite de la commission particulière, plus « délibératif » que « consultatif ».

QUI EST INTERVENU DANS LE DEBAT ?

La répartition des temps de parole entre le public, le maître d'ouvrage et la CPDP, a été analysée.

Il en ressort que le public a pu s'exprimer largement tout au long du débat (43 % du temps de parole) et que la CPDP a accordé un temps presque équivalent au maître d'ouvrage pour présenter son projet et répondre aux questions du public (37 % du temps).

Par ailleurs, le graphique joint (issu de l'évaluation par les étudiants de l'IGARUN) donne la qualité de ceux qui ont pris la parole au cours des séances publiques et des ateliers (hors CPDP) : il montre que le débat n'a pas été accaparé par les associations et que les citoyens ont pu s'exprimer, avec 67 interventions sur 309.





PARTIE 2

LE DÉBAT

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

PARTIE 2 - LE DÉBAT

1/ LE DÉROULEMENT ET L'ATMOSPHÈRE DU DÉBAT

➤ La mobilisation du public a été un sujet de préoccupation pour la commission. La fréquentation des réunions publiques, timide en début de débat, s'est accentuée en cours de route, avec l'arrivée des estivants et résidents secondaires.



Réunion publique d'ouverture
à Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai.

Le débat a ainsi connu deux périodes nettement différentes : jusqu'à la fin juin et à partir du 1^{er} juillet, cette dernière date ayant, incontestablement, constitué un tournant dans le débat.

Durant la première partie du débat, ce sont surtout les résidents permanents qui se sont mobilisés et exprimés.

Par la suite, les résidents permanents ont été moins disponibles, pris par les activités de la saison estivale ; pour autant, la participation active des résidents secondaires et, dans une moindre mesure, des vacanciers a à la fois augmenté sensiblement le nombre de participants aux réunions publiques et le poids accordé à certains aspects abordés dans les interventions, notamment l'impact paysager.

Globalement, le débat s'est déroulé dans une atmosphère sereine et attentive, ce qui n'a pas exclu quelques échanges plus véhéments, avec des différences notables dans les positions exprimées, entre résidents permanents et résidents secondaires ou vacanciers sur le territoire.

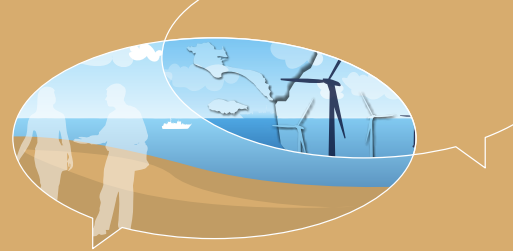
➤ Les intervenants ont évidemment posé la question de l'utilité du débat : « *les remarques et idées proposées par la population seront-elles prises en compte ?* » a demandé, dès la séance d'ouverture, une représentante de l'association Non aux éoliennes entre Noirmoutier et Yeux (NENY)⁵. À une autre occasion, une habitante de Beauvoir-sur-Mer a dit qu'elle « *se sentait plus spectatrice qu'actrice de ce projet où tout est déjà programmé.* »⁶

Cette interrogation se trouve renforcée par le fait que le maître d'ouvrage n'a que très rarement évoqué la possibilité qu'il renonce à son projet ou qu'il lui apporte des modifications substantielles.

Les apports possibles du débat sont d'autant plus réduits que le projet se met au point dans un **cadre fortement contraint**. Comme l'ont rappelé les représentants de l'État (DGEC et DREAL) lors de la séance

⁵ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁶ Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin



d'ouverture ainsi que le maître d'ouvrage dans chacune de ses présentations, le projet proposé par la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a été retenu par l'État au terme d'un appel d'offres, dans lequel l'État a fixé notamment la **puissance totale de production à installer** ainsi que la **zone géographique d'implantation**. Ces paramètres ne sont pas modifiables, sauf à reprendre la procédure d'appel d'offres dans son intégralité.

À cette occasion, il est clairement apparu que la procédure de choix, par l'État, des zones propices pour de futurs appels d'offres pour des parcs éoliens en mer et, plus généralement, de parcs de production d'énergies marines renouvelables était extrêmement mal connue par le public⁷. La revendication a été exprimée que le choix des zones propices fasse l'objet d'un débat public.⁸

La commission considère que la procédure de choix de zones propices devrait faire une place beaucoup plus large qu'elle ne le fait aujourd'hui à la consultation des citoyens.

➤ Le débat public aurait pu souffrir de la concomitance avec les travaux menés, au cours du premier semestre 2015, sur la détermination de zones propices pour l'implantation de parcs éoliens au titre d'un troisième appel d'offres : ces travaux étaient menés par le Préfet de la Région Pays de la Loire et le Préfet maritime de l'Atlantique, en réponse à une commande de la Ministre en charge de l'énergie. Cela n'a pas été le cas, dans la mesure où le représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a indiqué, dès la séance d'ouverture, qu'il n'y aurait pas de proposition de zone propice sur cette portion du littoral atlantique⁹.

➤ La commission a organisé quatre ateliers thématiques, dont trois précédant une réunion publique. Cette disposition en plus petit comité pour un débat plus approfondi sur une thématique identifiée a été appréciée de tous ceux qui y ont participé ; elle a permis l'élaboration de pistes d'action pour le futur, nouvelles et originales, amorçant une association effective du public à la construction de certains éléments du projet.

➤ De même, la formule des « débats mobiles », au cours desquels la commission et le maître d'ouvrage sont allés à la rencontre du public présent sur le territoire (marchés, manifestations d'animation locale..) s'est révélée très profitable au débat.



Les élus locaux ont exposé leur position au cours du débat ; ici Noël Faucher lors de la réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet.

⁷ La commission particulière avait établi, au titre des documents qu'elle a mis en ligne sur le site du débat, un lien vers les documents liés au choix de la zone des îles d'Yeu et de Noirmoutier mis en ligne sur le site de la DREAL.

⁸ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁹ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Plus de 400 personnes ont ainsi été touchées, permettant d'échanger sur le projet comme sur le débat. La capitalisation de ces échanges pour en tirer des éléments restituables dans le débat reste toutefois difficile.

➤ Le maître d'ouvrage, la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, et ses équipes, novices dans la pratique du débat public, se sont montrés attentifs pour s'y adapter. Deux de leurs partenaires, plus expérimentés en la matière, ont également joué un rôle important pour informer le public et répondre à ses questions ; il s'agit du partenaire industriel pour la construction des éoliennes, la société Adwen, et de RTE, maître d'ouvrage de la réalisation de la liaison électrique entre le parc éolien et le réseau à haute tension.

Cette liaison électrique ne fait pas, au plan formel, partie des éléments soumis à débat public car elle est sous une maîtrise d'ouvrage différente du parc éolien. Pour autant les deux projets sont intimement liés et feront du reste l'objet, si le projet est poursuivi, de procédures d'enquêtes conjointes. En accord avec tous les acteurs, la commission a intégré la question du raccordement à la fois dans les éléments d'information mis à la disposition du public et dans les thématiques abordées, tant en réunion publique que dans un atelier qui lui a été spécifiquement consacré.

➤ Les documents d'information préparés par le maître d'ouvrage ont été peu critiqués, y compris les simulations de l'impact visuel du projet (photomontages sous leurs différentes présentations, simulations dynamiques). Sur ce dernier point, les efforts faits sur la qualité des restitutions de l'impact paysager et un atelier anticipé sur les méthodes de visualisation, initiés par la commission particulière et repris par le maître d'ouvrage, ont atteint leurs objectifs et évité les contestations majeures sur la représentativité des résultats mis à disposition du public.

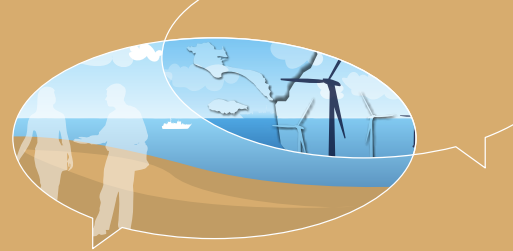


Les documents de la CPDP et du maître d'ouvrage étaient disposés à l'entrée des réunions publiques.

Par contre, le fait que n'aient été mises à disposition du public que des synthèses des études disponibles et mentionnées dans le dossier du maître d'ouvrage a été mal apprécié par beaucoup de participants, même si cette pratique était conforme à ce qui avait été fait dans les débats publics antérieurs sur des parcs éoliens. Pour l'association Vendée Nature Environnement, cette situation n'est « évidemment pas du tout satisfaisante. La transparence devrait conduire à ce que les études disponibles soient effectivement communicables. »¹⁰

Au cours du débat, la commission particulière a été informée que la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), sollicitée par l'association France Nature Environnement Pays de la Loire, avait considéré que l'annexe D12, relative à l'évaluation des impacts environnementaux, des dossiers remis

¹⁰ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai



par les participants au deuxième appel d'offres lancé par l'État pour la réalisation de parcs éoliens en mer – dont celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier – était communicable au public. Le maître d'ouvrage, sollicité par la commission, a indiqué qu'il considérait que cette communication, qui s'appliquait à tous les concurrents, incombait à l'État. La Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), également sollicitée par la commission, ne s'est pas manifestée en retour.

➤ Dans ses présentations comme dans ses réponses en séance ou sur le site internet, le maître d'ouvrage a beaucoup fait référence à deux éléments :

- sa proposition, en réponse à l'appel d'offres de l'État, qui fonde effectivement toute son action,
- l'étude d'impact qu'il aura à fournir au moment de l'enquête publique préalable à l'obtention des autorisations administratives lui permettant de réaliser son projet.

Au regard du présent débat public, ces deux éléments présentent quelques inconvénients qui ont été relevés par les participants : une large part des éléments contenus dans la réponse à l'appel d'offres est confidentielle, couverte par le secret industriel ou commercial comme l'ont souligné plusieurs participants¹¹ ; quant à l'étude d'impact, qui aura à traiter de façon détaillée de tous les impacts environnementaux, économiques et sociaux du projet, elle serait finalisée, selon les indications données par le maître d'ouvrage, à la fin de l'année 2016 et rendue publique dans le cadre de l'enquête publique pour l'obtention des autorisations administratives.

Faute pour le maître d'ouvrage d'avoir voulu ou pu, en séance, aller au-delà, cette situation a conduit à un certain nombre d'insatisfactions, clairement exprimées à la réunion de clôture mais aussi à d'autres occasions antérieures. Le représentant de VNE a ainsi pu dire, à mi-débat : « *sur les questions que je me pose à propos du projet, j'ai plus appris en cherchant de l'information à l'extérieur que dans le débat public.* »¹²

Le débat sur le parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier a donc été un débat serein, raisonnablement actif, mais qui n'a pas répondu à toutes les attentes. Le cadre très contraint dans lequel le projet s'élabore a conduit certains à douter de l'utilité du débat lui-même.

¹¹ Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

¹² Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2/ LES THÈMES ABORDÉS

Même si certaines séances comportaient un focus sur un aspect particulier du projet, beaucoup de thèmes ont été abordés à chaque séance. Le compte rendu n'est donc pas établi par ordre chronologique, en suivant les manifestations du débat, mais en présentant les apports du débat sur les différents thèmes.

2.1/ LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

2.1.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Le projet porté par le maître d'ouvrage a été conçu en réponse à un appel d'offres lancé par l'État le 16 mars 2013 et portant sur la réalisation de deux parcs éoliens en mer :

- un situé entre Dieppe et Le Tréport,
- un situé entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Dans les deux cas, l'État a fixé les caractéristiques techniques suivantes pour le champ éolien projeté :

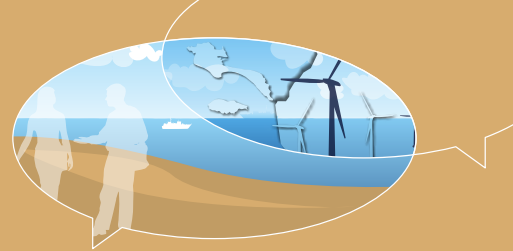
- la technologie d'éoliennes fondées au sol,
- la zone d'implantation,
- la puissance électrique installée, avec une fourchette entre 480 et 500 mégawatts (MW),
- la durée de la concession du domaine public maritime (30 ans),
- le calendrier de mise en service au plus tard des installations.

Le cahier des charges de l'appel d'offres de l'État pour la construction du parc comportait les critères de notation suivants des offres des candidats :

- la qualité du projet industriel et social : 40 % de la note finale précisant les principales caractéristiques de l'organisation industrielle et les principaux engagements,
- le prix d'achat de l'électricité pour 40 % de la note finale avec un engagement d'EDF d'achat de la production d'électricité pendant 20 ans,
- le respect de la mer et de ses usagers (20 % de la note finale) sur deux points principaux : le respect de l'environnement et la prise en compte des usages existants du domaine maritime.

Le consortium Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier a répondu pour les deux sites et a été déclaré adjudicataire le 3 juin 2014.

La zone retenue pour le parc objet du débat représente une surface maritime de 112 km², sous la forme d'un quadrilatère orienté nord-ouest / sud-est, et situé à 11,7 km au nord de l'Île d'Yeu et 17,3 km à l'ouest de l'Île de Noirmoutier ; elle est constituée essentiellement par un plateau rocheux, appelé « Plateau des Bœufs », d'une profondeur variant de 17 m au nord-ouest à 35 m au sud-ouest (par rapport à la plus basse mer).



Pour atteindre les performances demandées, le consortium a fait le choix d'éoliennes d'une puissance unitaire de 8 MW, fournies par la société Adwen : ce sont donc 62 machines qui seraient implantées sur la zone.



2.1.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

La **position géographique** retenue par l'État, à l'intérieur des eaux territoriales, a été critiquée par certains pour son impact visuel. Un éloignement au-delà des douze milles nautiques de la côte a été demandé, notamment par un élu de l'île de Noirmoutier¹³ et par plusieurs participants¹⁴. Des exemples de parcs éoliens de la mer du Nord, situés à quelques dizaines de kilomètres des côtes, ont été cités.

¹³ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹⁴ Questions n°32, 35 et 87

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)¹⁵, a rappelé que, pour le choix des zones propices à l'implantation de parcs éoliens en mer, aux deux critères incontournables pour ce type d'implantation (une vitesse du vent supérieure à 7 m/s et une bathymétrie inférieure à 30 m) ont été intégrés les enjeux liés à la mer : l'environnement, la navigation, la sécurité, les enjeux socioéconomiques et les enjeux de défense marine et aérienne.

Sans remettre en cause la nécessité de développer en France les énergies marines renouvelables, des participants ont interpellé le maître d'ouvrage sur le risque que la technologie soit rapidement dépassée au regard des hydroliennes ou des éoliennes flottantes. Comme le dit un habitant de Paris : « *Quand nous voyons ce calendrier qui s'étale...ne pouvons-nous pas craindre que cette technologie d'éolien, qui est tout de même pas mal décrite même par les professionnels, soit dépassée et que nous en soyons à une nouvelle technologie telle que l'hydrolien ?* »¹⁶

Entendu à la Barre-de-Monts : « *Pourquoi ne se dirige-t-on pas vers des éoliennes flottantes et de moindre importance ?* »¹⁷

Par ailleurs, des participants ont été interpellés par les dimensions très imposantes de l'éolienne 8 MW et le fait qu'elle ne constitue encore qu'un prototype ; ils se sont interrogés sur sa fiabilité.¹⁸

Plusieurs questions ont également été posées sur certaines caractéristiques des éoliennes du projet :

- la nature des fondations¹⁹,
- la résistance des éoliennes aux sollicitations extrêmes (tempête, séisme...)²⁰,
- la présence d'un générateur diesel pour l'alimentation électrique des éoliennes quand il n'y a pas de vent²¹,
- la présence de terres rares dans les matériaux utilisés et leur origine, question posée par l'association NENY²²,
- le dispositif de protection anticorrosion, avec ou sans peinture antifouling.²³

Enfin le dispositif de protection du câblage entre les éoliennes et jusqu'au réseau électrique à terre a fait l'objet de nombreuses interrogations²⁴ : enfouissement ou ensouillage ; volume d'enrochement nécessaire pour leur protection et modalité d'approvisionnement de ces enrochements.

Par ailleurs, les questions du démantèlement de l'ouvrage à la fin de la concession ainsi que celle du recyclage des produits de démolition ont été posées²⁵, plusieurs participants doutant de la démolition du parc en fin de période d'exploitation et de sa prise en charge par le porteur du projet.

¹⁵ Réunion d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

¹⁶ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹⁷ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

¹⁸ Question n°80

¹⁹ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

²⁰ Questions n°24, 56 et 77

²¹ Questions n°68 et 90

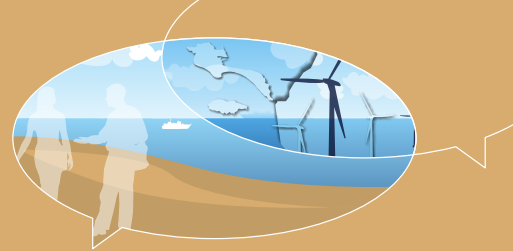
²² Réunion publique de Saint-Jean-de-Monts le 9 juillet

²³ Réunion publique de Pornic le 29 mai ; question n°34

²⁴ Réunion publique de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin ;

questions n° 40, 41 et 42

²⁵ Questions n° 51, 59, 69 et 96



2.1.3/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a souligné que la zone d'implantation avait été fixée par l'État et qu'elle s'imposait à lui ; il a fait observer que seulement 83 km² seraient utilisés sur les 112 concédés. Il a également rappelé que les contraintes techniques pour l'implantation des éoliennes portent plus sur la profondeur des fonds que sur la distance à la côte : la technologie actuelle ne permet une implantation qu'à une profondeur de 50 m maximum.

Dans ses réponses, le maître d'ouvrage a aussi cherché à clarifier l'état des technologies éoliennes en mer à ce jour :

- concernant l'hydrolien : « *aujourd'hui, l'hydrolien industriel n'a pas de vie. Il est aujourd'hui sous forme de projet [...]. Les deux premiers parcs pilotes de quatre hydroliennes seront installés en 2017* »²⁶,
- sur les éoliennes flottantes : « *Les éoliennes flottantes ont un potentiel important... Il faut savoir qu'en l'état actuel, l'État vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour quatre fermes pilotes en France. Une ferme pilote veut dire qu'on n'est pas encore dans le domaine commercial mais sur du développement proche de la R&D.* »²⁷



Image virtuelle de l'éolienne Adwen 8MW.

Il a également souligné que le choix de l'éolienne Adwen de 8 MW (AD 8-180) permettrait de limiter le nombre de machines à installer (62 aérogénérateurs) par rapport aux autres champs offshore de même puissance équipés d'éoliennes plus petites. Ce nombre plus réduit permettrait un espacement plus important entre chaque éolienne, compris entre 900 m et 1 800 m, qui va dans le sens de la réduction des impacts.

Le maître d'ouvrage et son partenaire Adwen ont indiqué que l'éolienne Adwen 8 MW, bien qu'étant en cours de développement, reprend 80 % des composants d'une machine Adwen existante de 5 MW exploitée à 126 exemplaires en mer du Nord. Adwen construit un démonstrateur de 8 MW dans son usine allemande de Bremerhaven pour fin 2016, dont le site d'essai sera confirmé fin 2015.²⁸

Ils ont également confirmé que :

- les éoliennes ne seraient pas équipées de groupe électrogène diesel pour leur alimentation en cas de période sans vent : c'est le raccordement RTE au réseau terrestre qui fournirait l'alimentation nécessaire au maintien sous tension des équipements techniques et de sécurité,
- les éoliennes comporteraient un certain volume de terres rares dans les aimants permanents (330 kg de Néodyme et 100 kg de Dysprosium), des métaux lanthanides, non toxiques et dont les stocks sont encore largement disponibles,

²⁶ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

²⁸ Question n° 80

²⁷ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

- la lubrification des systèmes mécaniques nécessiterait environ 2 500 litres d'huile par machine,
- la protection des éoliennes serait réalisée par la pose d'anodes sacrificielles en aluminium ou en zinc, sans application de peinture antifouling ; ce dispositif impliquerait une inspection régulière pour vérifier leur intégrité structurelle.²⁹

Sur un plan général, le maître d'ouvrage a insisté sur le fait qu'il disposait jusqu'au 3 juin 2016, fin de la période de levée des risques prévue à l'appel d'offres, pour arrêter un certain nombre de dispositions de son projet, en fonction d'études qui sont actuellement en cours.

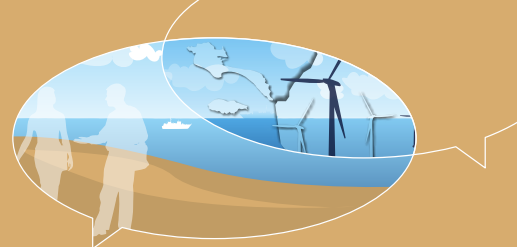
Cela concerne notamment :

- le choix du type de fondation des éoliennes : sous réserve de confirmation par l'étude des divers fonds marins rencontrés sur la zone, les fondations « jacket » constituent l'hypothèse privilégiée comparativement aux autres types de fondations (gravitaire ou monopieu), car s'adaptant le mieux à la nature des fonds et transmettant le moins de bruit de fonctionnement au milieu marin,
- le dispositif d'enfouissement ou de protection des câbles électriques en mer, qui fait actuellement l'objet d'une étude des fonds marin, en concertation avec RTE.

2.1.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Les dimensions des éoliennes ont été critiquées par une partie du public. Le maître d'ouvrage justifie son choix en insistant sur un nombre moindre de machines, pour une puissance installée équivalente, qu'avec les machines de 5 MW utilisées aujourd'hui.
- Le déplacement de la zone du projet vers le large a été mentionné mais ne serait pas possible, au plan technique, avec les technologies d'éoliennes disponibles aujourd'hui.
- Le manque de données vérifiées pour une machine qui n'existe pas encore, a été quelquefois frustrant pour le public durant les échanges sur les caractéristiques des éoliennes.
- Le maître d'ouvrage a explicité ses obligations sur le démantèlement des installations en fin de concession ; il a annoncé un taux de recyclage des produits issus de la démolition de 88 %.
- Le maître d'ouvrage dispose jusqu'à la fin de la période de levée des risques pour fixer un certain nombre d'options importantes, portant notamment sur le type de fondation des éoliennes, sur leur protection contre la corrosion et sur les liaisons électriques en mer.

²⁹ Question n° 34



2.2/ LES MODÈLES ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE

2.2.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Le projet de parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier, s'inscrit dans la politique énergétique nationale. Cette politique, définie pour lutter contre le changement climatique et cohérente avec celle de l'Union européenne, est centrée sur l'objectif des « 3x20 » :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux émissions de 1990,
- porter à 20 % la partie d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie totale,
- accroître de 20 % l'efficacité énergétique par rapport aux projections pour l'année 2020.

Dans un premier temps, lors du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixé pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation énergétique en 2020 et d'atteindre 6 000 MW de capacité d'éolien en mer et d'énergie marine au même horizon.

Dans un deuxième temps, selon la présentation faite par la DGEC³⁰, la loi sur la transition énergétique a fixé deux grands objectifs :

- « réduire la part du nucléaire de 50 % de la production d'électricité à horizon 2025,
- porter à 40 % (de la production d'électricité) la part des énergies renouvelables en 2030. »

Selon elle : « Si actuellement l'hydraulique représente la part majoritaire des énergies renouvelables, il faut développer l'ensemble des filières : l'éolien terrestre, le photovoltaïque et l'éolien en mer qui représente une filière d'avenir. »



Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet.

Le modèle économique de ce parc repose sur :

- une concession d'utilisation du domaine maritime de trente ans,
- une durée d'exploitation du parc de vingt-cinq ans pouvant être reconduite,
- un investissement d'environ 2 milliards d'euros comprenant également le coût du raccordement électrique au réseau terrestre haute tension et une provision pour démantèlement,
- un prix d'achat de l'électricité indexé et garanti sur vingt ans,
- une obligation de démantèlement et de remise en état de la zone dans son état initial.

³⁰ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.2.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

De nombreux intervenants, élus, associations, citoyens, ont souscrit aux objectifs de la politique énergétique et en particulier à son volet de développement des énergies renouvelables.

L'association Virage Énergie Climat Pays de la Loire a écrit que l'énergie des éoliennes marines constitue « une source d'énergie indispensable pour se passer progressivement des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre responsables du dérèglement du climat. »³¹

Un habitant du canton de Saint-Gilles a déclaré « on se doit vraiment, pour nos enfants et nos petits-enfants, de soutenir tous les projets de développement d'énergies renouvelables. »³²



Yves Auvinet, président du Conseil départemental de Vendée lors de la réunion d'ouverture du 12 mai à Noirmoutier.

La Région Pays de la Loire, comme le précise son cahier d'acteurs, a défini un Schéma Régional de l'Emploi et de l'Économie Durable 2011-2016 qui intègre notamment l'engagement de faire des énergies renouvelables une carte maîtresse de l'économie régionale.

Dans la même optique, le Président du Conseil départemental de Vendée a tenu à souligner que ce projet doit permettre à la Vendée de parvenir à 50 % d'autonomie énergétique en 2025. Cette ambition s'exprime au travers du plan Vendée Énergies Nouvelles articulé autour de trois axes : prospecter pour agir, innover pour développer les énergies propres, sensibiliser pour économiser.³³

Plusieurs éléments de ce modèle économique ont fait l'objet d'interrogations et de commentaires des intervenants au débat.

➤ Un coût d'électricité hors marché

À plusieurs reprises il a été mentionné un coût de l'électricité éolien offshore cinq à six fois supérieur au tarif du marché. Selon un habitant de la Guérinière : « À ma connaissance le prix de cette électricité est à 22 centimes le kWh, ce qui est cinq fois le prix normal du marché actuellement. »³⁴

L'association NENY dénonce un prix du kWh exorbitant : « ... le kWh est estimé entre 20 et 22 centimes soit six fois plus cher que le kWh que l'on peut acheter sur le marché de l'électricité (3,5 centimes en 2014-source bilan annuel RTE). »³⁵

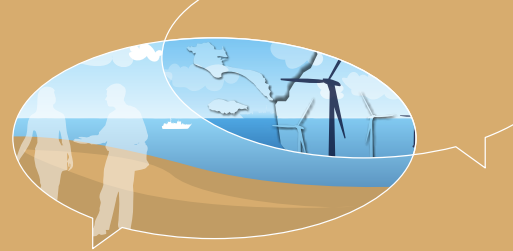
³¹ Cahier d'acteurs n°18

³² Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

³³ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

³⁴ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

³⁵ Cahier d'acteurs n°1



➤ La sobriété énergétique

Une citoyenne s'est ainsi interrogée : « face à tous ces milliards qui vont être engloutis dans nos océans, finalement, si nous nous posions la question de comment consommer moins d'électricité. »³⁶

D'autres collectifs citoyens et associations environnementales ont mis en avant le fait qu'il ne fallait pas perdre de vue cet objectif de réduction de la consommation globale en énergie, aussi renouvelable soit-elle, et, dans ce contexte, l'association France Nature Environnement demande des compléments d'information sur l'étude Terr'InnoVe menée, dans cet esprit, par le Conseil départemental de Vendée.

➤ Des interrogations sur la rentabilité

Que ce soit en réunion publique ou sur le site du débat, certains se posent la question de la rentabilité d'un tel parc en faisant le parallèle avec les parcs terrestres et le problème de l'intermittence ou de la sous-utilisation (facteur de charge), à l'instar d'un habitant de l'île d'Yeu : « J'ai une question concernant l'utilisation réelle des capacités de production des éoliennes sur l'année. On sait qu'indépendamment des aléas liés à la force du vent et à la maintenance, les éoliennes sont parfois à l'arrêt afin de réguler le système et permettre un ajustement entre l'offre et la demande en l'absence de stockage d'électricité... N'y a-t-il pas un risque de sous-utilisation importante des équipements ? »³⁷

Dans le même ordre d'idée, un habitant de la Guérinière évoque le sujet des coûts et de l'obligation d'avoir recours à des centrales à charbon pour pallier cette intermittence : « Si les éoliennes ne tournent pas, que fait-on ? Vous êtes obligés d'avoir des centrales à charbon qui attendent et pendant ce temps elles coûtent parce qu'elles ne tournent pas. »³⁸

➤ La solidité financière d'Adwen dans le cadre de l'évolution d'Areva

Comme le souligne un membre de l'association HélioPole : « Nous parlons d'Areva avec une technologie en développement. Notre souci, connaissant un peu Areva : s'il y a un problème financier au niveau d'Areva et si nous n'arrivons pas au niveau technologique, quid du projet avec les 8 mégawatts ? »³⁹

Ce point a également été soulevé par un représentant du CESER Pays de la Loire⁴⁰, dans le cadre du rapprochement entre EDF et Areva à l'étude au moment du débat.

³⁶ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

³⁷ Réunion publique de l'île d'Yeu le 21 juillet

³⁸ Réunion publique de La-Barre-de-Monts le 29 juillet

³⁹ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁴⁰ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.2.3/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Sur toutes les questions écrites, avis ou interrogations portant sur les coûts, le prix du kWh, et sur le modèle économique, le maître d'ouvrage a confirmé qu'il n'a fait que répondre à un appel d'offres fixant les aspects financiers du projet et notamment le coût d'achat du kWh, confidentiel et secret pour des raisons concurrentielles et commerciales. Ainsi, le maître d'ouvrage a déclaré : « *concernant le prix, Monsieur a cité un prix de 22 centimes le kWh. Dans le dossier du maître d'ouvrage nous avons cité 200 euros le MWh donc légèrement inférieur de 10 %. C'est le prix qui a été communiqué par la CRE (prix moyen sur les six parcs éoliens)... les prix de notre groupement pour les deux projets remportés au deuxième appel d'offres sont confidentiels et n'ont pas à être publiés.* »⁴¹

S'agissant de la sobriété énergétique, le maître d'ouvrage a confirmé son implication active dans la démarche Terr'Innove que conduit, à son initiative, le département de Vendée dans le cadre de sa stratégie énergétique : cette étude, qui se terminera en décembre 2015, vise à faire le bilan énergétique du territoire et à construire une feuille de route destinée à l'améliorer.

De même, le maître d'ouvrage s'est longuement exprimé sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE) en réponse à des interventions sur l'alourdissement excessif de facture d'électricité payée par les consommateurs. Le maître d'ouvrage a ainsi apporté les précisions suivantes : « *il a été demandé par l'État de contribuer au travers d'une CSPE à des charges de service public. Ces charges sont des % indiqués sur votre facture... c'est un choix de l'État de faire peser sur le particulier au travers de cette CSPE le développement d'un certain nombre de technologies... environ 15 % du montant de la CSPE est la part de l'éolien... on parle de l'éolien terrestre puisqu'il n'y a pas d'éolien en mer aujourd'hui.* »⁴²

Sur la question de la solidité d'Adwen, en termes financier et technologique, le maître d'ouvrage et son partenaire ont apporté les précisions suivantes : « *notre fournisseur aujourd'hui s'appelle Adwen, c'est une association 50/50 entre Gamesa et Areva . Tous les engagements pris par Areva envers notre consortium ont été repris par Adwen.* »⁴³ ou encore : « *le deuxième élément à prendre en compte, vous avez parlé de difficulté financière, est que l'association que nous avons conclue avec Gamesa depuis le mois de mars nous permet justement de nous allier avec un partenaire de qualité pour mutualiser les frais de développement, surtout utiliser les compétences qu'il apporte et avoir, face à l'enjeu que représente l'éolien en mer en Europe, un partenaire qui nous permettra d'être un des tout premiers sur la place européenne.* »⁴⁴

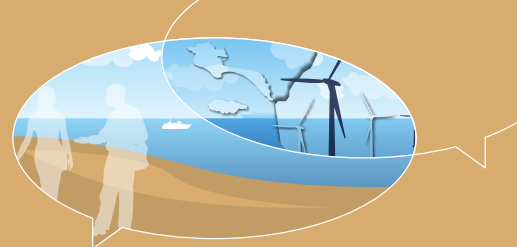
De même sur la rentabilité du projet, le maître d'ouvrage a indiqué que les études préliminaires à l'appel d'offres ont permis d'avoir une estimation sur une production durant 90 % du temps, correspondant à 1900 GWh (Gigawatt/heure), soit un fonctionnement à pleine puissance pendant 40 % du temps.

⁴¹ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁴² Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

⁴³ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁴⁴ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai



La production démarre avec un vent minimum de 11 km/h et s'arrête par sécurité à 108 km/h. Les données aérologiques restent à valider par des mesures en cours *in situ*. Le maître d'ouvrage a souligné que les incertitudes sur la production faisait partie de son risque, sans engagement du contribuable ou du consommateur d'électricité.

Enfin sur la question de l'intermittence, la DGEC a indiqué : « *le mix énergétique que nous voulons est, à l'horizon 2025/2030, 50 % nucléaire, 40 % énergie renouvelable et 10 % énergie thermique. Donc lorsqu'il n'y aura pas de vent, il y aura soit l'électricité d'une autre énergie renouvelable, par exemple hydraulique, ou alors il y aura également l'énergie nucléaire ou l'énergie thermique... C'est le travail qui est fait par RTE de s'assurer qu'à tout moment il y ait cet équilibre entre offre et demande.* »⁴⁵

Le représentant de RTE a confirmé que sa société « *savait gérer la modularité de la production et de la consommation d'électricité.* » Il a insisté sur l'importance, dans le plus long terme, du renforcement des lignes d'interconnexion et du développement des moyens de stockage.⁴⁶

2.2.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Une large approbation s'est révélée tout au long du débat, que ce soit lors des réunions, dans les cahiers d'acteurs ou les questions et avis déposés sur le site du débat, pour la transition énergétique, le développement des énergies marines renouvelables ou toute autre forme d'énergie décarbonnée.
- Le thème de la sobriété énergétique a souvent été mentionné et la démarche Terr'InnoVe, suivie par le Département de Vendée et pour laquelle le maître d'ouvrage s'est activement impliqué, a été positivement perçue. Cette étude qui se terminera en décembre 2015 vise à faire le bilan énergétique du territoire et construire une feuille de route destinée à l'améliorer.
- Le modèle économique et ses composantes financières dans le cadre de l'appel d'offres ont été ressentis par l'ensemble des publics de ce débat comme « gravés dans le marbre », sans marge de manœuvre ou sans possibilité d'évolution, que ce soit sur le prix du kWh jugé très excessif ou sur la charge pour les consommateurs représentée par la CSPE.

⁴⁵ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁴⁶ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.3/ LES IMPACTS SUR LE PAYSAGE

2.3.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Selon la Convention européenne du paysage dite de Florence, entrée en vigueur en France en 2006, le paysage est le sujet et le produit d'une forte demande sociale : « *il est partout un élément important de la qualité de vie des populations.* »

Sans qu'il ait été fait référence à ce texte, la problématique de l'impact visuel du projet de parc éolien dans le paysage maritime a naturellement été soulevée.

La disponibilité de simulations de qualité des impacts visuels du projet constituait un préalable important pour les débats sur ce sujet.

Tirant parti de l'expérience de précédents débats publics portant sur les projets de parc éolien en mer au cours desquels avaient été mises en cause la sincérité et la fiabilité des simulations photographiques de l'impact visuel, la CPDP a cherché à y répondre en organisant un atelier méthodologique dès avril 2015 (voir 4.1.2 - Partie 1).



Panneaux circulaires simulant l'impact visuel du projet à l'entrée d'une réunion publique.

2.3.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

Les impacts visuels du projet ont été mentionnés par le public de manière constante et appuyée lors de chacune des réunions publiques. Singulièrement, celles qui se sont tenues sur les îles de Noirmoutier et d'Yeu ont été le cadre des expressions les plus vigoureuses, l'émotion n'étant pas absente des avis exprimés : « *Je crains que l'image de l'île souffre* »⁴⁷, « *nous sommes une île avec une identité très forte. La beauté de son environnement qui fonde en partie son économie est le résultat de prise de positions des îlais sur la défense de leur environnement.* »⁴⁸ « *Des paysages exceptionnels détruits.* »⁴⁹

Pour d'autres : « *il n'est pas interdit pour certains de trouver élégants ces moulins à vent de l'ère industrielle.* »⁵⁰

Les débats mobiles ont été aussi l'occasion de recueillir des avis déposés qui font ressortir que près de 50% des avis défavorables se fondent sur l'impact touchant le paysage maritime ; la mer étant pour la plupart « *le lieu du grand large et des espaces ouverts.* »⁵¹

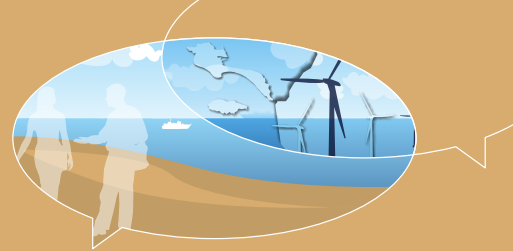
⁴⁷ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

⁴⁸ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

⁴⁹ Cahier d'acteurs n°1

⁵⁰ Cahier d'acteurs n°12

⁵¹ Débat avec les lycéens du 4 mai



Les réunions publiques ont fait apparaître que la méthodologie de simulation de l'impact visuel était *in fine* peu contestée. Alain Doré, expert sollicité lors de l'atelier méthodologique, a souligné que, de son point de vue, « *si les photomontages décrivent objectivement la modification des paysages, par contre la perception visuelle est par essence subjective et ne peut être mesurée par des instruments objectifs.* »⁵²

Cependant, des critiques ont porté sur le fait que des clichés n'ont pas été pris pendant le plein été qui correspond au maximum de luminosité et de fréquentation du littoral concerné. Pour leurs auteurs, seul l'éloignement des éoliennes – à défaut de leur non installation – serait de nature à réduire l'impact visuel. Par ailleurs, la demande a été formulée d'une « *compensation de l'impact visuel des éoliennes par la réduction de l'impact des lignes électriques visibles dans les zones concernées qui résulterait de leur enfouissement.* »⁵³

2.3.3/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le consortium pour sa part a assumé pleinement le caractère visible du parc éolien. « *S'il est construit, le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier modifiera en effet la perspective sur le littoral ; par conséquent, le parc sera visible depuis les îles d'Yeu et de Noirmoutier par temps clair ainsi que de certains points du littoral.* »⁵⁴

La synthèse de son étude sur le paysage et le patrimoine précise que « *lorsque les conditions seront quasi parfaites, les éoliennes seront théoriquement visibles depuis plus des quatre cinquièmes du territoire de l'aire d'étude éloignée... Sur cette partie impactée, un peu moins d'un tiers verra seulement les pales des éoliennes (soit une visibilité plutôt faible).* »

Est aussi mentionnée la nécessité de tenir compte de l'inter-visibilité avec le parc éolien en mer de Saint-Nazaire. « *Ces impacts cumulés, moins perceptibles depuis l'île d'Yeu que depuis l'île de Noirmoutier rendent cette dernière plus impactée par le parc éolien en mer. Les impacts cumulés sont donc forts sur Noirmoutier et plus modérés ailleurs (à l'île d'Yeu par exemple).* »

Toutefois cette appréciation comparative a été contestée par certains à l'île d'Yeu en faisant valoir la plus grande proximité de leur île avec le parc que Noirmoutier.

Au regard de cet impact visuel global assumé, le maître d'ouvrage a indiqué sa volonté de le réduire dès la conception initiale du projet :

- par la réduction du nombre d'éoliennes initialement envisagé, en faisant appel à des éoliennes plus puissantes (8 MW),
- en veillant à leur « *agencement géométrique* » qui est « *un moyen d'assurer une meilleure harmonie visuelle* » et d'éviter « *de barrer l'horizon* »,
- en proposant une adaptation du balisage aéronautique nocturne par un balisage partiel.⁵⁵

⁵² Atelier méthodologique sur la visualisation des impacts sur les paysages à La Barre-de-Monts le 7 avril

⁵⁴ Question internet n° 37

⁵⁵ Voir 2.7 - Partie 1

⁵³ Atelier thématique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Par ailleurs, il a affirmé constamment sa volonté de présenter des simulations de l'impact visuel « réalisées, présentées selon une méthodologie fondée, précise et rigoureuse » en ayant fait appel à un prestataire reconnu, dont il a fait « contre expertisé », par Jean-Marc Vézien, expert au CNRS-LIMSI, les productions.

Le rapport établi par ce dernier, en cours de débat, comporte notamment les éléments suivants :

- « la chaîne de rendu pour la conception des photomontages des vues hybrides/virtuelles constitutives des photomontages est conforme aux usages de la profession. Elle s'accommode des limites actuelles des logiciels de simulation par une utilisation raisonnée de techniques empiriques classiques dans le domaine de l'imagerie numérique »,
- « les moyens et méthodes engagés sont conformes aux préconisations de l'État en la matière. »⁵⁶

L'expertise conclut à la sincérité de la démarche employée comme à la pertinence de la méthodologie portant notamment sur les comparatifs avec certains ouvrages ou amers.



Raphaël Tilot, Jean-Baptiste Séjourné et Claude Midi, représentants du maître d'ouvrage lors de la réunion de clôture.

Toutefois, si l'expertise indique que « les supports courbes sont appropriés » et l'animation de la rotation des éoliennes « accroît notablement le réalisme de la simulation », elle souligne la « nécessité d'un contrôle strict des conditions de restitution au public » et le fait que « le support numérique interactif doit être considéré avec circonspection car rien ne garantit qu'il sera observé avec un écran de taille et de résolution suffisantes. »⁵⁷

Des demandes complémentaires s'étant exprimées en séances, le maître d'ouvrage s'est engagé « à mettre à disposition du public des simulations visuelles de qualité, représentatives de l'impact visuel et réalisées à différentes heures de la journée (jour/nuit), tenant compte de l'orientation solaire et des différentes conditions de visibilité (ensoleillé, nuageux, couvert...). »⁵⁸

Il a considéré enfin que « l'impact visuel dépend de la relation de l'observateur au paysage. La perception se trouve modifiée par les différents filtres de l'observateur (culture, attachement de chacun au lieu...). »

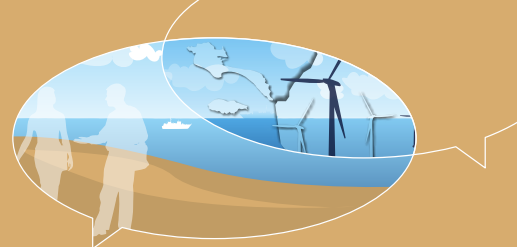
S'agissant de la demande d'éloignement afin d'atténuer l'incidence sur le plan visuel, il a rappelé que « la zone actuelle a été choisie par l'État (...). Un éloignement supplémentaire pourrait conduire le projet à des profondeurs techniquement inaccessibles et ce, sans compter les conflits d'usage avec la pêche. »⁵⁹

⁵⁶ Expertise des simulations visuelles par Jean-Marc Vézien, p. 22 et p. 25

⁵⁷ Expertise des simulations visuelles par Jean-Marc Vézien, p. 27

⁵⁸ Question n° 101

⁵⁹ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet.



Évoquant l'implantation des éoliennes à l'intérieur de la zone propice, il a été amené à indiquer « *concernant la distance des éoliennes du parc à la côte – si l'on est amené à la modifier, car l'on est encore dans cette perspective...* »⁶⁰

Le maître d'ouvrage, au sujet de l'enfouissement des lignes électriques sur l'île de Noirmoutier, a indiqué « *cela correspond vraiment à la philosophie à laquelle nous adhérons.* »⁶¹

Complémentairement au débat sur l'impact des éoliennes elles-mêmes, l'atelier comme la réunion publique dédiés au raccordement du parc au réseau électrique national⁶² ont conduit RTE à apporter des réponses concernant le traitement, sur le plan paysager, de l'atterrage et de ce raccordement.

Les unités paysagères côtières concernées comme le Marais breton font l'objet de multiples dispositions réglementaires de protection. Les engagements publics suivant pris par RTE semblent avoir contribué à la quasi absence d'interpellations particulières à son égard de la part des participants aux diverses réunions publiques, à savoir :

- le respect de ces diverses mesures de protection,
- l'enfouissement des câbles,
- l'intégration paysagère de l'installation intermédiaire en réservant à cette fin un hectare sur les trois hectares d'implantation,
- une évaluation concertée des différentes hypothèses de tracé et d'implantation notamment celles proposées lors de l'atelier du 9 juin.⁶³

2.3.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Les impacts du projet sur les paysages constituent un sujet très sensible pour le public et ont engendré une grande partie des oppositions. Pour certains une « image de la mer » est atteinte.
- La visibilité du projet depuis les rivages est assumée par le maître d'ouvrage et la méthodologie proposée pour la simulation de l'impact visuel a été finalement peu contestée.
- La réalisation de photomontages complémentaires, construits à partir de prises de vue effectuées lors de périodes de luminosité maximum correspondant à l'intense fréquentation du littoral, a été demandée à plusieurs reprises.
- L'examen détaillé de la faisabilité d'un éloignement relatif des éoliennes des côtes insulaires à l'intérieur de la zone d'implantation du projet est également attendu.
- Les impacts visuels, comme d'autres enjeux, ont suscité des demandes de mesures compensatoires ou d'accompagnement aujourd'hui absentes.

⁶⁰ Réunion publique de l'île d'Yeu le 21 juillet

⁶² Atelier thématique et réunion publique de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

⁶¹ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet.

⁶³ Voir 2.10 - Partie 1

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.4/ LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

2.4.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Les débats, les échanges *via* internet ont porté sur les impacts du projet en matière d'environnement pour les trois phases du projet (construction, exploitation, démantèlement – le démantèlement s'apparentant en matière d'impact à la construction). Plus précisément, quatre grands thèmes ont été débattus :

- l'avifaune et les chiroptères,
- les mammifères marins et les poissons,
- la flore et les sédiments,
- les impacts cumulés et les effets écosystémiques.

2.4.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

D'une manière générale, la question des impacts sur l'environnement a été soulevée à chaque réunion publique.

Parmi les cahiers d'acteurs déposés, tous à l'exclusion de celui de l'association Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeux (NENY), apportent leur soutien au projet de parc éolien comme source d'énergie renouvelable s'inscrivant dans la politique de transition énergétique de la France.

Toutefois, les associations environnementales, si elles se sont prononcées favorablement sur le projet, sont d'autant plus exigeantes sur le traitement apporté aux impacts environnementaux à l'aune de la règle « **Éviter-Réduire-Compenser** ».

Pour juger de la bonne application de cette règle, elles ont souhaité, ainsi que plusieurs intervenants, un suivi de l'état des milieux, à commencer dès maintenant pour disposer d'un état initial solide.

Ont été mis en avant particulièrement les risques suivants :

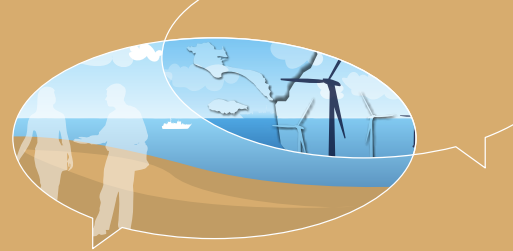
- **Perte d'habitat, collision et effet barrière** pour l'avifaune (puffin des Baléares, goélands) mais peu de connaissances concernant les chauves-souris (risques de collision et de barotraumatisme),
- **Nuisances sonores** pour les animaux marins mais aussi pour les humains⁶⁴; concernant les nuisances sonores sur le milieu marin, FNE a demandé à la CNDP une expertise complémentaire, qui a été réalisée et mise à la disposition du public.⁶⁵



La réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin était dédiée à l'impact environnemental du projet.

⁶⁴ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

⁶⁵ Voir 1.5 - Partie 1



• Perturbation du milieu marin

- lors des travaux : **risque de turbidité** en raison de matières en suspension (association Estuaire Loire et Vilaine)⁶⁶,
- au niveau de la **partie immergée des éoliennes** : quel est l'effet des protections anticorrosion, les anodes sacrificielles ? Des incertitudes ont été soulevées quant à l'effet récif : y aura-t-il colonisation par des espèces et seront-elles profitables ou nuisibles à l'écosystème ? Quelle compatibilité avec l'entretien ?,
- au niveau des **câbles sous-marins** et de leur protection : existe-t-il un risque d'électromagnétisme ? Quel serait l'impact des enrochements ?
- concernant l'**effet barrière** lors du chantier pour les mammifères marins : le rideau de bulles pour les éloigner est-il la seule technique ?
- au sujet de l'effet des **matériaux** intervenant dans la construction des éoliennes (huiles, métal) : quelles seraient les répercussions sur le milieu marin en cas d'accident ? Quelle est la quantité de matériaux immergés et quels en seraient les impacts ?⁶⁷

Les échanges et les questions posées *via* le site internet ont également porté sur l'empreinte écologique du projet :

- le **bilan carbone** du projet ne remet-il pas en cause son intérêt ?
- inquiétudes par rapport aux matériaux utilisés (terres rares),
- un **recyclage** des éoliennes est-il prévu après démantèlement du parc ?

Les associations environnementales et plusieurs autres intervenants ont par ailleurs alerté sur **les effets cumulés** (FNE Pays de la Loire)⁶⁸ à la fois au sein du projet lui-même et en interaction avec d'autres activités sur la zone, telles que la future construction du parc éolien au large de Saint-Nazaire, l'extraction de granulats sur le site de la Lambarde (Association Estuaire Loire et Vilaine)⁶⁹, et l'aménagement des ports de Yeu et Noirmoutier.

Plusieurs intervenants se sont exprimés à ce sujet :

« Est-il prévu d'étudier le cumul des impacts qui sont, pour chacun d'entre eux jugés faibles ? Est-ce que faible + faible + faible, cela fait toujours faible ? (COORLIT 85). »⁷⁰

« J'ai peur que ce « Noirmoutier + Guérande » fasse une zone d'évitement pour certaines espèces. »

(Association Estuaire Loire & Vilaine).⁷¹

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a insisté sur le fait de prendre un périmètre large et d'inclure l'impact des activités humaines sur le milieu environnant.

Au cours du débat public, un besoin de transparence sur les études menées par le maître d'ouvrage s'est exprimé, dès lors que les associations et les citoyens n'ont pu avoir accès qu'aux synthèses d'études bibliographiques réalisées.

⁶⁶ Réunion publique de Pornic le 29 mai

⁶⁷ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

⁶⁸ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier le 12 mai

⁶⁹ Réunion public de Pornic le 29 mai

⁷⁰ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁷¹ Réunion publique de Pornic le 29 mai

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Ils n'ont alors cessé de rappeler, à chaque réunion publique, leur souhait d'être associés dès maintenant aux études en cours : « *Nous avons à disposition une liste d'études qui doivent être conduites ou à conduire et quelques synthèses qui commencent à être diffusées, mais qui ne sont que des synthèses. Et cela ne nous paraît évidemment pas du tout satisfaisant. La transparence devrait conduire à ce que les études disponibles soient effectivement communicables* » (Vendée Nature Environnement)⁷² ou « *nous souhaitons qu'il y ait de la transparence pendant l'étude, avec information régulière et concertation [...] pour que nous ne voyions pas arriver à l'enquête publique des choses qui tombent, sans que nous ayons pu en être tenus au courant* » (un habitant du Perrier).⁷³

Des associations de citoyens ont demandé également à être associées à la définition des mesures de compensation des impacts.

Concernant les études, un intervenant a mis en garde « *contre le risque de conflit d'intérêt des organismes qui réalisent les études car ils sont rémunérés par le maître d'ouvrage et risquent de ne pas être indépendants de ce fait.* »⁷⁴

2.4.3/ CE QU'ONT DIT LES INTERVENANTS

Invitée à éclairer le débat lors de l'atelier du 24 juin⁷⁵, l'Agence des aires marines protégées a alerté sur les enjeux de la zone dans laquelle s'inscrit le projet. En effet, ce dernier se situe à proximité de sept sites Natura 2000, désignés au titre de la Directive Oiseaux ou Habitats. Dans ce secteur, il existe un continuum écologique pour des espèces comme les grands mammifères marins, les sélaciens (requins et les raies, poissons cartilagineux) ou les oiseaux. Des campagnes d'acquisition de données ont déjà permis de noter la présence des alcidés (oiseaux marins), de fous de Bassan, de marsouins et de grands dauphins, à certaines périodes de l'année.

Plusieurs niveaux d'impacts potentiels ont été signalés par l'Agence :

- sur l'avifaune, il s'agit de risques :
 - de collision, qui diffèrent selon les espèces, notamment en raison des hauteurs de vol,
 - de perte de zone fonctionnelle en mer (repos, nourrissage de certaines espèces d'oiseaux),
- pour les mammifères marins, on peut craindre une nuisance sonore (en particulier lors des phases de construction) et des modifications de comportements.

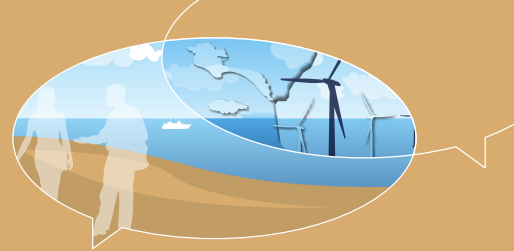
En phase d'exploitation, l'Agence envisage un effet récif ou réserve (colonisation) sur les parties immergées des éoliennes, avec diversification et accroissement de la biomasse dans la chaîne alimentaire mais tout dépendra des conditions d'exploitation du parc. Concernant les câbles sous-marins, l'Agence recommande des études scientifiques à long terme sur l'impact des champs électromagnétiques, des effets d'échauffement, de vibration, et de bruit.

⁷² Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

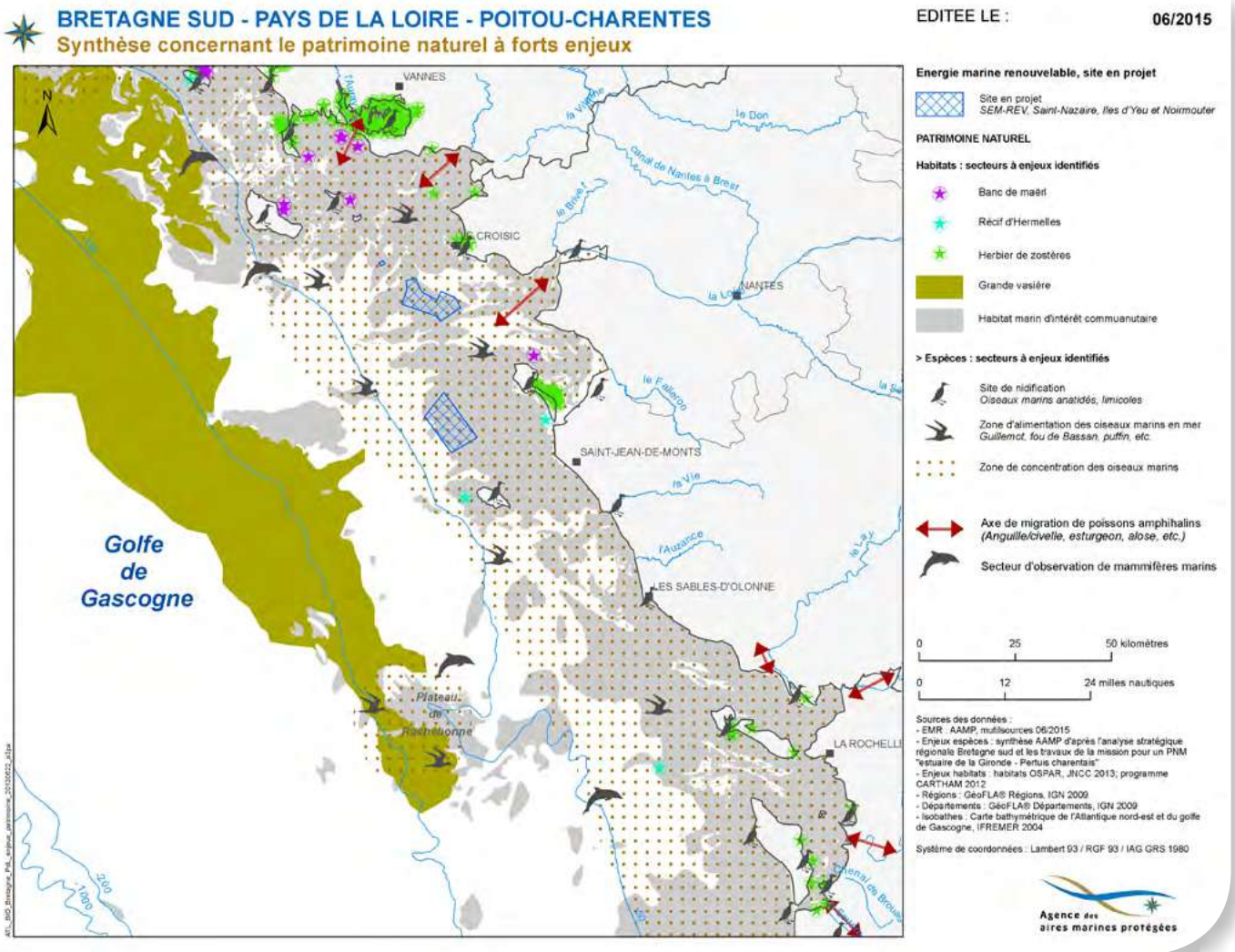
⁷⁴ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

⁷³ Réunion publique de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

⁷⁵ Atelier thématique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin



S'agissant des impacts cumulés, « [...] on peut dire que la zone d'influence de la Loire ou de l'estuaire de la Loire est déjà fortement soumise à certaines pressions et qu'il est important d'évaluer tout surplus de pression »⁷⁶.



L'Agence recommande enfin la mise en place d'une instance de suivi scientifique pluridisciplinaire et indépendante, qui permettra de suivre les différentes études sur la zone et, à terme, lors de la phase d'exploitation du parc. Plus largement, elle souhaite que les maîtres d'ouvrage des parcs éoliens mettent à disposition les données acquises sur le patrimoine naturel.

⁷⁶ Atelier thématique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.4.4/ CE QU'A DIT LE MAÎTRE D'OUVRAGE

D'une manière générale, le maître d'ouvrage s'est montré impliqué mais a donné des réponses encore partielles.

➤ Une volonté de réduire les impacts

Le maître d'ouvrage a indiqué que, dès le départ, son « *orientation dans le choix technique a été d'éviter et de réduire au maximum les impacts* »⁷⁷. Le choix d'éoliennes de grande puissance (8 MW), permettant de réduire leur nombre, la durée du chantier et d'augmenter l'espacement entre elles, est souvent présenté comme un moyen de réduire les impacts (faciliter les couloirs de migration, moindre emprise au sol). Par ailleurs, un bilan carbone de l'ensemble du projet est disponible.

➤ Des études en cours et à venir

Le maître d'ouvrage a confirmé que des études sont en cours afin d'**établir un état initial de l'environnement** :

- relevés *in situ* pour l'avifaune et les chiroptères, les mammifères marins, tortues, grands pélagiques et poissons,
- campagnes de prélèvement pour recenser les habitats et biocénoses benthiques,
- prise en compte des impacts cumulés et d'une approche écosystémique, en définissant un périmètre large d'études.

Il s'est déclaré prêt à compléter ces études par des **études complémentaires**, recommandées par les intervenants en débat public, sur :

- le recensement des amphihalins, des mammifères marins,
- l'atténuation de la propagation acoustique lors de la construction (rideaux de bulles, forage séquentiel) ; le bruit généré par des éoliennes en fonctionnement⁷⁸,
- le suivi de l'effet récif sur les parties immergées des éoliennes (colonisation par des espèces) et la manière de le rendre compatible avec la maintenance.

Le maître d'ouvrage a reconnu l'importance d'un dispositif de suivi ; toutes ces données, recueillies avant les travaux et tout au long de la vie de l'ouvrage, seraient communiquées à un **comité de suivi de la zone**. Par ailleurs, il a indiqué que le protocole des études en cours et les résultats sont consultables, sur demande, et sont partagés au sein de l'instance de suivi co-pilotée par le Préfet et le Préfet maritime.

Toutefois, tant que les études ne sont pas terminées, il ne souhaite pas publier des résultats qu'il juge partiels et n'a mis à disposition que leur synthèse : « *On est encore dans une période extrêmement concurrentielle puisque nous avons obtenu une autorisation d'exploiter mais pas d'autorisation de construire le parc* »⁷⁹.

Il renvoie systématiquement à l'étude d'impact⁸⁰ pour les effets cumulés, pour l'analyse acoustique, pour l'étude sur la turbidité⁸¹, ou à un Groupe d'intérêt scientifique GIS (qu'il prévoit de créer) ou à l'instance de concertation et de suivi, animée par les préfets.

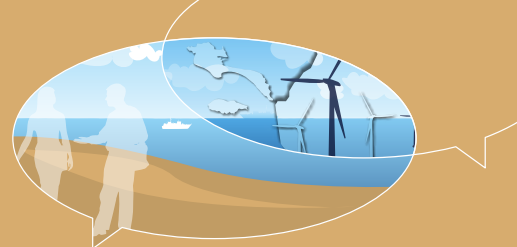
⁷⁷ Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

⁷⁸ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁷⁹ Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

⁸⁰ Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

⁸¹ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai



Néanmoins, une évolution est à noter car le maître d'ouvrage a d'abord « pris acte de la demande d'une concertation au plus vite et au-delà de ces instances »⁸², puis a évoqué la possibilité d'ouvrir un **bureau local d'information à la suite du débat public** : « Il nous paraît important d'aller jusqu'au public, jusqu'aux résidents [...] de partager les rapports et les analyses du groupement d'intérêt scientifique avec le public, au travers d'un bureau local d'information.»⁸³

L'ouverture d'un **site internet dédié** a été également mentionnée.⁸⁴

2.4.5/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Une particularité : les impacts cumulés.

La conjonction de plusieurs activités sur la zone du projet (extraction de granulats, construction du parc éolien au large de Saint-Nazaire) a fait émerger la notion d'impacts cumulés. Au-delà, il a été question également de l'interaction des impacts au sein du projet lui-même. Cela implique une approche nécessairement globale dans le recensement des enjeux et dans l'analyse des impacts.

- Prise en compte par le maître d'ouvrage de quelques attentes seulement.

Il y a eu très souvent, lors du débat public, un décalage entre des attentes immédiates exprimées par les citoyens, et les associations et des réponses, de la part du maître d'ouvrage, très partielles et renvoyant à l'étude d'impact.

- Prévoir un calendrier précis des engagements pris par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage a acté de la volonté d'associer le grand public et pas seulement les associations environnementales ou des scientifiques. Toutefois, cet engagement gagnerait à être accompagné d'un échéancier : quand auront lieu la création du comité de suivi, l'ouverture du bureau local d'information ou celle du site internet dédié ?

- Ne pas craindre les incertitudes scientifiques.

Le maître d'ouvrage a été interpellé, à plusieurs reprises, sur la qualification de « modérés » de certains impacts, notamment dans les synthèses des études. Il conviendrait de rester plus modeste et de laisser la place aux incertitudes, comme le recommande l'Autorité environnementale dans ses avis sur les projets de parcs éoliens en mer de Fécamp et au large de Saint-Nazaire.

⁸² Réunion publique de Pornic le 29 mai

⁸⁴ Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

⁸³ Réunion publique de Beauvoir-sur-Mer le 24 juin

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.5/ LES IMPACTS SUR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

2.5.1/ LA PROBLÉMATIQUE

La pêche professionnelle est une activité ancienne et importante, en Vendée et plus largement dans la région des Pays de la Loire. Comme l'a rappelé le Président du Comité régional des pêches et des élevages marins (COREPEM)⁸⁵, elle représente :

- 1 200 pêcheurs en mer,
- 500 pêcheurs à pied professionnels,
- 400 entreprises,
- 95 M€ de chiffre d'affaires.

Cette activité implique, comme il l'a souligné, une approche globale sur l'ensemble des zones marines sur lesquelles elle s'exerce, zones où la pêche doit de plus en plus cohabiter avec d'autres usages ou des contraintes nouvelles.

2.5.2/ L'EXPRESSION DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS ET DU PUBLIC

Le Président du COREPEM a rappelé que son organisation a été associée dès la définition des zones propices à l'accueil de parcs éoliens ; elle s'est dotée de moyens humains pour participer aux débats, avec l'objectif que « *les activités de pêche professionnelles perdurent et que la relation avec les projets éoliens se passent le mieux possible.* »⁸⁶ Elle n'est donc pas dans une position d'opposition *a priori* mais sûrement de vigilance.

Un pêcheur de l'île d'Yeu, qui a indiqué qu'il pêchait au moins quatre mois de l'année dans le parc, et un pêcheur de Noirmoutier, qui travaille près de 80% de l'année dans la zone, ont présenté les différents métiers de la pêche. Ils ont rappelé que leur navigation est contrainte d'abord par « *les courants qui sont assez forts dans la zone et que les navires de pêche sont obligés de suivre.* »⁸⁷ Ils ont considéré que la présence du parc les amènerait à modifier leurs habitudes et leurs pratiques. Le pêcheur de l'île d'Yeu a fait part de ses inquiétudes, liées en particulier au câblage entre éoliennes et à l'emprise de la station électrique en mer.

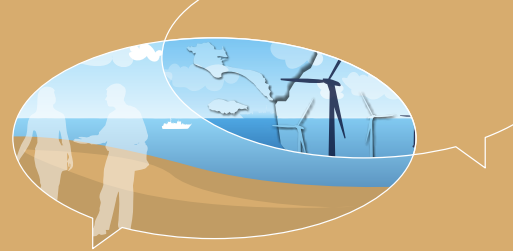


Les représentants des professionnels de la pêche lors de la réunion du 29 juillet à La Barre-de-Monts.

⁸⁵ Réunion publique de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

⁸⁶ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

⁸⁷ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet



Ils ont évoqué les difficultés selon les différentes formes de pêche :

- moins de difficultés pour la pêche au casier (crabes, homards), même si les éoliennes vont constituer des obstacles à la navigation,
- des difficultés variables, pour la pêche à la palangre, en fonction de la longueur de cette dernière,
- une impossibilité pour la pêche au chalut, qui est peut-être plus largement pratiquée dans la zone qu'elle ne devrait théoriquement l'être.

Deux pêcheurs de l'île d'Yeu ont rappelé que leur profession a contribué au choix de la zone du projet (« *S'il faut faire un parc, c'est là* »⁸⁸) ; ils ont regretté que le projet retenu par l'État au terme de l'appel d'offres n'ait pas été celui auquel ils avaient été le plus étroitement associés en amont. Ils ont indiqué leur insatisfaction sur les choix faits dans le projet actuel, sur l'implantation des éoliennes en quinconce et sur le câblage électrique à l'intérieur du parc.

La préoccupation pour les conséquences du projet sur la pêche est très largement partagée par beaucoup d'intervenants dans le débat. Le maire de Noirmoutier-en-l'Île, dès la séance d'ouverture, a déclaré « *il faut faire en sorte que l'équilibre soit trouvé entre ce qui se mettra en œuvre dans les mois et les années à venir et ce qui, aujourd'hui, nécessite une attention tout à fait significative, la pêche, la ressource halieutique, l'ensemble des enjeux maritimes pour lesquels nous sommes particulièrement sensibilisés.* »⁸⁹

Beaucoup de cahiers d'acteurs expriment aussi cette préoccupation⁹⁰. Le même souci apparaît également dans les avis émis sur le site internet du débat : « *Avis favorable, à condition que ça ne nuise pas au travail des pêcheurs.* »⁹¹

Enfin, selon un participant, la pêche serait : « *interdite dans les parcs éoliens en mer, dans tous les pays sauf l'Angleterre où elle est autorisée sous certaines conditions.* »⁹²

2.5.3/ CE QU'A DIT LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a souligné qu'il entretient des échanges suivis avec les pêcheurs et leur instance représentative depuis longtemps, avant même d'avoir été déclaré lauréat de l'appel d'offres. Il le fait avec l'objectif de permettre la poursuite en toute sécurité de l'activité de pêche dans la zone.

Il considère que son choix technique initial d'éoliennes de 8 MW de puissance, en diminuant le nombre d'engins et en permettant de les espacer davantage est favorable à la pêche ; il en va de même du choix fait de placer les éoliennes sur les lignes de radio-navigation Toran ou de ne pas occuper la partie nord-ouest de la zone propice, dans laquelle le chalutage est pratiqué.

Il a rappelé que le Comité régional est impliqué dans l'établissement de l'état initial des activités de la pêche dans la zone, point de départ incontournable de l'évaluation des impacts du projet.

⁸⁸ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

⁸⁹ Réunion publique de l'île d'Yeu le 21 juillet

⁹⁰ Réunion publique d'ouverture de Noirmoutier-en-l'Île le 12 mai

⁹¹ Voir par exemple les cahiers d'acteurs de la commune de l'île d'Yeu, du Ceser des Pays de la Loire, de la Région Pays de la Loire, de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier,

⁹² Avis n° 14, 3 et, 42

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Le maître d'ouvrage s'est également déclaré prêt à :

- « assurer un suivi de la ressource pendant la phase de travaux, pendant les phases d'exploitation et le démantèlement de ce parc éolien »,
- évaluer les « compensations qui seront prévues pendant la phase de travaux et pendant la phase d'exploitation si des impacts sont avérés »,
- « travailler également à un programme de mesures d'accompagnement qui sera à définir avec les représentants de la pêche professionnelle, afin de les aider à adapter leurs métiers au parc éolien dans de bonnes conditions de sécurité »⁹³.



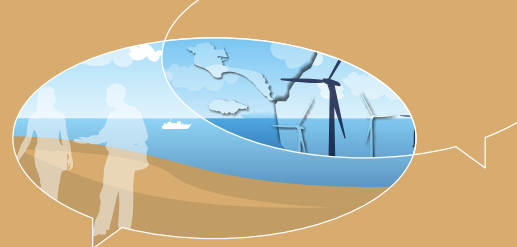
Les questions étaient nombreuses lors des réunions publiques.

Il a souhaité poursuivre activement, au long du projet, le dialogue constructif engagé, sur tous les aspects, à commencer par la meilleure connaissance de la ressource halieutique et des pratiques de pêche ainsi que les choix techniques de conception (positionnement des éoliennes, câblage ...).

2.5.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Les pêcheurs professionnels sont très concernés par le projet qui est localisé dans une zone de pêche activement pratiquée, essentiellement avec des arts dormants ; ils se positionnent comme acteurs du projet.
- Les dispositions réglementaires qui seront prises au titre de la sécurité en mer seront déterminantes pour la poursuite des activités de pêche existantes.
- Le tracé des câbles de liaison électrique au sein du parc reste à approfondir.
- Des compensations seraient à définir, notamment pour la période de construction, qui est la période de plus forte perturbation du milieu.

⁹³ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet



2.6/ LES IMPACTS SUR LE TOURISME ET LES LOISIRS NAUTIQUES

2.6.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Premier département touristique de la côte atlantique et second de France, la Vendée accueille nombre de stations balnéaires, ports de plaisance et activités nautiques. L'implantation du projet de parc éolien au large de ses côtes pose donc la question de l'impact à attendre sur l'affluence touristique ainsi que sur les activités économiques et de loisirs afférentes.

L'importance de cette thématique est apparue à la commission dès ses entretiens préliminaires avec les acteurs locaux. Il lui a semblé opportun que le calendrier du débat s'étende de mai à début août, permettant à la fois l'expression des professionnels du tourisme avant la période d'affluence, et des résidents secondaires et vacanciers durant l'été.

2.6.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

Deux préoccupations ont principalement été exprimées par le public au cours du débat :

- l'impact du projet sur l'attractivité touristique du littoral vendéen et ses conséquences sur les activités économiques liées au tourisme et à l'immobilier d'une part,
- le maintien des activités de nautisme (navigation, plongée) au sein et à proximité du parc éolien d'autre part.

➤ Concernant le tourisme

Certains intervenants craignent que l'impact visuel du parc éolien ne fasse fuir les vacanciers en quête de paysages sauvages, en particulier sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier. La même inquiétude concerne les aménagements à réaliser à terre, et notamment sur l'île d'Yeu qui pourrait accueillir une base de maintenance au niveau du quai du Canada de Port-Joinville alors que, comme le souligne un habitant : *« le quai du Canada, lieu privilégié de promenade, avec son marché et une vue remarquable sur le port de pêche, est un élément essentiel de l'attractivité touristique de l'île. »*⁹⁴ De fait, certains touristes confirment que la réalisation du parc éolien les amènerait à changer de destination estivale (*« En tant que touriste, je ne mettrai plus les pieds à l'île d'Yeu si elle est polluée par les éoliennes (...) »*)⁹⁵, tandis que d'autres s'étant principalement exprimés lors des débats mobiles affirment le contraire (*« Nous en tant que touristes, cela ne nous gênerait pas »*).⁹⁶

Dès lors, deux points de vue s'opposent quant à l'impact du projet sur les activités économiques liées au tourisme.

Certaines personnes craignent une diminution de l'affluence touristique qui engendrerait la disparition d'emplois liés à l'hôtellerie et à la restauration, au commerce et à l'artisanat. Les biens immobiliers pourraient perdre de leur valeur, en particulier sur les îles, comme le suggère une habitante de la

⁹⁴ Question n°61

⁹⁶ Question n°115

⁹⁵ Question n°43

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Guérinière : « Ne pensez-vous pas que les propriétaires des résidences secondaires (dont les constructions représentent 60 % de l'habitat) cherchent à les vendre ou à les abandonner à plus ou moins long terme ? » Cela affecterait le secteur de l'immobilier comme celui du bâtiment, puisque la diminution des ventes immobilières réduirait les chantiers, donc l'activité des entreprises de premier et second œuvre.

À l'inverse, plusieurs cahiers d'acteurs font état de l'optimisme de certains représentants associatifs et institutionnels, qui voient dans le projet une opportunité de développer l'offre touristique vendéenne, comptant sur « des mesures d'accompagnement touristiques, pédagogiques et scientifiques » portées par le maître d'ouvrage.⁹⁷ Il s'agirait de tirer parti du projet pour communiquer sur les enjeux, les technologies et les chantiers afférents : « L'enjeu est double : contextualiser et expliquer au grand public les changements qui sont à l'œuvre sur le territoire ; valoriser cette nouvelle filière industrielle et les nouveaux métiers et les nouvelles opportunités qu'elle génère ». ⁹⁸ Il s'agirait également de développer une nouvelle offre touristique spécifiquement liée à l'éolien, s'inspirant des pratiques observées dans certains pays d'Europe du Nord (excursions en bateau au sein du parc, événements et lieux pédagogiques autour des énergies renouvelables par exemple)⁹⁹.



Le public pouvait consulter les visualisations dynamiques du projet lors des réunions publiques.

Au cours de l'atelier consacré au tourisme et aux loisirs nautiques tenu aux Sables-d'Olonne le 19 mai, des actions concrètes ont été définies :

- l'accent a été mis sur le projet de Maison des Énergies du Futur, pensée en termes de public (scolaire, conférenciers) et de programmation : énergies de la mer (éolienne, hydrolienne, houlomoteurs), technologie de conversion de l'électricité en hydrogène actuellement étudiée dans le cadre de la mobilité électrique, modalités de la transition énergétique sur le territoire vendéen et national,
- les futures visites du parc ont fait l'objet de propositions relatives au lieu de départ, au type de navires à utiliser, à la formation de guides, à l'inclusion de l'offre dans un « package » cohérent, en lien avec la Maison des Énergies du Futur par exemple.

Il a en outre été souligné qu'il serait important de prendre en compte l'impact des visites du parc sur le milieu marin dans une logique d'impacts cumulés.

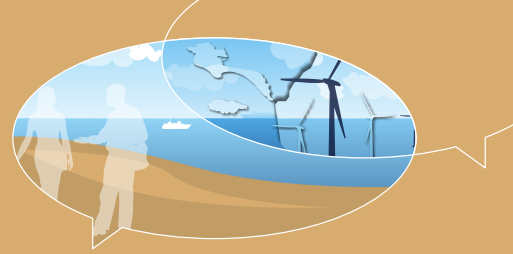
Tous les participants ne sont pas favorables au développement du tourisme sur les îles, comme en témoigne l'association NENY : « Est-ce que la vocation de Noirmoutier est d'avoir un tourisme à la journée, qui est polluant, qui encombre les routes, qui utilise les infrastructures publiques pour un séjour très court et qui ne fait pas du tout marcher le commerce de l'île ? Est-ce cela que nous voulons pour l'avenir de Noirmoutier ? »¹⁰⁰

⁹⁷ Cahier d'acteurs n°13

⁹⁸ Cahier d'acteurs n°19

⁹⁹ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹⁰⁰ Question n°17



➤ Concernant les **loisirs nautiques**,

Quelques interrogations ont porté sur la possibilité et les éventuelles modalités d'accès au parc pour les plaisanciers et les plongeurs. Ces derniers se sont inquiétés également du devenir des deux épaves présentes sur la zone d'implantation des éoliennes, qu'ils ont l'habitude de visiter.

2.6.3/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

➤ Sur ce dernier volet des loisirs nautiques, le maître d'ouvrage a expliqué avoir effectué des choix techniques visant le maintien des activités de navigation, dont les activités de plaisance, au sein du parc : « *On a fait le choix d'une éolienne de grande puissance pour en mettre le moins possible, donc limiter l'emprise sur la zone, limiter la durée du chantier (...)* »¹⁰¹.

La décision de maintenir ou non ces activités dans le parc dépendra toutefois de la réglementation sur la sécurité et la navigation dans le parc.¹⁰²

Quant aux épaves présentes sur le site, le maître d'ouvrage a affirmé qu'elles ne devraient pas être affectées par le projet. Le Préfet maritime, pour sa part, anticipe une interdiction de la plongée sous-marine de plaisance dans le parc : « *C'est la règle courante en Europe. Toutefois, des sorties peuvent être autorisées dans un cadre défini organisé par des clubs de plongée. Bien sûr, la plongée professionnelle est autorisée.* »¹⁰³



Lucile Forget, responsable du développement local du projet.

➤ Concernant l'impact potentiel du projet sur le **tourisme et les activités économiques associées**, le maître d'ouvrage s'est dit optimiste au vu des retours d'expérience relatifs aux parcs d'Europe du Nord (fiche disponible sur le site internet du débat), qui selon lui « *permettent de relativiser les impacts sur l'immobilier et le tourisme [qui] montrent que ce type de projet n'a pas d'incidence sur le prix de l'immobilier.* »¹⁰⁴ et « *témoignent d'un impact neutre voire positif de ces parcs sur les activités touristiques.* »¹⁰⁵

Une étude relative aux impacts socio-économiques du parc sur les activités préexistantes dans la zone est néanmoins en cours, et alimentera de dossier de l'étude d'impact, finalisé à la fin de l'année 2016 et mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique. Son objectif est d'évaluer les impacts éventuels du parc sur le tourisme (fréquentation, nature, activités) et sur la valeur des propriétés situées dans son aire de visibilité. Elle proposera en conséquence un plan de mesures visant à éviter, réduire ou compenser ces impacts, « *en collaboration avec les parties prenantes concernées.* »¹⁰⁶

¹⁰¹ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

¹⁰² Voir 2.7 - Partie 2

¹⁰³ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

¹⁰⁴ Question n°67

¹⁰⁵ Question n°17

¹⁰⁶ Question n°43

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Le maître d'ouvrage a affirmé toutefois que son objectif est avant tout de « *contribuer à la création d'un nouveau flux touristique générateur d'activité économique.* »¹⁰⁷

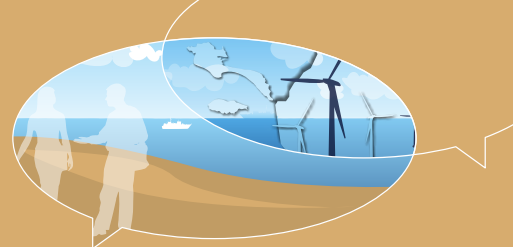
Il a rejoint en cela le souhait des acteurs socio-économiques évoqués plus haut, et s'est engagé à accompagner certains projets déjà identifiés avec les élus et les acteurs du tourisme : création d'une Maison des Énergies du Futur sur l'île de Noirmoutier, intégration dans l'agenda des festivités locales, soutien financier pour l'organisation de visites du parc éolien en mer (formation, sécurité etc...) si elles sont autorisées. Ce travail de concertation aurait vocation à se poursuivre « *au sein d'une instance de décision dont la gouvernance devra être définie (...) à l'échelon régional, départemental et local.* »¹⁰⁸

2.6.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- La question des retombées potentielles du parc éolien sur le tourisme et sur les activités nautiques n'a été que faiblement évoquée lors du débat, et semble préoccuper les résidents secondaires plus que les professionnels du tourisme, qui se sont peu mobilisés. Ceux qui se sont mobilisés ont eu une approche constructive pour faire du parc une opportunité génératrice d'éléments d'attractivité nouveaux.
- L'étude socio-économique permettra d'identifier d'éventuels impacts négatifs du parc avant sa construction, le maître d'ouvrage a d'ores et déjà affirmé sa volonté de promouvoir l'intégration du parc éolien dans l'offre touristique vendéenne : il s'est déclaré prêt à poursuivre la concertation avec les acteurs locaux et à accompagner la mise en œuvre de leurs projets, dans la continuité des réflexions initiées lors du débat.
- Le devenir des activités nautiques reste toutefois dépendant des décisions qui seront prises au titre de la sécurité en mer.

¹⁰⁷ Question n°17

¹⁰⁸ Question n°17



2.7/ LA SÉCURITÉ MARITIME ET AÉRIENNE

2.7.1/ LA PROBLÉMATIQUE

Les 62 éoliennes du parc constitueraient des obstacles dans l'espace maritime où elles seraient implantées. Les questions de sécurité doivent donc être regardées d'un double point de vue :

- comment assurer la sécurité en général, par rapport aux trafics de toute nature ?
- comment assurer la poursuite en sécurité des activités pratiquées antérieurement dans la zone ?

2.7.2/ CE QU'ONT DIT LES REPRÉSENTANTS DE LA PRÉFECTURE MARITIME ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

Le Préfet maritime de l'Atlantique a rappelé les principes de la réglementation de la sécurité en mer.¹⁰⁹

Il a indiqué que son objectif prioritaire est le maintien des activités professionnelles existantes, dès lors qu'elles s'exercent en toute sécurité pour elles-mêmes comme pour les installations du parc.

Les décisions portant sur la navigabilité ou non au sein du parc seront prises sous forme d'un arrêté, après consultation des instances associant des professionnels de la mer, que sont d'une part la Commission nautique locale, d'autre part la Grande commission nautique, au niveau national, dont les avis sont en général suivis. Ses décisions seront prises progressivement selon la phase dans laquelle se trouvera le parc, en distinguant les différents épisodes de construction, la période d'exploitation et enfin le moment du démantèlement.

L'expérience acquise à l'étranger comme sur les premiers parcs français qui seront mis en service avant celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier, pourra être mise à profit ; mais chaque zone a ses particularités (nature des fonds, types d'activités pratiquées...), dont la réglementation tient évidemment compte. Le Préfet maritime a aussi noté que le dispositif permet assez facilement des ajustements dans le temps, en fonction de ce qui se passerait sur la zone.

Il a donné également des indications sur le dispositif de sauvetage en mer, dans lequel les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) jouent un rôle central ; pour le parc Yeu-Noirmoutier, le CROSS compétent est celui d'Étel, en Bretagne.



Le Préfet maritime lors de la réunion dédiée à la pêche et à la sécurité maritime le 29 juillet.

¹⁰⁹ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Le capitaine de frégate Azzis, pilote d'hélicoptère et spécialisé dans le sauvetage en mer, a fait part des réelles possibilités d'intervention d'hélicoptères dans des parcs éoliens, notamment pour des opérations de sauvetage, la coopération avec les Britanniques lui ayant permis de partager leur expérience et de réaliser des opérations d'entraînement dans leurs parcs éoliens.

Le représentant de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a rappelé que les constructions de plus de 80 m doivent faire l'objet d'un balisage aéronautique. Cette obligation s'applique aux éoliennes, dont les modalités de balisage sont soumises à arrêté ministériel. Il a indiqué que des travaux sont en cours, auxquels les professionnels de l'éolien sont étroitement associés, pour faire évoluer les spécifications du balisage, notamment des solutions de balisage partiel (uniquement sur le contour du parc et quelques éléments à l'intérieur), qui réduiraient l'impact visuel, en particulier de nuit.

2.7.3/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

Les questions de sécurité ont été largement abordées à l'occasion des débats ayant concerné la pêche professionnelle d'une part, le tourisme et les activités nautiques de l'autre¹¹⁰, dont l'évolution, en cas de réalisation du parc éolien, dépendra de ce que permettra la réglementation prise au titre de la sécurité.

Un intervenant au moins a posé la question du risque de collision avec des grands navires, compte tenu de la distance entre le parc et le chenal du port de Nantes-Saint-Nazaire (2 milles nautiques) qui lui paraît faible.¹¹¹

2.7.4/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage a confirmé que la sécurité était l'une de ses préoccupations prioritaires dans l'élaboration de son projet et qu'il vise à ce que le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier « *soit exemplaire en terme de sécurité.* »¹¹²

Il aurait l'obligation d'établir un **Plan d'Intervention Maritime (PIM)** qui analyse les risques de toute nature pour la sécurité maritime, dans les différentes phases de construction, d'exploitation et de démantèlement du parc éolien, et définit, pour chaque risque identifié, la réponse adaptée et l'organisation des secours correspondante¹¹³. Il serait intégré au plan d'organisation de la réponse de sécurité civile maritime atlantique (ORSEC), dispositif qui détermine l'organisation des secours et des interventions en mer en matière de sécurité civile et définit dans ce domaine les modalités de direction des opérations.

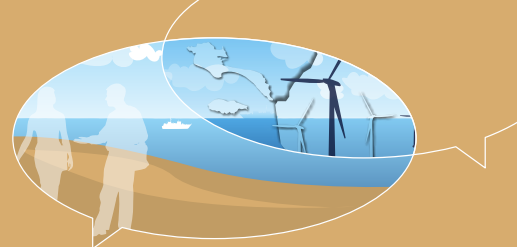
Une première version de ce document, qui, à ce stade, est confidentielle, a été remise aux autorités maritimes dans les premiers jours d'août 2015.

¹¹⁰ Voir 2.5 et 2.6 - Partie 2

¹¹¹ Réunion publique de La Barre-de-Monts le 29 juillet ; question n° 85

¹¹² Réunion de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

¹¹³ Question n° 85



2.7.5/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Les éléments de sécurité seront déterminants sur les conditions dans lesquelles pourraient s'exercer les activités de pêche professionnelle et de loisirs nautiques de toute nature.
- Le Plan d'Intervention Maritime établi par le maître d'ouvrage joue un rôle central dans la mise au point du dispositif de sécurité dans la zone.
- L'objectif affiché par le Préfet maritime de l'Atlantique, autorité régaliennne compétente en matière de sécurité maritime, est de permettre le maintien, en sécurité, des activités existantes, et en particulier des activités professionnelles.
- La réglementation maritime se construirait par étapes aux différentes périodes de la vie du projet (construction, exploitation, démantèlement). Elle serait établie en concertation avec les marins et en utilisant les retours d'expérience d'autres parcs ; la procédure est suffisamment simple pour permettre, en outre, des adaptations dans le temps, en fonction des constats qui seront effectués.
- La proximité du chenal d'accès du port de Nantes-Saint-Nazaire devrait être prise en compte dans les analyses de risques.
- Les règles de balisage aérien sont susceptibles d'évoluer, ce qui diminuerait l'impact visuel du parc.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.8/ LES IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION

2.8.1/ LA PROBLÉMATIQUE ET LES OBJECTIFS AFFICHÉS PAR LE PROJET

Le projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier, avec les cinq autres projets lancés par l'État, s'il répond d'abord à un objectif de politique énergétique, relève aussi d'un objectif de politique industrielle pour créer une nouvelle filière dans le secteur des énergies marines renouvelables (EMR).

La société Éoliennes en Mer îles d'Yeu et de Noirmoutier et son partenaire Adwen, constructeur et fournisseur exclusif des éoliennes, qui sont des ensembles complexes composés de 3 600 pièces, contribueraient à cette filière avec le schéma industriel suivant :

- la construction de quatre usines au Havre, dont deux pour Adwen (pales et nacelles) et deux pour les partenaires industriels (générateurs, roulements, multiplicateurs...), et la mobilisation de deux autres usines situées au Havre et à Dunkerque (mâts),
- le déploiement d'une filière française de sociétés sous-traitantes impliquant, entre autres, le tissu industriel régional et local (STX, Rollix...),
- une participation à l'extension dans le port de Saint-Nazaire pour le regroupement et l'acheminement des parties d'éolienne vers le parc,
- deux centres de maintenance à Yeu et Noirmoutier.

Le dossier du maître d'ouvrage, reprenant les engagements contenus dans son offre, annonce 1 500 emplois directs mobilisés pour la construction du parc, auxquels il ajoute 4 500 emplois indirects, ainsi que 125 emplois créés pour l'exploitation et la maintenance.

Le facteur trois entre emplois directs et indirects est présenté comme étant celui applicable dans ce type d'activité industrielle.



Le Président de la CPDP, Jacques Roudier, lors de la réunion publique de Pornic le 29 mai.

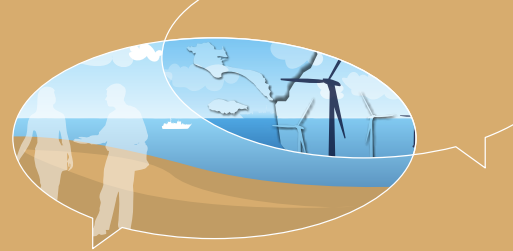
2.8.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

En préambule, il est à souligner que ce projet, au niveau des impacts sur les activités industrielles, a recueilli un large consensus dans les différents modes d'expression du débat.

La quasi-totalité des cahiers d'acteurs soulignent l'importance des retombées économiques, tout en demandant un fort engagement du maître d'ouvrage en matière d'environnement.

Les Chambres de commerce et d'industrie de Vendée (CCI) ont écrit : « Du point de vue économique et social, ce projet sera créateur direct de richesses et d'emplois sûrs et pérennes. Il contribue au développement d'une nouvelle filière industrielle innovante pour notre région, inscrite parmi les spécialisations intelligentes qui caractérisent les compétences économiques régionales dans le contexte européen. »¹¹⁴

¹¹⁴ Cahier d'acteurs n° 12



Un seul cahier d'acteurs, celui de l'association NENY, a marqué sa totale opposition au projet dénonçant notamment le coût disproportionné des emplois créés : « 130 emplois pérennes sont promis, sans d'ailleurs être certain qu'ils seront occupés par du personnel local ou qu'ils n'en détruiront d'autres... Ce sont 2,5 millions d'euros/an par emploi pérenne créé. Beaucoup d'argent pour peu de résultat. Est-ce bien raisonnable ? »¹¹⁵

Néanmoins, soit lors des réunions soit au travers des questions ou avis déposés sur le site du débat, des voix se sont élevées pour mentionner des destructions d'emplois, touchant principalement les activités touristiques.

Un habitant de Noisy-le-Grand craint « les pertes d'emplois dans le domaine du bâtiment, du tourisme, du commerce et de l'artisanat après que ces îles, jusqu'alors attirantes, soient défigurées par ces gigantesques et hideuses machines. »¹¹⁶

Une question titre en outre « La mort annoncée de l'île de Noirmoutier : «ne pensez-vous pas que les retombées économiques dans l'artisanat et le commerce deviennent défavorables à plus ou moins long terme, que le tourisme soit impacté à plus ou moins longue échéance et créent des pertes d'emplois ? »¹¹⁷

Sur ce thème de l'impact du projet sur les activités industrielles, la question des emplois a suscité beaucoup d'interrogations, avec une acuité différente selon qu'il s'agissait des emplois des bases de maintenance ou de ceux liés à la construction du parc, sans que le maître d'ouvrage, par ses explications, n'ait pu lever tous les doutes ni dissiper le scepticisme de certains participants .

Un membre de Vendée Nature Environnement a ainsi pu poser la question : « Que recouvrent en réalité les 6 000 emplois par rapport au projet dont nous parlons ? Et en faisant la part de ce qui peut être cumulé entre le projet du Tréport, le projet ici et éventuellement celui de Saint-Brieuc si j'ai bien compris. Je pense qu'il faut pouvoir clarifier cela de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. »¹¹⁸

Un autre participant s'inscrit dans la même veine : « En novembre, vous annonciez 140 emplois pour les deux îles dont 80 à Yeu. Aujourd'hui vous en annoncez 125 dont 70 à Yeu....Pour le parc Global Tech One... il y a 100 emplois pour la surveillance, la maintenance ainsi que le transfert du personnel et du matériel. Cela fait un ratio de 1,25 par éolienne. Si l'on appliquait ce ratio ici, cela ne ferait que 78 emplois et non pas 125 soit 43 pour Yeu. Sur quel nombre d'emplois faut-il compter : 80, 70 ou 43 ? »¹¹⁹

Pour terminer sur ces questions d'emploi exprimées par les publics du débat, il a été souligné, lors de l'atelier à Noirmoutier consacré à ce thème, que l'un des intérêts de ce projet pourrait être de « gommer » la saisonnalité des emplois sur les deux îles par l'arrivée de nouveaux habitants/emplois non saisonniers et faire en sorte de programmer les maintenances préventives en dehors de la saison touristique.

Aux résidents secondaires qui exprimaient leur désaccord, l'un des natifs de l'île a indiqué que « ce n'est pas l'intérêt de Noirmoutier que vous [les résidents secondaires] défendez. A Noirmoutier, il y a des jeunes qui veulent travailler...»

¹¹⁵ Cahier d'acteurs n°1

¹¹⁶ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹¹⁷ Question n°17

¹¹⁸ Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹¹⁹ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

La pertinence du choix des éoliennes ancrées comme technologie pour une filière industrielle a également été interrogée.¹²⁰ Dans un domaine plus prospectif, l'association Héliopole a évoqué la conversion en hydrogène de l'électricité produite par les éoliennes et le travail sur la mobilité électrique à l'image de l'Allemagne et du Japon.¹²¹

La base de maintenance prévue par le maître d'ouvrage à Port-Joinville a suscité un certain nombre de craintes, liées notamment à l'emprise au sol, aux nuisances telles que le bruit ou la pollution, à l'encombrement engendré ainsi qu'à la taille des bateaux utilisés.

2.8.3/ LES APPORTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DE SES PARTENAIRES

Lors des différentes réunions publiques et dans ses réponses aux questions posées sur le site, le maître d'ouvrage et son partenaire industriel se sont efforcés de démontrer et convaincre que ce projet participait effectivement à la création de la filière industrielle française de l'éolien en mer et au développement économique régional et local en s'appuyant sur les usines programmées au Havre, les 6 000 emplois qui seraient mobilisés, les bases de maintenance dans les deux îles, le processus de sélection et de qualification des entreprises du tissu industriel régional et local ainsi que sur toutes les actions de formation liées à ces nouveaux métiers.

Adwen a rappelé que 315 000 heures de formation sont prévues avec :

- la mise en place de nouveaux parcours de formation avec le concours du Greta du Mans et l'IUT de Saint-Nazaire,
- un soutien à l'insertion professionnelle ainsi qu'aux actions de diversification et reconversion.

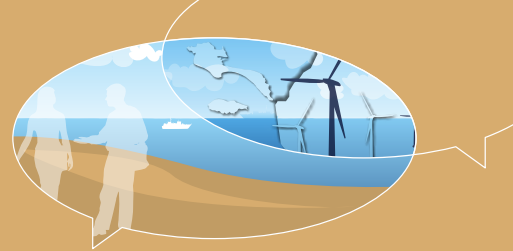
Concernant l'innovation, la France s'engage activement dans la recherche et développement (R&D) afin de favoriser la transition énergétique. Ainsi le maître d'ouvrage, par sa contribution à différents programmes de R&D en liaison avec les organismes compétents, souhaite centrer ses actions sur :

- l'optimisation des systèmes énergétiques,
- la réduction des coûts de la filière,
- l'optimisation de la technologie éolienne,
- la réduction de l'impact des parcs éoliens sur l'environnement.

Sur l'organisation des retombées pour de la sous-traitance régionale et locale, Adwen a fait part de sa démarche systématique d'information et de rencontre des entreprises locales afin d'identifier des partenaires potentiels. Cette démarche est accompagnée par les CCI, Vendée Expansion et Néopolia entre autres, qui ont participé au débat. Il a été indiqué que, à ce jour, 685 fournisseurs ont été identifiés par Adwen dont 131 en Pays de la Loire avec 57 entreprises vendéennes.

¹²⁰ Voir 2.1 - Partie 2

¹²¹ Atelier thématique des Sables-d'Olonne le 19 mai



S'agissant des emplois, le maître d'ouvrage a rappelé la distinction classique entre emplois directs, emplois indirects et emplois induits en distinguant les périodes de construction, d'exploitation et de démantèlement :

- **les emplois directs** : emplois liés aux activités de construction et d'exploitation,
- **les emplois indirects** : emplois liés aux entreprises sous-traitantes concernées par les commandes ou mobilisées par les autres secteurs d'activités dynamisés par la présence du parc (tourisme, formation...),
- **les emplois induits** : emplois générés par les dépenses de consommation issues des emplois directs et indirects (alimentation, logement, banque...).

Il a indiqué et répété que les deux parcs dont il était attributaire (Dieppe - Le Tréport et Yeu - Noirmoutier) lui permettraient de donner un plan de charge au fabricant d'éoliennes Adwen à hauteur de 1 500 emplois directs « mobilisés », c'est-à-dire intervenant à tour de rôle, durant la période de construction qui aurait une durée de trois ans, répartis selon la grille :

- 160 emplois dont 10 locaux pour le poste électrique de livraison (par emploi local, il faut entendre emploi lié aux opérations en mer),
- 380 emplois dont 110 locaux pour les fondations,
- 160 emplois dont 100 locaux pour les câbles inter-éoliennes,
- 800 emplois dont 50 locaux pour les éoliennes,
- 60 emplois pour le pilotage du projet.

Le maître d'ouvrage a également mis en exergue que les 125 emplois pour l'exploitation et la maintenance seraient des emplois créés pendant la durée de vie du parc (20 à 25 ans) et seraient répartis entre Yeu Port-Joinville¹²² pour la base d'exploitation et de maintenance et Noirmoutier-l'Herbaudière¹²³ pour la base logistique secondaire. Il a expliqué, avec le représentant d'Adwen, avec qui la maintenance et l'exploitation seraient partagées, pourquoi ce nombre d'emplois était plus élevé que celui constaté sur le parc éolien de Global Tech One, en Allemagne, cité par un intervenant¹²⁴.

Sur les craintes soulevées par le projet d'installation d'une base de maintenance à Port-Joinville, le maître d'ouvrage a effectivement évoqué le quai du Canada, dont les caractéristiques sont compatibles avec cette base, mais aucune décision n'a été prise, une étude complète sera conduite jusqu'à mi-2016.

Enfin le maître d'ouvrage a abondé dans le sens de l'association Héliopole sur la mobilité électrique à l'hydrogène, ce gaz pouvant servir de stockage à l'électricité produite par les éoliennes pour être ensuite converti en énergie dans une pile à combustible.

¹²² Réunion publique de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

¹²⁴ Réunion publique de l'Île d'Yeu le 21 juillet

¹²³ Question n°43

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

2.8.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Un impact industriel perçu positivement :

Une très large majorité de tous ceux qui se sont exprimés a considéré comme positif le développement industriel que cette construction pourrait générer. Cela est particulièrement vrai au niveau local, du fait des perspectives de créations d'emplois pour l'exploitation et la maintenance, même si certains ont fait état de potentielles pertes d'emplois dans d'autres secteurs liées à l'implantation du parc.

- Une nécessité pour le maître d'ouvrage de clarifier la question des emplois :

Les habitants de la zone veulent avoir une vision à long terme des impacts économiques, en dehors des taxes, que ce projet amènerait. Oui à cette implantation, mais combien d'emplois sur le long terme et quelle stratégie sera développée par les partenaires industriels pour élargir leur champs d'action, à l'export notamment ?

Au cours du débat des voix ont clairement manifesté le coût exorbitant des emplois créés.

- Une obligation d'anticipation :

La nécessité s'est fortement exprimée tout au long du débat d'anticiper les actions pour la formation, la sélection et la qualification des entreprises locales et régionales ainsi que pour l'accueil des futures populations.

2.9/ LES ASPECTS FISCAUX ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT OU DE COMPENSATION

Les réunions publiques comme les questions posées sur internet ont fait apparaître de grandes ambiguïtés sur ce que recouvrent les termes de « mesures de compensation » ou « mesures d'accompagnement » liées au projet. Le maître d'ouvrage s'en est tenu à une acception étroite des mesures de compensation : ce sont celles qu'il devrait prendre au regard des impacts sur l'environnement qui n'auraient pu être ni évités, ni réduits, conformément à la doctrine ERC (Éviter - Réduire - Compenser)¹²⁵.

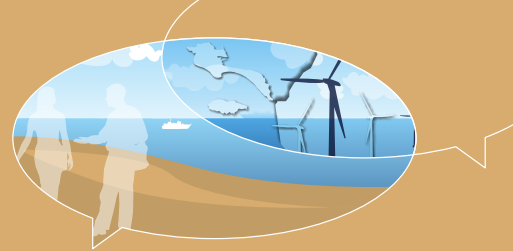
Des mesures qui ont été mentionnées au cours du débat, comme la gratuité de l'électricité pour les habitants des îles¹²⁶ ou l'enfouissement des câbles électriques moyenne tension sur l'île de Noirmoutier¹²⁷, ne sont à l'évidence pas de cette nature. La première mesure est en contradiction avec le principe législatif d'uniformité des tarifs de l'électricité sur le territoire ; la question de la prise en compte de l'enfouissement au titre de mesures d'accompagnement a recueilli un *a priori* ouvert du maître d'ouvrage¹²⁸, qui n'épuise pas la détermination de sa faisabilité.

¹²⁵ Question n° 70

¹²⁶ Question n° 113

¹²⁷ Question n° 29

¹²⁸ Voir 2.3 - Partie 2



La création, par le législateur, de la taxe sur les éoliennes maritimes trouve sa justification dans la volonté d'apporter des ressources fournies par le propriétaire des installations au bénéfice de projets des territoires ou des secteurs impactés. Pour le parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier, ce sont plus de 7 M€ qui, aux conditions actuelles, seraient versés lorsque le parc entrerait en production.

Cette somme serait répartie entre les communes visuellement concernées (50 %), le Comité national des pêches et des élevages marins, pour le financement de projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques (35 %), et pour des projets locaux concourant au développement durable d'autres activités maritimes (15 %).¹²⁹



Emmanuelle Bouchaud, vice-présidente de la Région Pays de la Loire, lors de la réunion publique d'ouverture.

Les échanges entre les services de la Préfecture de Vendée et le maître d'ouvrage ont permis à la commission particulière de mettre en ligne, avant la fin du débat, une simulation de la répartition de la part de cette taxe (50 %) revenant aux communes littorales, faite aux conditions en vigueur en 2015 quant au taux et aux règles d'éligibilité. Il apparaît que le résultat est sensible à l'implantation définitive des éoliennes dans le parc, l'une des communes (Saint-Jean-de-Monts) étant à une distance de l'éolienne la plus proche qui est très peu en dessous du seuil maximum pour bénéficier de la taxe.

Par ailleurs, des interventions ont souligné le décalage entre la perception de la taxe, à l'horizon 2020, et la mise en place au préalable de politiques d'aménagement (logements, infrastructures routières...) permettant l'accueil du parc.¹³⁰

Dans ce domaine, le maître d'ouvrage a, par ailleurs, fait part de sa disponibilité pour aider les acteurs du territoire concerné, s'ils le souhaitent, à bâtir les meilleurs projets possibles à présenter aux deux autres mécanismes de répartition de la taxe sur les éoliennes maritimes.

CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Les études sont insuffisamment avancées pour permettre d'avoir une idée des mesures de compensation qui pourraient être proposées par le maître d'ouvrage, au regard des différents impacts du projet.
- La fiscalité spécifique des éoliennes en mer ne produira des effets qu'au moment de l'entrée en service du parc, soit après 2020.
- Les acteurs locaux auront à construire des projets pertinents pouvant bénéficier de cette source de financement et le maître d'ouvrage est prêt à apporter son concours à leur élaboration.

¹²⁹ Question n° 83

¹³⁰ Atelier de Noirmoutier-en-l'Île le 9 juillet

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

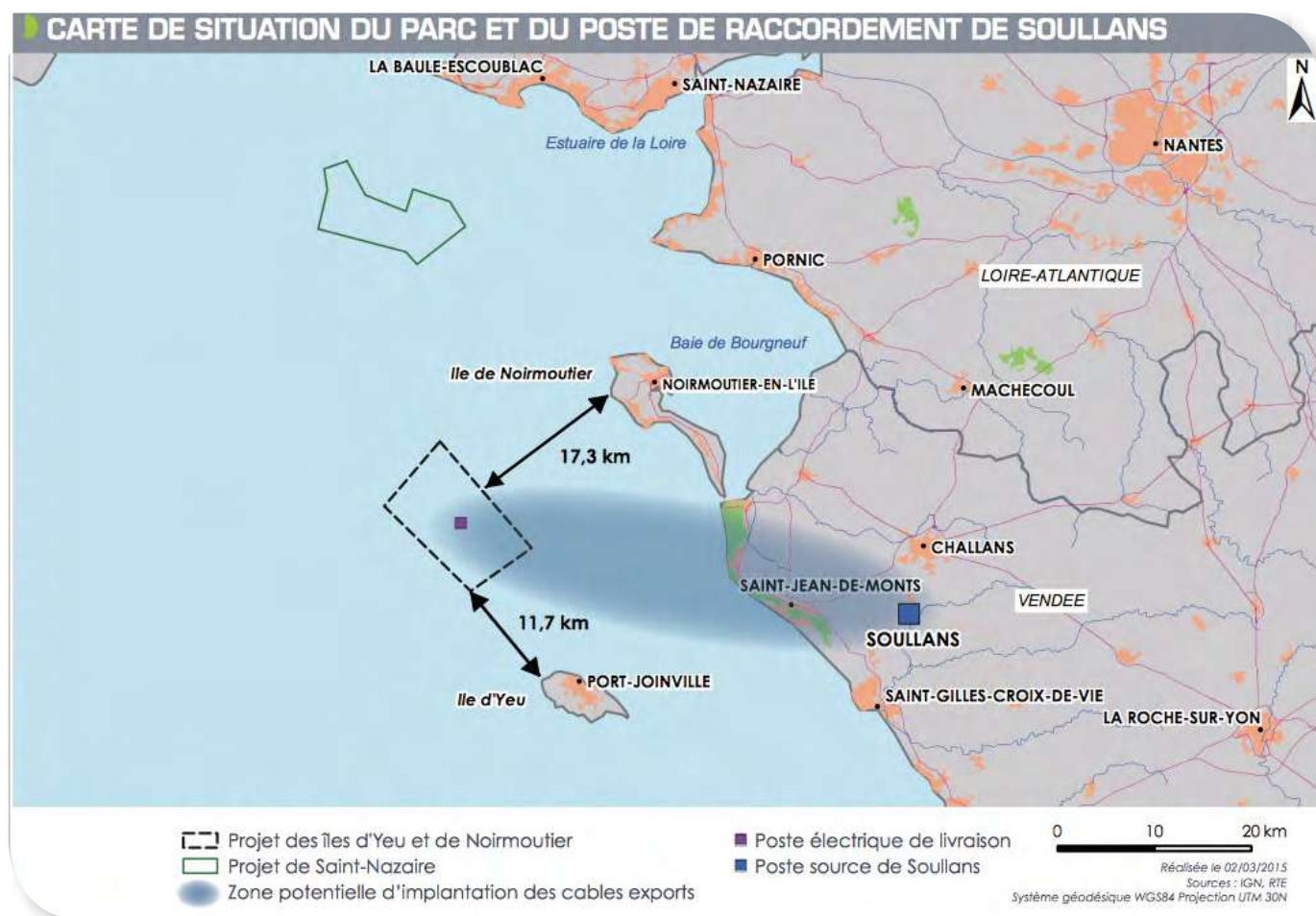
2.10/ LE RACCORDEMENT DU PARC AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL

2.10.1/ LA PROBLÉMATIQUE

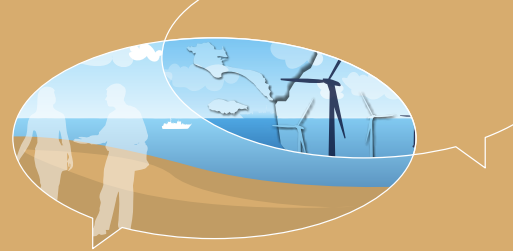
La liaison à très haute tension (225 000 volts) entre le champ éolien et le réseau électrique national n'entre pas dans l'appel d'offres. Sa réalisation est dévolue à RTE, qui en serait le maître d'ouvrage. Le point de raccordement au réseau à haute tension, à terre, est le poste localisé à Soullans.

Cette liaison, d'abord sous-marine puis souterraine, représente 16 % du coût d'investissement total du projet éolien et sera à la charge financière du consortium, soit 320 millions d'euros intégrés au montant total de l'investissement.¹³¹

Dans le cadre des procédures propres à ce type d'investissement, une zone d'étude a été, sur proposition de RTE, approuvée par le préfet de Vendée en mai 2015 et versée au débat.



¹³¹ Question n° 50



Les caractéristiques et les modalités de mise en œuvre de ce raccordement, dans un environnement très contraint du fait de l'occupation humaine et de l'existence d'espaces sensibles et protégés pour leur intérêt environnemental et paysager, sont apparues comme des questions sensibles, aux yeux des participants concernés ou partiellement affectés par le projet.

Le raccordement nécessiterait, du fait de ses caractéristiques techniques, un poste terrestre de compensation avant injection dans le réseau RTE à Soullans.

2.10.2/ L'EXPRESSION DU PUBLIC

L'essentiel des expressions du public est intervenu lors de l'atelier spécifique suivi d'une séance publique tenue sur le sujet à Saint-Jean-de-Monts le 9 juin.

Quatre problématiques géographiques ont émergé :

- les caractéristiques de la liaison en mer,
- la localisation du point d'atterrissage sur la côte et le passage de l'espace marin à l'espace terrestre,
- le tracé terrestre dans des zones humides, des dunes ou des forêts protégées,
- la zone d'implantation du poste de compensation à terre, dont a techniquement besoin la connexion, compte tenu des puissances électriques à transférer et qui nécessite une surface d'environ 3 hectares. Le mouvement du trait de côte a fait l'objet d'une demande d'attention sur l'implantation de la jonction d'atterrissage, celle-ci pouvant un jour se retrouver dans la mer.

L'échauffement du câble et son rayonnement électromagnétique ont été évoqués par une association de défense de l'environnement ainsi que son impact sur la faune et la flore benthiques ; il a été noté que ces points n'avaient pas fait l'objet d'études du maître d'ouvrage.¹³²

Le type de câble ainsi que sa protection sur les fonds marins ont été un sujet souvent évoqué en lien avec la technique d'ensouillage ou d'enrochement, non définie à ce jour.¹³³

Le volume de granulats et son bilan carbone ont été demandés dans le cas où la technique de protection par enrochement serait retenue par le maître d'ouvrage.

Sur les questions liées au tracé, les réflexions des participants à l'atelier les ont amenés à souhaiter que soient privilégiées les liaisons souterraines et suivies les infrastructures existantes sans s'en écarter (routes, parkings, chemins forestiers) pour minimiser l'impact sur l'environnement, « *même si cela fait faire un détour.* »¹³⁴ Pour la réalisation des parties souterraines, à terre, l'utilisation de la technique de forage dirigé pour éviter les tranchées à ciel ouvert a été préconisée par certains participants. D'une façon plus générale, un certain nombre d'intervenants ont insisté pour que les travaux qu'envisage RTE soient soumis aux mêmes exigences et aux mêmes contraintes que celles que rencontrent les habitants des territoires traversés.¹³⁵

¹³² Questions n° 41 et 42

¹³³ Question n° 40

¹³⁴ Atelier de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

¹³⁵ Atelier de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Plusieurs associations de défense de l'environnement, (FNE, VNE, COORLIT 85) craignent que les biotopes traversés, en particulier dans le marais breton, ne soient difficilement déplaçables ou compensables du fait de leur nature spécifique à une zone humide.

Plusieurs demandes ont été formulées concernant le calendrier des chantiers afin de prendre en compte les périodes touristiques et les cycles de la zone humide du Marais breton (hauteur d'eau, nidification). Enfin, une association (FNE) a demandé que des outils d'information post-débat soient mis en place afin de communiquer auprès des associations et du grand public sur l'avancée des travaux et des études.¹³⁶

2.10.3/ LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DE RTE

RTE a indiqué que la plupart des questions soulevées par le public font partie des études en cours pour définir le fuseau de moindre impact, fuseau qui sera présenté en janvier 2016.

RTE a confirmé que la partie terrestre sera entièrement souterraine, à une profondeur de 1,50 m dans des ouvrages bétonnés. Le tracé déposé pour la déclaration d'utilité publique serait, selon la réglementation, sur un faisceau d'une dizaine de mètres de largeur.

RTE privilégie *a priori* un **enrochement des câbles** pour la partie sous-marine puis un ensouillage à l'arrivée sur la plage. La confirmation du choix sur les techniques de protection des câbles sera apportée en janvier 2016, dès lors que l'étude des fonds marins sera terminée.

RTE n'a pas précisé le point d'atterrissage, tout en indiquant qu'il pourrait être positionné, si possible, sous un parking pour éviter la plage.

Le **poste électrique intermédiaire** (poste de compensation) occuperait une surface de trois hectares et serait traité pour une insertion paysagère sur plus d'un hectare.

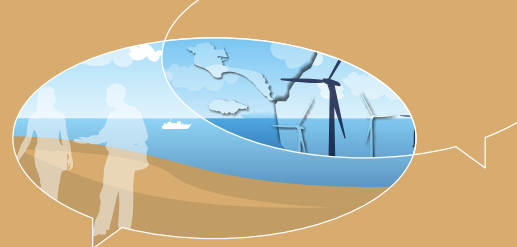
Les **impacts thermiques ou électromagnétiques des câbles** sur leur environnement seraient faibles et ne constitueraient pas un obstacle au déplacement des espèces migratoires. Certains câbles non protégés pourraient être colonisés par les mollusques et crustacés.¹³⁷



Jean-Marc Boyadjis, représentant de RTE, accompagnait le maître d'ouvrage pour les questions traitant du raccordement au réseau public d'électricité.

¹³⁶ Atelier de Saint-Jean-de-Monts le 9 juin

¹³⁷ Questions n° 41 et 42



RTE s'est engagé à respecter **le cycle environnemental** des zones traversées, pour lequel une étude est en cours ainsi qu'à **informer le public dans la phase post débat** sur l'avancée des études et des travaux dans une forme à définir. Le maître d'ouvrage précisant que le site internet du projet sera mis en place fin 2015, et intégrera les études et l'avancement du projet.

2.10.4/ CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- La réalisation du raccordement du parc éolien au réseau électrique à haute tension est un sujet complémentaire au projet objet du débat, qui est sensible et discuté. Ce raccordement pose des problèmes réels d'insertion dans le territoire et d'impacts sur les milieux.
- Le travail en atelier a abouti à suggérer des possibilités de tracé, à terre, en suivant les infrastructures existantes.
- RTE, maître d'ouvrage du raccordement, a su tirer profit du débat public dans le processus d'étude et de concertation qu'il a engagé par ailleurs sur cette liaison, et qui a un calendrier plus resserré que le projet de parc lui-même.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

3/ LA CONCERTATION POST DÉBAT



Les discussions entre participants se poursuivaient après les réunions publiques.

➤ Le débat public est un moment dans la vie du projet dont le maître d'ouvrage a régulièrement rappelé le calendrier, avec notamment les échéances suivantes :

- juin 2016 : fin de la période de levée des risques prévue à l'appel d'offres,
- entre 2017 et 2018 : enquête publique ; obtention des autorisations administratives,
- fin 2018 : décision finale d'investissement,
- entre 2019 et 2021 : construction du parc.

➤ Le débat public a montré que les réponses à de nombreuses questions posées par le public n'existaient pas au moment du débat et qu'elles dépendaient des résultats des nombreuses études engagées par le maître d'ouvrage et non encore achevées.

Si, à l'échéance de la période de levée des risques, en juin 2016, le maître d'ouvrage décide de poursuivre la mise en œuvre de son projet, ce qui a semblé hautement probable à de nombreux participants au débat, le souhait de disposer des réponses évoquées plus haut ne peut que s'en trouver renforcé.

Plusieurs intervenants se sont exprimés dans ce sens à la réunion de clôture du débat.¹³⁸ Pour le représentant d'une association, la réussite de la transition énergétique, à laquelle le projet a pour objectif de contribuer, passe par « *une implication et une mobilisation des citoyens du territoire, qui ont fait preuve de leur efficacité avec, par exemple, des associations comme Yeux demain, le Collectif agricole de l'île d'Yeu, Vivre l'île 12 sur 12 ou Gens du Marais.* » Un autre intervenant appelle de ses vœux « *une démarche de réflexion accompagnée et partagée entre tous* » et une intervenante de Saint-Hilaire-de-Riez appelle à « *l'implication dans ces démarches des associations citoyennes, qui sont nombreuses et peuvent apporter beaucoup.* »

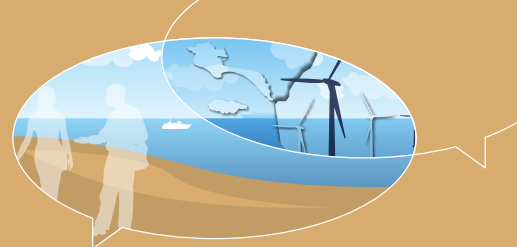
Dans le même objectif d'association des habitants à la réalisation du projet, un participant a interrogé le maître d'ouvrage sur les possibilités qu'il ait recours à un dispositif de financement participatif, ouvert aux particuliers et aux collectivités locales, tel que le prévoit la loi récente sur la transition énergétique.¹³⁹ Ce dernier s'y est déclaré ouvert.

➤ Plusieurs pistes ont été ouvertes par le maître d'ouvrage lors de la réunion de clôture, pour mettre en œuvre la forte volonté de concertation et de prise en compte des suggestions du territoire qu'il a réaffirmée. Ses engagements ont porté sur :

- la poursuite de la concertation par l'intermédiaire de son équipe locale composée de quatre personnes,
- la participation active aux instances de concertation existantes ainsi qu'aux événements locaux,

¹³⁸ Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

¹³⁹ Réunion publique de l'île d'Yeu le 21 juillet



- la mise en place d'outils d'information et d'expression sur le projet (site internet, journal du projet, bureau local d'information),
- l'organisation, tout au long de la période qui précédera l'enquête publique, d'ateliers et de réunions avec les élus, les associations et les habitants.

Il a prévu aussi que soit établi un bilan de la concertation post-débat public, qui serait intégré au dossier d'étude d'impact .

Un représentant d'une association a demandé au maître d'ouvrage, pour crédibiliser sa démarche, qu'il « demande à la CNDP la **désignation d'un garant de la concertation à venir.** »¹⁴⁰

Une élue municipale de Saint-Hilaire-de-Riez a exprimé le souhait que la poursuite du débat utilise la forme de « permanences ouvertes », à l'image de ce qu'elle a vu lors des débats mobiles et qui lui a paru très riche.¹⁴¹

CE QUE RETIENT LA COMMISSION

- Le débat public n'est qu'une étape dans le processus de mise en œuvre du projet de parc éolien, si le maître d'ouvrage en poursuit la réalisation ; la réussite de la concertation à la suite du débat public paraît à la commission un produit essentiel du débat public.
- Les propositions esquissées en séance par le maître d'ouvrage et qu'il pourra préciser quand il fera connaître les suites qu'il donne au débat public, gagneraient en crédibilité en étant accompagnées d'un calendrier et d'actions concrètes identifiées permettant l'établissement d'une sorte de feuille de route et un suivi dans le temps.
- La concertation institutionnelle a son cadre, l'instance de concertation et de suivi préfectorale, qu'il faudra évidemment reprendre et faire fonctionner.
- Néanmoins cette instance ne suffit pas pour répondre à une attente que le débat a mise en évidence et qui reste à satisfaire : la poursuite de l'information et de l'implication directes des citoyens du territoire concerné. L'instauration, sous des formes à imaginer, d'outils d'information continue sur le projet (par exemple sous forme d'un bureau local permanent) et d'opportunités régulières de rencontre et de dialogue sur le terrain sera à envisager.
- Les lacunes dans les connaissances relevées au cours des débats rendent d'autant plus important le dispositif de suivi que le maître d'ouvrage devra mettre en place dès lors qu'aura été prise la décision de poursuivre le projet, au travers d'un groupement d'intérêt scientifique. Les données recueillies devraient être rendues largement disponibles, pas seulement à ceux qui viennent sur le territoire mais aussi comme contribution au progrès des connaissances notamment sur le milieu marin.

¹⁴⁰ Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août

¹⁴¹ Réunion publique de clôture de Saint-Hilaire-de-Riez le 5 août



PARTIE 3

**CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

➤ Le projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier est considéré par beaucoup comme décidé dans son principe et largement déterminé dans ses modalités, dès lors qu'il est une composante de la politique énergétique nationale et qu'il résulte de choix de l'État au terme d'une procédure d'appel d'offres. Il y a donc une réelle interrogation sur la portée et l'intérêt d'un débat public. Dans le même temps, le projet a un calendrier de mise en œuvre dans le temps relativement long, ce qui constitue un frein à la mobilisation d'une partie du public sur le sujet.

➤ Le projet bénéficie d'un capital de sympathie positif sur son principe, appréciation fondée principalement sur deux éléments :

- une certaine adhésion au renforcement des énergies renouvelables dans le mix énergétique, au titre de la politique énergétique nationale mais aussi dans une déclinaison régionale et départementale,
- des perspectives de retombées économiques et en termes d'emplois durant la période de construction et d'exploitation du parc, notamment sur le territoire vendéen et dans la région des Pays de la Loire.

Pour autant ces deux points ont été l'objet d'interrogations et de mises en doute par un certain nombre de participants au débat.

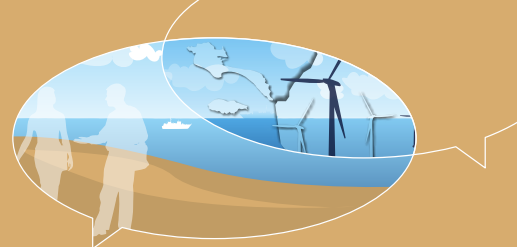


La commission particulière en séance.

➤ Les oppositions au projet, qui se sont nettement exprimées, tirent leurs arguments :

- d'atteintes jugées inacceptables à un paysage marin de grande qualité, qui contribue à l'attractivité du territoire vendéen,
- d'un modèle technologique et économique de développement des énergies éoliennes marines considéré comme très coûteux et peu efficace, voire basé sur une technologie inadaptée.

À l'inverse, un certain nombre d'intervenants considèrent que les éoliennes sont entrées dans le paysage.



- La question des mesures de compensation ou d'accompagnement que le maître d'ouvrage serait amené à proposer, soit au regard des impacts du projet, soit au bénéfice d'activités ou de zones identifiées, reste largement ouverte.
- Ceux-là même qui adhèrent au principe du projet ont exprimé des attentes fortes sur les conditions de sa réalisation et donc à l'égard du maître d'ouvrage. Ces attentes portent notamment sur trois points :
 - la concrétisation des retombées industrielles et des effets sur l'emploi (aux différentes échelles territoriales : départementale, régionale, nationale) durant la construction et pour l'exploitation et la maintenance,
 - la limitation et la compensation des impacts sur l'environnement pendant les travaux et pendant l'exploitation,
 - la poursuite, lorsque le parc sera en exploitation, des activités de pêche actuellement pratiquées dans la zone.
- Le débat a laissé beaucoup de questions du public sans réponses, en raison notamment du fait que le maître d'ouvrage a encore des études à conduire et qui n'étaient qu'à leur début à l'époque du débat. La diffusion large et complète de l'intégralité des résultats de ces études, la poursuite du dialogue engagé dans le cadre du débat et donc l'organisation de l'après-débat sont des enjeux très importants.

La reprise des travaux de l'instance de concertation et de suivi préfectorale y contribuera. Elle ne répond cependant que partiellement aux attentes, dès lors qu'elle est composée, ce qui est naturel, de représentants de parties prenantes organisées.

Un dispositif d'association du public qui reste à construire, complétant l'instance de suivi et de concertation et précédant la diffusion de l'étude d'impact et de l'enquête publique, paraît à la commission absolument indispensable.

Les propositions faites par le maître d'ouvrage (bureau local d'information, organisation d'ateliers et de réunions avec les élus, les associations et les habitants, groupement d'intérêt scientifique pour le suivi des impacts du projet) méritent d'être précisées et assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Le climat de relative confiance à l'égard du maître d'ouvrage est encore fragile et son évolution dépendra de sa capacité et de sa volonté à confirmer son esprit d'ouverture et à tenir ses engagements.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

ANNEXES

Annexe 1 : Collaborateurs du maître d'ouvrage rencontrés au cours du débat

Annexe 2 : Liste des cahiers d'acteurs

Annexe 3 : Liste des entretiens préliminaires

Annexe 4 : Les intervenants sollicités pour leur expertise
aux ateliers et réunions publiques

Annexe 5 : Sommaire de la revue de presse

Annexe 6 : Budget du débat public

Annexes disponibles sur internet

<http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>

ANNEXE 1 : COLLABORATEURS DU MAÎTRE D'OUVRAGE RENCONTRÉS AU COURS DU DÉBAT

De la préparation à la fin du débat public la commission particulière a entretenu des relations de travail avec les collaborateurs du maître d'ouvrage et ses partenaires.

En tant que représentants de la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier :

Jean-Baptiste Séjourné (président du conseil d'administration) et Raphaël Tilot (directeur de projet).

Pour l'équipe débat public du maître d'ouvrage :

Claude MIDI (resp. du développement), Nathalie CADIER (resp. débat public et relations institutionnelles), Claire-Agnès DERBANNE (resp. débat public), Juliette DÉGARDIN (chargée de mission débat public), Marie de JOUETTE (chargée de mission logisitique et relations avec la CPDP), Marion SOULAN (chargée de mission relations institutionnelles et appui logistique), Camille BRUÈRE (stagiaire centrale argumentaire), Baptiste GREGORI (stagiaire).

Pour l'équipe locale du maître d'ouvrage :

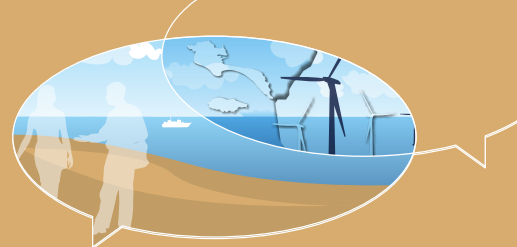
Lucile FORGET (resp. de la concertation locale), Matthieu CARRETTE (coordinateur concertation locale), Christelle CELESTE (coordinatrice socio-industriel), Frédéric AUBINEAU (chargé de mission pêche).

Pour les intervenants du pôle environnement et permitting, du pôle technique et du pôle juridique :

Florence SIMONNET (resp. du pôle environnement & permitting), Thomas BORDRON (resp. autorisations administratives), Clémence SORET (resp. Environnement projet Iles d'Yeu et de Noirmoutier), Henry VALIBUS (resp. pôle Technique), Myriam AKHOUN (resp. des interfaces techniques), Sébastien GIMENEZ (resp. infrastructures électriques), Olivier RÉMY (resp. juridique).

Pour les partenaires du maître d'ouvrage :

Philippe KAVAFYAN (resp. commercial) et Anne CAMPANINI (resp. communication) pour la société Adwen.
Jean-Marc BOYADJIS (directeur de projet raccordement) et Christian CORALLO (resp. concertation) pour la société RTE.



ANNEXE 2 : LISTE DES CAHIERS D'ACTEURS

N° Auteur

- 1 Association Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu (NENY)
- 2 Association France Nature Environnement (FNE)
- 3 Association France Nature Environnement Pays de la Loire
- 4 Association Vendée Nature Environnement
- 5 Association LPO Vendée (Ligue pour la protection des oiseaux)
- 6 Commune de l'île d'Yeu
- 7 Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire (CESER)
- 8 Association COORLIT 85 (Coordination des associations environnementales du littoral vendéen)
- 9 Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de Loire (COREPEM)
- 10 Région Pays de la Loire

N° Auteur

- 11 Chambres de commerce et d'industrie des Pays de la Loire, de Vendée et de Nantes-Saint-Nazaire
- 12 Association Yeu demain
- 13 Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)
- 14 Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
- 15 Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- 16 Département de la Vendée
- 17 Cluster Maritime Français
- 18 Association Virage Energie Climat Pays de la Loire
- 19 Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) et Nantes métropole

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

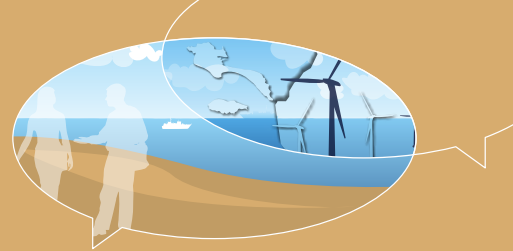
ANNEXE 3 : LISTE DES ENTRETIENS PRÉLIMINAIRES

JANVIER

- de OLIVEIRA Emmanuel, préfet maritime de l'Atlantique
- LAISNÉ Loïc, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer
- PIQUERET Marianne, chef du bureau « activités maritimes et développement durable », préfecture maritime de l'Atlantique
- MICHEL Laurent, directeur général de l'énergie et du climat, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- LEJZERON Victoire, adjointe aux énergies renouvelables, direction générale de l'énergie et du climat, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- BLANCHARD Sidonie, responsable du réseau THT et raccordement, direction générale de l'énergie et du climat, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- FOURNIER Éric, directeur du projet accueil de l'Éolien Offshore - AO 1 et 2, Réseau de transport d'électricité
- CHANTOIN Dominique, maire de l'Épine
- FAUCHER Noël, maire de Noirmoutier-en-l'Île, président de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
- GIBIER Louis, maire de Barbâtre
- LECULÉE Marie-France, maire de la Guérinière
- POUSET Stéphane, pilote major, station de pilotage de la Loire et des Sables-d'Olonne
- ALBERTINI Jean-Benoît, préfet de Vendée
- JUMEZ Jean-Michel, secrétaire général de la préfecture de Vendée
- HAUTIER Jacky, sous-préfet des Sables-d'Olonne
- LAUZIN Francis, mission énergie changement climatique, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL)
- LEBOEUF Alain, député de Vendée
- MAILLEAU Claude, directeur des territoires et de la mer de Vendée
- MOREAU Yannick, maire d'Olonne-sur-Mer, député de Vendée
- NOURY Bruno, maire de l'Île-d'Yeu, conseiller départemental de Vendée
- RETAILLEAU Bruno, sénateur, président du Conseil général de Vendée
- ROLANDO Thierry, conseiller technique économie et relations internationales, Conseil départemental de Vendée
- ROMERO Thierry, conseiller technique, Conseil départemental de Vendée
- DAUDIN-CLAVAUD Xavier, directeur général des services, Conseil départemental de Vendée
- RICOLLEAU André, maire de Saint-Jean-de-Monts, conseiller départemental de Vendée
- COMET Henri-Michel, préfet de Région Pays de la Loire
- AUGÉ Bertrand, chargé de mission environnement, énergie, mer, littoral, Loire, secrétariat général aux affaires régionales des Pays de la Loire
- VICTOR François, mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest

FÉVRIER

- BLANCHET François, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- BOUDELIER Laurent, maire de Saint-Hilaire-de-Riez
- GUILLOUX Eric, directeur général de Vendée Expansion
- POIRIER-COUTANSAIS Olivier, directeur adjoint de Vendée Expansion
- DENIS Pascal, maire de la Barre-de-Monts
- GRONDIN Raoul, maire de Notre-Dame-de-Monts
- JOUENAU José, président du Comité régional des pêches et des élevages marins
- BRIVOAL Fanny, secrétaire générale du Comité régional des pêches et des élevages marins
- Réunion des associations : Aller-retour, Association des commerçants de l'Herbaudière, Association départementale d'information et de défense contre les risques, Association montoise des pêcheurs plaisanciers en mer, CAVAL, Club des pêcheurs plaisanciers de l'Île d'Yeu, Comité départemental de voile, Comité pour la protection de la nature et des sites, Coordination des associations environnementales du littoral vendéen, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Héliopole, Les amis de l'Île de Noirmoutier, Ligue de protection des oiseaux, Non aux Eoliennes entre Noirmoutier et Yeu, Société Nationale de Sauvetage en Mer, Société pour la Protection du Paysage et de l'Esthétique en France, Vendée Nature Environnement, Vivre l'Île 12 sur 12, Yeu demain
- CHALUS Jean-Pierre, président du directoire du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire



MARS

- BRARD Jean-Michel, maire de Pornic
- CAUDAL Claude, maire de Préfailles
- DOAT Isabelle, vice-présidente du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée en charge de l'environnement
- BOZEC Jacques, vice-président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée en charge de l'innovation et des grands projets
- LOIZEAU Olivier, directeur général de Vendée Énergies
- GODEFROI Rosiane, maire du Perrier, présidente du syndicat mixte Vendée des îles
- NERRIÈRE Pascal, directeur général de Vendée des îles
- BARRAL Hélène, chargée de développement, Vendée des îles
- AUXIETTE Jacques, président du Conseil régional des Pays de la Loire
- CAILLIAU Benoît, président du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire
- GALLOT Didier, maire des Sables-d'Olonne, vice-président de la Communauté de communes des Olonnes
- MÉTAY Xavier, coordinateur France Nature Environnement - Pays de la Loire
- de LADoucETTE Philippe, président de la Commission de régulation de l'énergie
- CHAUVET Christine, commissaire, Commission de régulation de l'énergie
- OLLIER Jean-Yves, directeur général de la Commission de régulation de l'énergie
- BONHOMME Alexandra, directrice juridique de la Commission de Régulation de l'Énergie
- LAVARDE Christine, chef du département dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et aux consommateurs de la Commission de Régulation de l'Énergie
- LAPORTE Françoise, Membre du Comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS), Commission de Régulation de l'Énergie
- TOISON Bruno, délégué régional du Conservatoire du Littoral
- HOLTHOF Julie, chargée de mission Vendée- garderie-signalétique-DPM, délégation Centre-Atlantique du Conservatoire du littoral

AVRIL

- GANDIL Patrick, directeur général de l'aviation civile

- LIMOUZIN Arnaud, chef de la division procédures et équipements, direction du transport aérien, direction générale de l'aviation civile
- MANTOUX Gilles, chef de la mission ciel unique européen et de la réglementation de la navigation aérienne, direction générale de l'aviation civile
- MARTINIE-COUSTY Élodie, responsable du réseau océans, mers et littoraux, administratrice de France Nature Environnement
- DEREUX Thierry, administrateur, membre du bureau de France Nature Environnement
- MICHALSKI Julie, coordinatrice du réseau océans, mers et littoraux de France Nature Environnement
- de L'ESPINAY Henri, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Vendée
- GÉNIN Raphaël, manager du centre de conduite des énergies renouvelables d'Engie à Châlons-en-Champagne
- LEROY Yannick, doctorant à l'institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes
- TROUILLET Brice, enseignant-chercheur à l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes
- POTIER Bertrand, directeur du lycée Saint-François d'Assise

MAI

- PERSONNAZ Olivier, chef de travaux du lycée Alfred Kastler-Guitton à La Roche-sur-Yon
- CARPIO Sébastien, professeur au lycée Alfred Kastler-Guitton à La Roche-sur-Yon
- BAGAGLI Patrice, professeur au lycée Alfred Kastler-Guitton
- GROSFLANDRES Fabrice, professeur au lycée Alfred Kastler-Guitton à La Roche-sur-Yon
- TAILLANDIER Christophe, professeur au lycée Alfred Kastler-Guitton à La Roche-sur-Yon
- BENY Didier, délégué interrégional Grand-Ouest, Réseau de transport d'électricité
- LIORET Sonia, déléguée générale, France éolienne énergie
- MONNIER Mathieu, chargé de mission industrie et offshore, France éolienne énergie
- FOLLUT Dominique, vice-président de Néopolia Énergies
- FRADET Simon, chef de projet énergies marines renouvelables, Néopolia

JUIN

- SÉGUIN Hélène, présidente de l'association des propriétaires et habitués de Saint-Jean-de-Monts

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

ANNEXE 4 : LES INTERVENANTS SOLLICITÉS POUR LEUR EXPERTISE AUX ATELIERS ET RÉUNIONS PUBLIQUES

12 mai 2015, Noirmoutier-en-l'île - réunion d'ouverture

- Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier-en-l'île, président de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
- Olivier DAVID, sous-directeur système électrique et énergies renouvelables, direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Francis LAUZIN, mission énergie changement climatique, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Emmanuelle BOUCHAUD, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire
- Yves AUVINET, président du Conseil départemental de Vendée

29 mai 2015, Pornic - réunion publique

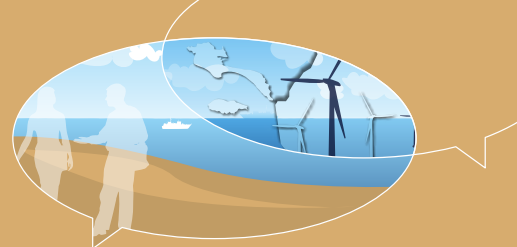
- Jean-Michel BRARD, maire de Pornic
- François CHEVALIER, directeur des territoires, des infrastructures et de l'environnement, Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire

9 juin 2015, Saint-Jean-de-Monts - atelier et réunion publique (raccordement du parc au réseau électrique)

- Rosiane GODEFROY, maire du Perrier, première vice-présidente de la Communauté de communes Océan – Marais de Monts
- Frédéric BOUCHET, directeur des services techniques, Communauté de communes Océan – Marais de Monts
- Anne-Marie GRIMAUD, association COORLIT 85, Coordination des associations environnementales du littoral vendéen

24 juin 2015, Beauvoir-sur-Mer - atelier et réunion publique (les impacts du projet sur l'environnement)

- Jean-Yves BILLON, premier adjoint au maire de Beauvoir-sur-Mer
- Gaëlle BEERGUNNOT, chef de l'antenne Atlantique, Agence des aires marines protégées
- Yves LE QUELLEC, président de Vendée Nature Environnement
- Xavier MÉTAY, coordinateur France Nature Environnement – Pays de la Loire
- Frédéric SIGNORET, président de la Ligue de protection des oiseaux Vendée
- Diane ANXIONNAT, chargée de mission à la Ligue de protection des oiseaux Vendée



9 juillet 2015, Noirmoutier-en-l'île - atelier et réunion publique (impacts sur l'économie locale et régionale)

- Marie-France LECULÉE, maire de La Guerinière
- Philippe KAVAFYAN, directeur France de l'éolien en mer, Adwen
- Mathieu BLANDIN, chef de projet filière énergies marines renouvelables chargé de mission EMR, Néopolia
- Hervé LE POLLOZEC, responsable du service appui aux collectivités et aux filières, Vendée Expansion

21 juillet 2015, île d'Yeu - réunion publique

- Bruno NOURY, maire de l'île d'Yeu

29 juillet 2015, La Barre-de-Monts - réunion publique (impacts du projet sur la pêche et la sécurité maritime et aérienne)

- Pascal DENIS, maire de La Barre-de-Monts
- Cédric GERVAISE, directeur de recherche en acoustique sous-marine, fondation partenariale Grenoble
- José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de Loire (COREPEM)
- Sébastien ARNAUD, patron pêcheur, Armement Bad Boy, Yeu
- Sylvain GALLAIS, patron pêcheur, Armement L'Entêté, Noirmoutier
- Amiral Emmanuel de OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique
- Capitaine de frégate Stanislas AZZIS, pilote d'hélicoptère
- Vincent DELHAYE, chef de la subdivision aéroports, développement durable, sûreté, délégation Pays de la Loire, Direction de la sécurité et de l'aviation civile

5 août 2015, Saint-Hilaire-de-Riez - réunion de clôture

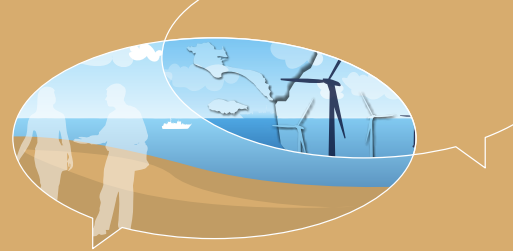
- Laurent BOUDELIER, maire de Saint-Hilaire-de-Riez

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

ANNEXE 5 : SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE

DATE DE PARUTION	NOM DU MÉDIA	TITRE DE L'ARTICLE
15/04/15	newspress	Raccordement du parc éolien offshore des îles d'Yeu et de Noirmoutier
16/04/15	emr-paysdelaloire	Humans of offshore winds : zooms en série sur les acteurs de l'éolien en mer
17/04/15	Le Marin	Un débat public sur le parc éolien Yeu-Noirmoutier
21/04/15	scoop.it	Raccordement du parc éolien offshore des îles d'Yeu et de Noirmoutier : l'aire d'étude est validée
21/04/15	scoop.it twitter	Raccordement du parc éolien offshore des îles d'Yeu et de Noirmoutier : l'aire d'étude est validée
23/04/15	Le Courrier Vendéen	Transition énergétique Yeu 2030 : Réunion de lancement du projet
24/04/15	Ouest France	Éolien en mer : le projet est présenté sur internet
28/04/15	actu-environnement.com	Éolien offshore : limiter les risques humains
28/04/15	Ouest France	Eolien en mer : un atelier autour du tourisme le 19 mai
30/04/15	actu-environnement.com	Six grands projets d'aménagement ouverts au débat public
30/04/15	Le Courrier Vendéen	Projet de parc éolien en mer
mai-15	HS Le Marin	Des études poussées sur l'éolien posé à l'île d'Yeu et à Noirmoutier
mai-15	Environnement & Technique	L'éolien offshore, au carrefour de nombreux enjeux
mai-15	Environnement & Technique	le long chemin des parcs éolien offshore français
05/05/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer
06/05/15	France Bleu Loire Océan	La revue du Web : le projet d'éolien en mer en Vendée, entre l'île d'Yeu et Noirmoutier, est évoqué sur le net
07/05/15	Le Courrier Vendéen	Débat public
07/05/15	Le Courrier Vendéen	Un atelier sur le tourisme
07/05/15	Le Courrier Vendéen	L'aire d'étude pour le raccordement électrique est validée
12/05/15	Ouest France	Débat sur le champ d'éoliennes aux Salorges mardi
12/05/15	France Bleu Loire Océan	Le premier débat public autour du parc éolien en mer au large des îles vendéennes aura lieu à Noirmoutier au centre culturel des Salorges
14/05/15	Ouest France	Éolien en mer : un débat public pendant trois mois
16/05/15	entreprises.ouest-france.fr	Éolien en mer. Un débat public en Vendée pendant trois mois
17/05/15	France 3 Pays de La Loire	Reportage : Entre l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, deux parcs d'éoliennes en mer doivent voir le jour d'ici 2020
17/05/15	AFP	Les principaux projets d'énergie marines en France
18/05/15	La République des Pyrénées	ÉNERGIES marine ; France : six parcs éoliens en projets
20/05/15	France 3 Pays de La Loire	Reportage : Le projet de parc éolien entre Noirmoutier et l'île d'Yeu
20/05/15	France 3 Pays de La Loire	A l'horizon 2021, un parc éolien entre Noirmoutier et l'île d'Yeu verra le jour
21/05/15	Le Courrier Vendéen	Le débat public est lancé
21/05/15	Le parisien	Quelle énergie en mer !
22/05/15	ouest-france.fr	Éolien en mer : six projets bientôt en chantier
22/05/15	Ouest France	Les coûts de production de cette énergie nouvelle vont chuter
22/05/15	filiere-3e.fr	Énergies marines : développement des éoliennes offshore et des hydroliennes
22/05/15	Ouest France	Parc éolien en mer : une réunion d'information à Pornic
26/05/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer
28/05/15	Le Courrier Vendéen	La transition énergétique et sa mise en œuvre en Vendée
28/05/15	Le Courrier Vendéen	Débat public
29/05/15	Ouest France	Parc éolien : un débat public tant attendu
29/05/15	La Vendée Agricole	Économiser les énergies et en produire, un des enjeux de l'agriculture
30/05/15	Ouest France	Coup de pouce étatique pour le croissance verte
30/05/15	Ouest France	Pas de second parc éolien en Vendée
11/06/15	Le Courrier Vendéen	Lucile Forget fait le point sur le retombées économique : " 125 emplois locaux vont être créés"
11/06/15	Le Courrier Vendéen	Les prochains rendez-vous du débat public
11/06/15	Ouest France	Un parc éolien offshore à relier à la terre
11/06/15	entreprises.ouest-france.fr	Éolien : Le raccordement à la terre du parc des îles d'Yeu et Noirmoutier discuté
11/06/15	Le Courrier Vendéen	Parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier. "Le débat public va permettre de lever les inquiétudes"
14/06/15	Ouest France	2 millions
juin-15	Environnement & Technique	Éolien offshore : limiter les risques humains
11/06/2015	Le Courrier Vendéen	Éoliennes en mer en Vendée : quels emplois ?
16/06/15	culture-rp.com	Les réseaux sociaux au service du débat public (rencontre avec Jacques Roudier)
18/06/15	Le Courrier Vendéen	Débat public - Beauvoir-sur-Mer
18/06/15	Le Courrier Vendéen	festival A Tout Vent : la grande fête du cerf-volant
18/06/15	Le Courrier Vendéen	Découvrir le projet de parc éolien en mer
25/06/15	Ouest France	Réunion en série sur le parc éolien en mer
25/06/15	Le Courrier Vendéen	Le débat public à mi-chemin
26/06/15	lecourrienvendeen.fr	Parc éolien des deux îles : le débat public à mi-chemin
juillet-août 2015	L'Expansion	L'éolien offshore prend le large
30/06/15	augustinmassin.blogspot.fr	Business éolien offshore : Pour un bétonnage durable des fonds marins
30/06/15	Ouest France	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
30/06/15	Ouest France	Beauvoir-sur-Mer : Une réunion pour découvrir le parc éolien en mer
juin-15	Lettre d'information de la CNDP	Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Ouest France	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier - dm Noirmoutier en L'île



DATE DE PARUTION	NOM DU MÉDIA	TITRE ARTICLE
02/07/15	Ouest france	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
02/07/15	Le Courrier Vendéen	Débat public Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
05/07/15	France 3 Bretagne	62 éoliennes seront installées au large de la Vendée - Interview de Jacques Roudier
05/07/15	France 3 Bretagne Édition Régionale	Une enquête publique demande aux habitants de l'île d'Yeu leur avis sur les éoliennes en mer
06/07/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
06/07/15	France 3 Bretagne	En2020, 62 éoliennes off shore devraient être installées en Vendée au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.
06/07/15	France 3 Pays de La Loire	En2020, 62 éoliennes off shore devraient être installées en Vendée au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.
07/07/15	Ouest France	Parc éolien des deux îles : Jacques Oudin réagit
09/07/15	Le Courrier Vendéen	Plan de Prévention des Risques Littoraux: Encore trop de désaccords
09/07/15	Le Courrier Vendéen	Animer la préservation de l'espace maritime
09/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
09/07/15	Le Courrier Vendéen	L'île d'Yeu vue par Yannick Moreau
09/07/15	Le Courrier Vendéen	Débat mobile. Un public concerné et inquiet
13/07/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
16/07/15	Le Courrier Vendéen	Le comité organise la résistance (PPRL)
16/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
16/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
18/07/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
20/07/15	neptunefm.com	Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier
21/07/15	neptunefm.com	Débat Public : Éoliennes en mer
22/07/15	Ouest France	Plan de prévention : l'enquête publique ouverte
23/07/15	Le Courrier Vendéen	Préfecture de VENDÉE. Plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux (PPRL) - "Île de Noirmoutier" : avis d'enquête publique
23/07/15	Ouest France	À L'île-d'Yeu, les remous du parc éolien
23/07/15	Le Courrier Vendéen	Débat public - projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier: prochaines réunions publiques
23/07/15	dailymotion	Débat du parc éolien de l'île d'Yeu -2015 -le débat
25/07/15	Ouest France	Pourquoi ça chauffe autour du parc éolien en mer
26/07/15	Ouest France	En baisse. Le parc éolien en mer
27/07/15	Ouest France	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
30/07/15	Le Courrier Vendéen	Projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier
30/07/15	Le Courrier Vendéen	Réunion publique de clôture
01/08/15	lexpansion.lexpress.fr	L'éolien offshore prend le large
01/08/15	Ouest France	Éoliennes en mer : l'impact sur la pêche et la sécurité maritime
01/08/15	Ouest France	Parc éolien : les pêcheurs islais enfoncent le clou
05/08/15	vnd.eklablog.com	Débat public du Parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier : l'heure du bilan
05/08/15	Ouest France	Parc éolien : une pétition pour " avoir le droit de dire non "
06/08/15	La Courrier Vendéen	Comité syndical. PPRL : un avis conditionné
06/08/15	La Courrier Vendéen	La concertation du PPRL du Pays de Monts est lancée
06/08/15	Ouest France	Éolien en mer : le "oui mais" de Vendée Nature Environnement
06/08/15	Ouest France	En contrepartie du parc éolien, des idées vertes fusent
06/08/15	France3-regions.francetvinfo.fr	Parc éolien vendéen : dernière réunion publique
13/08/15	Le Courrier Vendéen	Association les Amis de l'île de Noirmoutier " Le PPRL doit être mis en place rapidement"
14/08/15	entreprise.ouest-france.fr	Point de vue. Parc éolien, une occasion pour les énergies locales?
14/08/15	Le Marin	Yeu-Noirmoutier un débat public peu agité sur l'éolien
16/08/15	entreprise.ouest-france.fr	Énergie renouvelable. " Le parc éolien offre des perspectives aux jeunes"
20/08/15	ouest-france.fr	Les méga-éoliennes sont-elles la solution optimale? - Trois questions à Yan Massiez
20/08/15	La Courrier Vendéen	Réunion d'information. Yeu Demain le lundi 24 août
21/08/15	sciencesetavenir.fr	CARTE INTERACTIVE. Comment est réparti l'éolien offshore en Europe?
22/08/15	Ouest France	Profondeur du port et tirant d'eau : explication de Zico
24/08/15	Ouest-france.fr	Un bateau pour l'étude des fonds sous-marins
24/08/15	Ouest-france.fr	Île d'Yeu. Bernard Groisard exhorte à oser l'éolien
27/08/15	L'Usne Nouvelle	Communication
27/08/15	La Courrier Vendéen	Noirmoutier en l'île. Vivre l'île 12 sur 12 ne lâche rien pour ses 30 ans
27/08/15	Ouest France	Saint-Jean-de-Monts. Des études préparatoires en mer pour l'éolien offshore
28/08/15	ouest-france.fr	Parc éolien : appel à un débat interne à l'île
30/08/15	lanouvellerepublique.fr	Énergies renouvelables l'appel du large
03/09/15	Le Courrier Vendéen	Jean-Vincent Placé démissionne d'EELV et se ressource à L'île d'Yeu
03/09/15	Le Courrier Vendéen	"Yeu Demain". De nombreux projets pour l'avenir de l'île
03/09/15	Le Courrier Vendéen	PPRL. Pour Jacques Oudin, "il ne prend pas en compte les réalités du terrain" / Loire et Nourre monte au créneau
03/09/15	Le Courrier Vendéen	PPRL. Le collectif ne lâche rien

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

ANNEXE 6 : BUDGET DU DÉBAT PUBLIC

FRAIS ENGAGÉS PAR LA CPDP

Fonctionnement du secrétariat général et de la CPDP (salaires et frais de mission), locaux, matériels informatiques, fournitures, frais de déplacement	290 000,00 €
Marché prestataire logistique	265 000,00 €
Location de salles	7 000,00 €
Marché conception graphique et communication	18 000,00 €
Marché d'impression des documents du débats	25 000,00 €
Marché d'animation des outils et du site internet	27 000,00 €
Achat d'espaces presse et affichage public	40 000,00 €
TOTAL	672 000,00 €

Conformément à la loi, les dépenses relatives à l'organisation d'un débat public sont prises en charges par le maître d'ouvrage.

Les frais de déplacements et d'hébergement des membres de la CPDP sont à la charge de la CNDP. Les membres de la CPDP ont ainsi été indemnisés à hauteur de 40 000 € et leurs frais de transports et d'hébergement se sont élevés à 12 000 €.

Crédits photos : Adwen, D. Babarit, T. Ciezar, CPDP PYN, R. Échasseriau, État d'esprit, N. Maraud.

cndp Commission nationale
du **débat public**

DÉBAT PUBLIC
**Projet de parc éolien en mer
des îles d'Yeu et de Noirmoutier**
<http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr>